

UNIVERSITE DE LYON II

VOUS-MEMES

INSTITUT DE FORMATION AUX PRATIQUES
PSYCHOLOGIQUES, SOCIOLOGIQUES ET EDUCATIVES

SCIENCES DE L'EDUCATION

L'OEUVRE EDUCATIVE DE JEANNE DE LESTONNAC

(1556 - 1640)

CARACTERE SPECIFIQUE DE SON PROJET

Thèse présentée par

FRANÇOISE SOURY-LAVERGNE,

en vue de l'obtention du Doctorat de 3e Cycle

Directeur de recherche:

MONSIEUR PIERRE ZIND

631370

1984



TABLE DES MATIERES

	Page
SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
PREMIERE PARTIE : ENRACINEMENTS ET ATOUTS	5
<u>Chapitre 1. Climat général</u>	7
1. Spectacle de ruines	8
2. Bouillonnement d'idées	11
3. Energies naissantes	14
<u>Chapitre 2. La personne de Jeanne de Lestonnac</u>	19
1. Origines familiales	20
2. Problèmes affrontés en divers moments	28
a) rendre compte de sa foi	28
b) être à la fois père et mère de famille	30
c) se consacrer à Dieu sans tuer la nature	34
3. Profil de personnalité	36
a) aptitudes intellectuelles	37
b) dispositions actives	40
c) dispositions affectives et sociales	45
<u>Chapitre 3. Héritage de l'humaniste Michel de Montaigne</u>	52
1. Vision optimiste du monde	53
2. Sens de la personne humaine	58
3. Dispositions à "l'honnêteté"	66
<u>Chapitre 4. Rencontre des audaces calvinistes</u>	73
1. Fondement de l'école protestante	74
a) l'élan donné par Luther	74
b) réalisation en pays francophone	77
2. Marge d'influence	82
a) orientations pédagogiques	82
b) réactions de Jeanne de Lestonnac	86

<u>Chapitre 5. Expérience ignatienne</u>	93
1. Les Jésuites à Bordeaux	94
a) l'implantation et ses péripéties	94
b) intérêt de certains Pères pour Jeanne de Lestonnac	99
2. Découverte des "Exercices"	106
a) un fruit spirituel : le dynamisme apostolique	107
b) une conséquence pédagogique : le processus des exercices	110
3. Un modèle de Collège	114
a) l'apostolat par l'instruction	114
b) le "Ratio Studiorum"	119
<u>Chapitre 6. Situation de l'éducation des filles</u>	124
1. La fille confiée à un monastère	125
2. La fille dans sa famille	131
3. Interventions de pédagogues	136
<u>Chapitre 7. Initiatives contemporaines</u>	143
1. En terre papale : les Ursulines de Provence entre 1592 et 1595	144
2. En Lorraine : La Congrégation Notre-Dame (1597)	149
3. Dans les Pays-Bas méridionaux : Les Filles dévotes de S. Agnès (1600)	153
4. En Franche-Comté : Les Ursulines d'Anne de Xainctonge (1606)	155
5. Dans la ville d'Annecy : La Visitation Ste Marie en 1610	157
6. Dans les Provinces du Nord : les Jésuitesses de Mary Ward (1611)	159
7 Hypothèse d'une source commune	161
DEUXIEME PARTIE : DOCTRINE ET SPECIFICITE DE L' INSTITUTION	167
<u>Chapitre 8. Finalités</u>	168
1. Jeanne de Lestonnac dit le POURQUOI de son oeuvre	169
2. Vision de l'homme	172
a) destinée ultime	172
b) tendances jugées fondamentales	174
c) besoins éthiques	176
3. Conception de la culture	179
4. Projet de société	184

<u>Chapitre 9. Physionomie de la Compagnie</u>	191
1. Les définitions du Bref	193
a) fin de l'Institut	193
b) clôture et agrégation à un grand Ordre	196
c) dispense du Chœur	199
d) pauvreté et gratuité	201
e) dépendance de l'Evêque	205
2. Une nouveauté dans l'Eglise	207
a) des femmes religieuses apostoliques	207
b) ni contemplatives ni membres d'un Institut séculier	210
c) double invocation : St Benoit et St Ignace	214
<u>Chapitre 10. Spiritualité et fonction de l'Institut</u>	218
1. Un nom significatif	219
a) proclamation du mystère marial	220
b) recherche d'une ressemblance	223
c) appui d'une protection	225
2. Une fonction vitalisée	228
a) éducatrice : contemplative dans l'action	228
b) éducatrice : membre d'un corps apostolique	230
c) éducatrice : entraînée au discernement	234
3. Les maîtres spirituels	236
a) Bernard de Clairvaux et sa tradition mariale	236
b) Ignace de Loyola et sa pédagogie de "l'instrument"	240
c) recours harmonieux à des auteurs divers	243
<u>Chapitre 11. La fille, sujet d'éducation</u>	253
1. Une prétendue faiblesse	254
a) nature à respecter	255
b) confiance à manifester	259
2. Eléments de féminité	265
a) Les qualités reconnues	265
b) les défauts supposés	270
3. Femme à l'oeuvre dans son temps	273
a) conditions historiques assumées	274
b) position d'avant-garde	277

<u>Chapitre 12. Contenus et connaissances</u>	281
1. Connaissances de base	282
a) doctrine chrétienne	282
b) les rudiments : lire, écrire, compter, coudre	291
2. Culture générale	298
a) le grand tableau de l'Histoire	299
b) le contenu social de la civilité	302
<u>Chapitre 13. Méthodes et procédures éducatives</u>	309
1. Structures de l'Institution	310
a) Externat	310
b) Pensionnat	318
2. Style pédagogique	324
a) manière d'enseigner	325
b) régime interne	330
c) locaux	339
TROISIEME PARTIE : L'EPREUVE DES SIECLES	344
<u>Chapitre 14. Les premiers résultats</u>	346
1. Fruits du foyer familial	346
a) l'héritier du nom	350
b) les filles religieuses	353
c) la fille devenue épouse et mère	356
2. Lignée de disciples	358
a) les principales fondatrices	361
b) une triste exception	370
<u>Chapitre 15. Les développements</u>	376
1. L'ancien Régime	376
a) type de répartition	377
b) facteurs de modification	383
2. De la Restauration à l'expulsion	390
a) efforts de relèvement	391
b) visage de l'Institut au XIXe siècle	397
3. Le vingtième siècle	401
a) 1904	402
b) 1921	406
c) 1967	411

<u>Chapitre 16. Crises et renouveau pédagogique</u>	420
1. Transmission des traditions	421
a) vision claire de la fin de l'Institut	421
b) participation aux mouvements ecclésiastiques	429
2. Le message des règlements éducatifs	438
a) formation morale	438
b) ouverture culturelle	444
3. Evolution pédagogique	451
a) formules diverses d'école pour tous	451
b) mutations de la fonction enseignante	458

<u>Chapitre 17. Conditions de sauvegarde d'une originalité</u>	466
1. D'après les leçons de l'Histoire	467
2. En vertu d'un riche patrimoine	470

CONCLUSION	475
------------	-----

ANNEXES :

N° 1	478
N° 2	482
N° 3	484

BIBLIOGRAPHIE	489
---------------	-----

ICONOGRAPHIE :

Planches N°s 1 à 46
présentées séparément

CARTOGRAPHIE :

Cartes N°s 1 à 16
présentées séparément

TROISIEME PARTIE

L'EPREUVE DES SIECLES

Depuis 1608, l'oeuvre éducative fondée par Jeanne de Lestonnac s'est trouvée affrontée aux chocs des événements aussi bien qu'à l'usure du temps. Qu'est-elle devenue à travers les péripéties de l'histoire ?

Une telle question ne peut manquer d'étonner les chercheurs :) des études monographiques sur chaque Maison de la Compagnie de Marie Notre-Dame font encore défaut et pourtant elles s'avèrent essentielles pour une vue exacte des faits et de leurs répercussions sur la mission de l'Institut en divers lieux.

On ne peut donc attendre ici que des aperçus partiels faisant surgir des hypothèses dont les travaux à venir fourniront la confirmation ou le démenti.

Les indications des Annales de l'Ordre portent surtout sur les époques les plus marquantes et les plus troublées, dans la perspective des combats menés par les communautés pour vivre ou simplement survivre. L'aspect éducatif n'y est malheureusement que rarement souligné. Pour cette raison, gardant présents à l'esprit les traits évoqués dans la deuxième partie, il conviendra, dans les pages qui suivent, de relever les signes de continuité ou les absences également significatives.

De ces constatations se dégageront les grandes lignes d'une évolution mettant en cause l'originalité dont la Fondatrice a fait preuve.

Une présentation en quatre chapitres recueille ce parcours :

- Les premiers résultats
- Les développements
- Crises et renouveau pédagogique
- Conditions de sauvegarde d'une originalité.

La réflexion suggérée s'appuie sur les leçons que comporte l'épreuve du temps, et finalement, elle tente d'en faire la projection sur le terrain de l'actualité et du futur, afin d'être utile aux éducateurs qu'une longue route attend encore.

x

x

x

CHAPITRE 14

LES PREMIERS RESULTATS

Pour vérifier l'efficacité de la théorie établie par Jeanne de Lestonnac dans le domaine éducatif, il faut évaluer en premier lieu la pratique éducative qui a pu être la sienne. Sa vaste expérience lui ayant donné l'occasion d'exercer ses talents sur ses propres enfants avant de s'employer à guider d'autres êtres dans leur cheminement, deux sortes d'éducation sont donc à considérer : celle qu'elle a donnée dans son foyer, et celle qui a consisté à former des disciples.

I - FRUITS DU FOYER FAMILIAL

D'après les biographes de la Fondatrice, celle-ci aurait eu de son union avec Gaston de Monferrant-Landiras plusieurs enfants morts au berceau, puis cinq dont l'existence est attestée par les documents : deux garçons et trois filles.

L'un d'eux dont on ignore le prénom fut le fils aîné qui normalement, aurait dû succéder à son père à la Baronnie de Landiras.

mais une mort prématurée l'enleva à la tendresse de sa mère alors veuve. Celle-ci fait mention de ses enfants dans son testament du 7 décembre 1610 :

"La-dite Mere de Lestonnac, testatresse a dict et declairé avoir esté cy-devant conjointe en mariage avec feu Messire Gaston de Monferrand, Soudan de la Trau et Seigneur et baron de Landiras, La Mothe et autres places, et que dudit mariage elle a quatre enfans, sçavoir : François de Monferrand, Soudan de la Trau, et seigneur et baron des dites seigneuries de Landiras et La Mothe et autres plasses, Martre, Jane et Magdelaine de Monferrand, damoiselles ses filles et dudit feu, les dites Martre et Magdelaine estans de présent religieuses au couvent de Notre-Dame de La Nonciade de la présente ville, est ladite Jeanne de présent mariée avec François de Chartres, escuyer, sieur d'Arpaillan, à laquelle Jane la dite Mère de Lestonnac donne et lègue, (...) la somme de deux mille livres tournoizes (...) tant pour son dot, gaing de nopces, légitime de son filz aîné décédé depuis le décès dudit-feu sieur baron de Landiras, son mary, que sus les quatre cens escus que ses dites filles Martre et Magdelaine de Monferrand, religieuses luy ont donné par leur testament et dernière volonté receu par maistre Anthoyne Chadirac, aussy notaire royal". (1)

Cette dernière phrase permet de certifier que, si François fut l'héritier, il ne le devint qu'après la mort de son frère aîné. Faute d'avoir encore découvert les dates de naissance de chacun des enfants de Monferrand, il n'est possible de procéder que par déduction.

Un acte du 8 juin 1597 parle d'un hommage au Seigneur de Landiras, tandis qu'un autre du 28 juillet de la même année nomme "Feu Gaston de Monferrand naguère décédé", (2) et l'hommage est alors adressé

-
- (1) Registre du Notaire BOUHET - A.D. Gironde année 1610 - Série 3 F - 1445 - le testament a été publié par DAST LE VACHER de BOISVILLE op. cité p. 34 - Quant au testament de Marthe et Magdeleine de Monferrand, il figure dans le registre du notaire, Antoyne CHADIRAC au 23 Juin 1604, au moment où les deux Soeurs allaient faire profession à l'Annonciade. cf. A.D. 6 - 3 E - 3150 folio 558 - Leur contrat d'entrée en religion porte la date du 7 juillet 1601
- (2) TERRIER - Des Maisons nobles - A.D. Gironde, n° 423

à "dame Jeanne de Lestonnac tutrice de François son fils". On peut donc situer en juin-juillet 1597, les deux décès de Gaston et de son fils aîné. (3)

Le contrat de mariage de François avec Marguerite de Cazalis est du 3 Juillet 1600. (4) A cette date il était donc parvenu à l'âge d'homme. Il mourut en 1619 ou 1620.

En ce qui concerne les filles, le testament de leur mère est la pièce capitale qui les énumère dans l'ordre suivant : Marthe, Jeanne et Madeleine. Selon l'usage, cet ordre doit correspondre à la chronologie des naissances, surtout du fait que l'orientation de deux d'entre elles vers la vie religieuse oblige ensuite à reprendre les noms en associant Marthe et Madeleine alors au Couvent de l'Annonciade et en détachant Jeanne la seule qui se soit mariée. C'est le 22 décembre 1608 que celle-ci fut alliée par contrat à noble François de CHARTRES, écuyer, Seigneur d'ARPAILHAN. (5) Ces faits ne peuvent que détruire la légende trop répandue par des amateurs d'héroïsme ayant exagéré le jeune âge de Jeanne au moment où sa mère partit pour les Feuillantines en 1603. Si Madeleine était la dernière des trois filles, comme on peut le présumer, elle avait au moins atteint le minimum des 16 ans requis par le Concile de Trente pour être admise, en 1604 à faire profession chez les Religieuses de l'Annonciade. Dans ce cas, Jeanne qui la précédait devait avoir au moins 17 ans en 1604, soit 16 ans en 1603. La douleur d'une séparation n'en était pas moins vive, mais la mission de Jeanne de Lestonnac n'était plus la même et, de ses quatre enfants, tous étaient parvenus à l'âge d'un établissement.

Il faut donc prendre avec réserve les commentaires échaffaudés à propos des ruptures effectuées par la Fondatrice. Sainte Marie qui est souvent brouillé avec les dates ne semble pourtant pas être responsable de l'équivoque. Il cite Jeanne comme

"une fille qu'elle ne vouloit pas abandonner sans quelque assurance de sa personne, d'autant qu'elle n'estoit pas mariée (...)cette sienne jeune fille," dit-il encore. (6)

(3) Ces deux décès auraient-ils quelque relation avec des faits de guerre? On ne sait. De 1595 à 1598 la France et l'Espagne étaient en conflit.

(4) Archives D. Gironde - Insinuations 1601.178, cf. aussi MALVEZIN-Michel de Montaigne, son origine, sa famille p. 312 -

(5) Registre du Notaire de GENSSAC - Année 1600 - Arch. D. Gironde

(6) SAINCTE MARIE - op. cité pp. 23 et 25

François de Toulouse, deuxième biographe dont l'oeuvre fut publiée en 1671, a sans doute donné lieu à une interprétation rappelant l'attitude de Jeanne de Chantal qui avait quitté le monde en marchant sur le corps de son fils. Pour cet auteur, c'est une enfant que la Fondatrice a laissée entre les mains de son frère :

"Mais parce que de tous ses biens, il n'en estoit pas de si précieux et qu'elle aymat comme ses enfants : elle prit aussi un soin plus particulier, et singulièrement d'une petite fille, qui n'estant pas en âge pour estre mariée, avoit besoin de la conduite de quelque personne vertueuse". (7)

La description des adieux sur le bord de la Garonne est également plus déchirante que chez Sainte Marie :

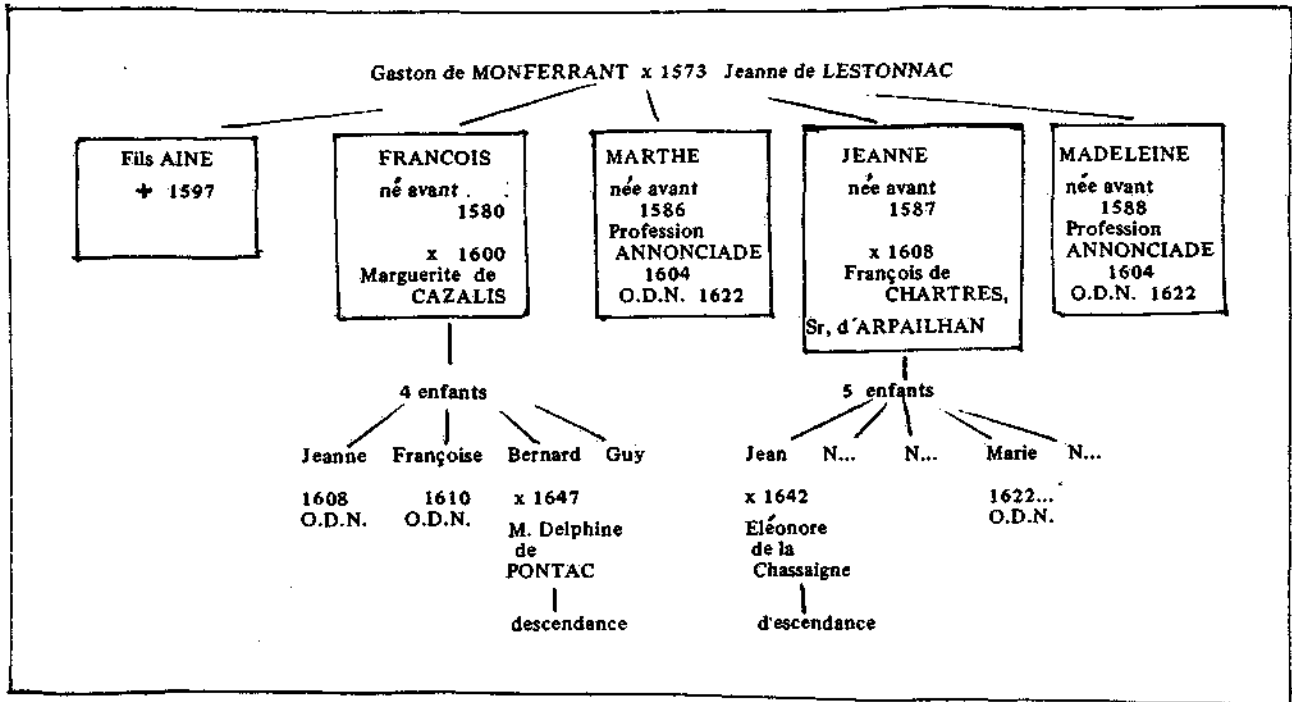
"Nostre vertueuse Dame imite sainte Paule, et la surpasse en quelque façon : elle l'imite dans l'abandon de ses enfants, qu'elle ayroit aussi tendrement que cette illustre Romaine : mais elle la surpasse, en ce que Sainte Paule estoit déjà dans le vaisseau éloignée du rivage, ou sa fille se treuvoit, et dont elle ne pouvoit entendre les paroles ny voir les pleurs qui la conjuroient de différer sa navigation : elle voyoit seulement quelques gestes et entendoit une voix confuse qui sembloit l'appeler : Mais Madame de Landiras se treuve encore sur le rivage, ou sa petite fille pour qui elle avoit de grandes tendresses la conjure par ses pleurs, et par tous les sentimens de la nature de ne l'abandonner pas". (8)

A partir de ces données, certain goût pour la tragédie et la tendance de l'époque classique à faire ressortir le triomphe de la raison sur les sentiments ne manquèrent pas d'exploiter la scène en représentant Jeanne sous les traits d'une petite enfant. Historiquement parlant, rien n'autorise ces attendrissements forcés. Cette étude propose donc une situation familiale rendant plus normal le départ d'une veuve ayant pleinement joué son rôle d'éducatrice.

Un tableau permettra de situer ainsi la descendance de Jeanne de Lestonnac.

(7) FRANCOIS de TOULOUSE (Julia) - op. cité p. 42

(8) id. " " p. 50



Ce point étant en partie clarifié, (9) il reste à savoir quels témoignages demeurent de l'éducation donnée au foyer familial. Trois cas seront distingués : l'héritier du nom, les filles religieuses et la fille devenue épouse et mère.

a) L'héritier du nom

Les années de jeunesse de François purent être partagées entre le Collège des Jésuites, fermé en 1589, un enseignement particulier, ou le collège de Guyenne, seul établissement fonctionnant entre 1589 et 1603. On sait que Michel de Montaigne en avait été l'élève dès l'âge de 7 ans. En outre les textes nous éclairent sur le genre de préparation que Jeanne de Lestonnac désira assurer au futur châtelain de Landiras :

"Cette sage Mere occupée au gouvernement et à l'instruction de sa famille n'en étoit point embarrassée (...) Elle ne trouva point d'affaires difficiles à démêler après la mort du Marquis (10). Elle n'étoit chargée que du soin de son fils

(9) Il n'est pas certain que François ait été plus âgé que certaines des filles. La coutume de nommer les garçons en premier ne dit rien quant à leur date de naissance.

(10) Gaston de MONFERRANT était Baron, c'est son petit-fils Bernard qui devint Marquis en 1651 - cf. Arch. D. Gironde Série B. 61

unique François de Montferrant, qui après avoir été formé à tous les exercices de la vie civile et militaire, alla à Rome étudier toutes les autres vertus qui le rendirent digne de succéder à ses Ancêtres et de porter avec eux la qualité de Héros chrétien". (11)

Il s'agit donc d'une éducation de gentilhomme dans la foulée de ceux qui avaient apprécié les valeurs culturelles et artistiques de l'Italie au XVI^e siècle.

Une fois rentré en France, François semble être entré pleinement dans les vues de sa mère qui, sans hésiter, lui laissa la responsabilité de chef de famille :

"Je n'ay pu rien aymer dans le monde, après celuy dont la mort m'a séparée, votre cher Père, lui dit-elle, et je me suis uniquement attachée à vous mettre en état par mes soins de remplir dignement sa place, et d'hériter de ses vertus, comme vous succédez à sa gloire et à ses biens. Je vous les remets entierement (...) J'ay sujet de croire que vous serez un sage dispensateur de ses biens (...) souvenez-vous toujours que Dieu seul doit être votre principal appuy, hors duquel il n'y a que foiblesse et inconstance". (12)

L'insistance du fils pour conserver sa mère auprès de lui témoigne de son attachement et de son désir de la voir jouir d'un repos bien mérité. C'est ce qui le fit redoubler de protestations en 1608, lorsque le projet de la fondation commença à être connu. Tout Bordeaux et sa région s'émurent de pareille audace et la voix publique s'en empara sans ménagement :

"Les uns disoient qu'il étoit de la charité de détourner cette Dame d'un dessein qui étoit au-dessus de ses forces, et qu'assurément elle y succomberoit ; d'autres s'en mocquoient ouvertement, et l'appeloient la Religieuse de Toulouse, plusieurs la taxoient d'ambition, d'entreprendre la fondation d'un Ordre, après avoir quitté la qualité de simple Religieuse dans un autre, (...) Le Marquis de Montferrand même osa railler sur la conduite de sa Mere, et comme il n'avoit pas eu une bonne

(11) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 23

(12) id. " " p. 30

opinion de sa première entrée en Religion, dont il avoit prédit le succès, il s'érigea encore en prophète sur sa nouvelle tentative". (13)

Mais ce désaccord compréhensible n'altéra pas les relations de confiance qui furent entretenues entre la Fondatrice et les châtelains de Landiras. En 1619 ou 1620, au moment de la mort brutale de François, sa femme Marguerite n'eut qu'une hâte, celle de s'entretenir avec sa belle-mère, Madame de Lestonnac, afin de trouver en elle l'appui dont elle avait besoin. Les tentatives de fondation à Toulouse retardèrent un peu cette rencontre :

"Ses Filles de Bordeaux la pressoient de revenir (...) enfin le Cardinal de Sourdis lui ordonna de se rendre et il en avoit été prié par Madame de Montferrant, qui venoit de perdre son mari pendant l'absence de sa Mère et qui désiroit la revoir au plus tôt, soit pour trouver en elle du soulagement à sa douleur, soit pour prendre d'elle conseil dans ses plus secrètes affaires. Ce fut un nouveau sujet d'affliction pour cette Mere d'apprendre la mort de son Fils, de qui elle ne croyoit pas devoir estre prévenue, l'appuy de la maison de Monferrant et qui laissoit des successeurs fort jeunes". (14)

De fait, la courageuse grand'mère dut prendre sa part du poids de la famille, démontrant ainsi qu'elle n'avait pas cessé d'être la mère de François. Elle se chargea des deux filles qu'il laissoit orphelines.

"le Baron étant mort l'année 1619 (...) leur sainte aïeule les prit sous sa protection, parce que leurs frères étoient encore plus jeunes. Jeanne de Monferrant étoit âgée de onze ans, François n'en avoit que neuf (...) (elles entrèrent) dans la Maison de Notre-Dame en qualité de pensionnaires sous l'éducation de la Fondatrice". (15)

Les deux petites-filles en question devinrent religieuses dans la Compagnie de Marie Notre-Dame : la vie de Jeanne de Lestonnac restait donc un modèle parmi sa descendance. On en trouvera encore des exemples à d'autres générations.

Le fils héritier du nom ne semble pas avoir dévié des principes que lui avait inculqués sa mère et l'on peut conclure que l'éducation reçue d'elle avait porté ses fruits.

(13) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I p. 98

(14) id. " " p. 207

(15) id. " " Tome II, p. 21

b) Les filles religieuses

Marthe, l'aînée des trois filles, et Madeleine, la plus jeune, durent être très proches de la Baronne de Monferrant dans ses oeuvres pieuses, et leur vocation religieuse est sans doute le résultat de la formation chrétienne qui leur fut donnée au sein de la famille.

Les points de repère que l'on possède sur elles fixent l'attention sur les années 1601, 1604 et 1620. la première est la date de leur entrée en religion et la 2^e celle de leur profession, car elles ont toujours franchi ensemble les différentes étapes de la vie religieuse. (16) La dernière date, 1620, les a rendues célèbres dans le diocèse de Bordeaux, par suite des démarches difficiles qu'elles eurent à faire pour passer du Couvent de l'Annonciade à celui de Notre-Dame, fondé par leur mère. Cette affaire fut présentée au Cardinal de Sourdis et soumise au Saint Siège au début de 1620. (17)

Les motivations des deux soeurs de Monferrant-Landiras n'étaient point basées sur un vulgaire désir de se regrouper en cercle de famille, ce que la Fondatrice se refusait à favoriser :

"elle ne vouloit rien donner aux sentimens de la nature, consulta en cette occasion ses Directeurs (...) et ayant connu que les raisons de ses Filles étoient au poids du sanctuaire, elle leur donna liberté d'agir, et elle ayda même à poursuivre un si juste dessein auprès du Saint Père". (18)

En effet, la requête s'appuyait sur le fait qu'à l'Annonciade de Bordeaux la clôture n'était pas fidèlement observée. A cette même époque une novice avait été enlevée en costume par ses parents. C'est pourquoi les autorités religieuses jugèrent qu'il y avait une leçon à donner au Monastère dont Marthe et Madeleine voulaient sortir :

(16) BOUZONNIE prétend qu'elles avaient passé 20 ans chez les Annonciades avant de les quitter en 1620 - cf. H.O. I p. 155 - En réalité, cela fait 19 ans et 4 mois - 7 juillet 1601 - Novembre 1620 -

(17) Arch. D-Gironde - G I - N 538 - Le dossier relatif à Marthe et Madeleine de Monferrant se constituerait ainsi :

a - Supplique adressée au St.Père 17 Mars 1620 - A.Vaticanes.

S.C.Ev.Réguliers - année 1620 - 186

b - Supplique adressée au St Père 26 Mai 1620 - id. -

c - Indults en faveur de Marthe et Madeleine de M. 1620 - id.
Instituts féminins B,2

d - Requête adressée au Cardinal F. de Sourdis - 8 Octobre 1620
A.D.6 - G 1 - 538

e - Ordonnance du Cardinal - 3 Novembre 1620 A.D.G. N.D.H 140

f - Transfert de l'Annonciade à Notre-Dame - 1620 - A.D.G.

Mémoires BERTHEAU I.J. 354

(18) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 156

"Ce seroit une médecine aux Religieuses d'iceluy". (19)

La réputation de ferveur et de régularité que s'était acquise la maison de Notre-Dame justifiait donc pleinement la décision prise. Le procès-verbal de ce transfert mérite d'être cité car il dépeint l'ambiance dans laquelle se déroula l'exécution de l'ordonnance épiscopale. Les paroles sont celles du Secrétaire du Cardinal :

"Nous avons vu les Meres de Montferrant qui descendoient du cloïstre implorant nostre secours, estant sans leur habit et n'ayant que quelque coeffe estre autour de la teste et quelque cotillon de drap blanc, les bras en chemise, ainsi que les autres les avoient laissées après leur avoir osté leur voile et habit.

Le moment ayant paru favorable au Cardinal pour l'exécution du rescrit du Pape, il chargea Me Moysset de conduire au Couvent de Nostre Dame ces deux victimes, mais la Supérieure de l'annonciade avec le plus grand nombre de ses religieuses se ruent sur elles et sur M. Moisset, enlevant le manteau de ce dernier et font voler son bonnet carré dont elles s'emparent et le frappent ensuite avec une pioche. Il y a fureur de la part des Religieuses et chacun s'empresse de venir à leur secours. Voyant qu'elles ne pouvoient réussir à empêcher la sortie, une des Religieuses donne un coup de ciseau à Marthe de Montferrant pensant la tuer. L'ordre de sortie est exécuté. M. Moisset veut rendre compte du résultat de sa mission. Voyant qu'il ne pouvoit estre entendu, le Cardinal se retira après avoir remarqué que quelques religieuses avoient des bagues au doigt et comme des roses à leurs soulliers". (20)

De ce texte on peut déduire que Marthe et Madeleine fuyaient le relâchement et se montraient prêtes à lutter pour leur vocation. Comme toutes les autres candidates, elles passèrent par les épreuves du noviciat, et au bout de deux ans prononcèrent leurs voeux, le 18 Décembre 1622, alors que leur mère n'était plus supérieure et se trouvait dans l'ombre, comme on le verra plus loin. Ce que l'on sait d'elles dans les années suivantes révèle leur discrétion et la valeur particulièrement remarquable de Madeleine :

(19) Arch. D. Gironde - Mémoires de Bertheau, H. 14I

(20) A.D.G.

id.

I - J n° 354

"Il sembloit que ces deux nouvelles plantes ne changeoient de sol et de culture, que pour faire vivre plus longtemps les vertus et le nom de leur Mere (...) principalement la plus jeune, dont les belles qualitez attiroient les yeux de toutes ses soeurs, et la faisoient considerer comme une seconde colonne de la Religion. Mais les pensées de Dieu ne s'accordent pas toujours avec celles des hommes, les Filles moururent avant la Mere, dans peu d'années, remplies de toutes les vertus Religieuses, d'une parfaite régularité, d'une humilité singuliere, qui ne pouvoient souffrir aucune marque de distinction, jusques à ne vouloir être nommées que du nom de leur baptême, afin que les autres oubliassent l'éclat de leur Maison, comme elles l'avoient oublié elles-mêmes. Magdelaine exerça quelque temps l'employ de Maître des Novices, et Dieu qui vouloit sanctifier par les humiliations celle que ses Soeurs se préparoient à élever toujours davantage, lui envoya une maladie cruelle, où elle eut besoin de toute leur charité et où elle se fit admirer par sa patience". (21)

Les souffrances ne manquèrent pas sur le chemin de ces filles de la Fondatrice et leur lien de parenté avec elle ne leur donna jamais droit à la moindre exception, ce qui en dit long sur la vertu de la mère et des filles :

"Il est à propos de dire icy ce qui se passa en elle et une de ses filles qui estoit Religieuse au mesme Couvent. Celle cy estoit dans sa chambre un jour que la Mere passoit par devant elle pour aller à la Messe, sa fille la Soeur de Landiras avoit quelque besoin et prioit sa mere la Mere de Landiras d'entrer dans sa chambre pour luy ayder en quelque chose, cette Mere quoy que doublement Mere de la Soeur de Landiras, s'excusa de n'y pouvoir pas entrer d'autant qu'elle n'avoit pas licence". (22)

L'anecdote doit se situer entre 1622 et 1626, époque où Jeanne de Lestonnac n'était plus Supérieure de Bordeaux et n'était pas encore partie pour la fondation de Pau. Mais vivant côte à côte, ou

(21) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 156

(22) SAINCTE MARIE - op. cité - p. 277

séparées à cause des nécessités de la maison, la mère et les filles suivirent ensemble le même chemin du service de Dieu dans la droiture et la recherche de la sainteté.

Pour Jeanne de Lestonnac c'était l'essentiel d'une éducation réussie.

c) La fille devenue épouse et mère

Jeanne suivit la voie commune : celle du mariage, mais son alliance avec François de Chartres, Seigneur d'Arpailhan, semble avoir traîné durant plusieurs années. En 1604, alors que l'ex-novice des Feuillantines reprenait contact avec le monde, et pensait déjà à se retirer dans la solitude de La Mothe, il fut question de fiançailles :

"elle leva un obstacle qui auroit pu en retarder ou troubler le repos, par le mariage de Mademoiselle de Montferrant sa Fille avec le Baron d'Arpailhan, gentilhomme du Périgord".

(23)

Cette affirmation soulève un problème lorsque l'on sait que le contrat de mariage entre Jeanne de Montferrant et François d'Arpailhan est daté du 22 décembre 1608, époque à laquelle la Fondatrice avait déjà pris l'habit dans l'Ordre de Notre-Dame. Que signifie donc ce voyage en Périgord qui, de fait, fut effectué en 1604 en compagnie de Jeanne la fille à marier ? Y eut-il simplement promesses de mariage et la préparation dura-t-elle plusieurs années ? C'est vraisemblable, mais il pourrait aussi s'agir de plusieurs projets différents. Une chose est sûre, c'est qu'en 1608, au moment de passer contrat devant le notaire de Gensac, Jeanne était conduite par son frère François et qu'elle avait au moins 21 ans, peut-être davantage.

De ce mariage naquirent cinq enfants, que l'on amenait volontiers voir leur grand'mère :

"Un jour la Portiere croyant lui donner de la joye lui apporta sur les bras une Fille de Madame d'Arpailhan âgée seulement de deux ou trois ans, la Sainte Mere se fâcha (...) disant qu'elle ne vouloit pas de ces privileges, et qu'il faloit l'avoir appelée au parloir". (24)

(23) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 42
id. " " p. 383

On voit en 1621 Jeanne de Lestonnac faire appel à son gendre pour l'accompagner dans son voyage de Périgueux à Bordeaux, alors qu'elle était menacée par les attaques de Monsieur de Puyferat fort contrarié du départ de sa fille pour le noviciat de Notre-Dame. (25)

Un malheur rapprocha encore la mère et la fille qui connut elle aussi l'épreuve du veuvage :

"On lui apporta la nouvelle que Monsieur son gendre avoit esté blessé à mort ; cet accident considéré en toutes ses circonstances luy devoit être tres facheux, car elle voyoit qu'un même coup rendoit sa fille veuve; et cinq enfants sans l'appui et sans l'éducation qu'ils doivent recevoir de leur père (...) elle considéroit que sa fille qui entroit dans le veuvage en souffriroit les incommoditez, qu'une foule d'affaires luy osteroit le repos". (26)

Comme dans le cas de la mort de François, la Fondatrice sut apporter consolation et soutien à la famille éprouvée. Elle se chargea de l'éducation des filles dont une seule est restée connue dans la Compagnie de Marie Notre-Dame, Marie d'Arpailhan. Celle-ci, témoin, comme novice, des derniers jours de sa grand'mère, subit à Bordeaux l'examen préparatoire à sa profession le 20 Mars 1640. (27)

Mais Jeanne de Lestonnac n'avait pas attendu les heures d'adversité pour traiter avec sa fille restée dans le siècle. Les dispositions de son testament, en date du 7 décembre 1610, montrent comment la mère devenue religieuse respecta toujours les droits de ses enfants et les défendit même largement :

"elle peuet demander a sondict filz plus de mil escus de ce qu'elle a plus fourny que receu des fruicts que ledict feu sieur son mary lui avoit donné par son testament, lesquels mille escus elle quicte et donne à son filz moyennant ce qu'il paye à ladicte Jane de Monferrand, sadicte soeur, ou à ses héritiers, ladicte somme de deux mil livres qu'elle luy a cy dessus donné et légué, et non aultrement (...)
ladicte Mere testatresse a fait et institué son héritier universel (...) ledict François de Monferrand, sondict filz (...) et ce aux charges pactes et conditions cy dessus contenues".
(28)

(25) cf. BOUZONNIE op. cité H.O. I, p. 215 -

(26) FRANCOIS de TOULOUSE (JULIA) - op. cité p. 357 -

(27) Jeanne de Lestonnac était morte le 2 Février 1640 -

(28) Testament - BOUHET op. cité - cf note 51

Mais la somme en question ayant été disponible au moment où la nouvelle communauté de Notre-Dame dut se transporter de son premier local, le Prieuré du Saint Esprit, au second situé Rue du Hâ, Jeanne de Lestonnac utilisa les deux mille livres à l'achat d'une maison et à la construction de bâtiments complémentaires. Désireuse de sauvegarder les intérêts de sa fille et de son gendre, elle fit alors dresser un acte précisant les obligations de ses premières compagnes formant alors avec elle un groupe de dix personnes :

"et, désirant icelle dame assurer ladite somme audict sieur et damoiselle d'Arpailhan, suivant la teneur de leur contrat de mariage, auroyt capitullement fait assembler toutes lesdictes religieuses de la dicte Maison Notre-Dame et à icelles remonstré ce que dessus et qu'elle ne pouvoit avoir prins et receu ladite somme de deux mille livres au préjudice desdicts sieur et damoiselle d'Arpailhan et qu'il estoit raisonnable que, après son décès, ledict sieur et damoiselle, son gendre et fille, feussent payés de la dicte somme conformément à leurdict contrat de mariage". (29)

Ces témoignages font supposer qu'une bonne entente s'était établie entre celle qui avait quitté le monde et sa fille demeurée aux prises avec des charges de famille. Rien ne permet donc de mettre en doute la continuité des comportements personnels et sociaux que la Fondatrice s'était efforcé de former chez ses enfants.

Tels sont les fruits d'une éducation qui peut être considérée comme assez complète puisqu'elle s'est épanouie en vocations variées, toutes vécues dans la fidélité.

II - LIGNEE DE DISCIPLES

De 1608 à 1622, Jeanne de Lestonnac a exercé les fonctions de Supérieure dans la maison de Bordeaux. Les candidates y ont afflué et sont toutes passées par ses mains. Dans les débuts, elle fut la maîtresse des novices des premières venues. Si, à partir de 1611, elle fut secondée dans cette tâche par Marguerite de POYFERRE, elle garda

(29) Obligation du 29 Août 1611 - publiée par DAST LE VACHER de BOISVILLE - op. cité - p. 46

la direction générale de la formation comme du reste de la maison. C'est dire que son influence est à chercher principalement parmi celles qui ont fait profession au cours de cette période.

En 12 ans, on en compte 57 réparties ainsi :

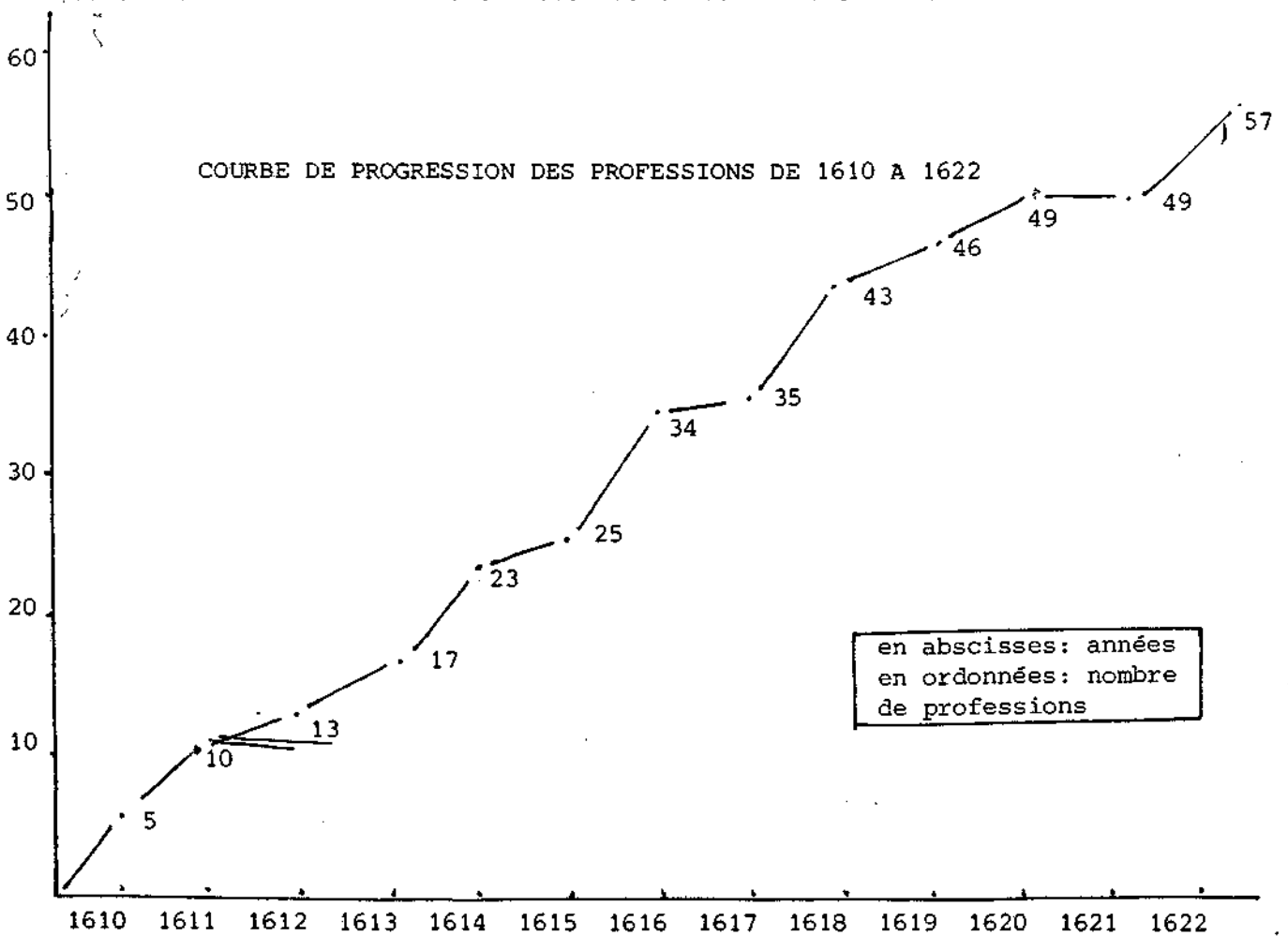
RECRUTEMENT DE LA COMMUNAUTE DE BORDEAUX: 1610-1622	
Sous le Supériorat de Jeanne de Lestonnac	
ANNEES	NOMBRE DE PROFESSIONS
1610	5
1611	5
1612	
1613	3
1614	4
1615	6
1616	2
1617	9
1618	1
1619	8
1620	3
1621	3
1622	8
TOTAL	<hr/> 57

Il vaut donc la peine de s'interroger sur la qualité de ces religieuses, au moins sur celles dont il est le plus parlé. Pour cela, s'impose la distinction entre les plus remarquables par leur disponibilité et leur esprit missionnaire d'une part, et celle qui fit exception dans le lot, d'autre part.

COURBE DES PROFESSIONS PAR ANNEE DE 1610 A 1622



COURBE DE PROGRESSION DES PROFESSIONS DE 1610 A 1622



a) Les principales fondatrices

Une place spéciale revient aux professes qui, avec la Fondatrice furent considérées comme les "pierres fondamentales" de l'Institut. C'est une expression qu'elle-même se plaisait à employer :

"Que pensez-vous, dit-elle un jour en parlant de Marguerite de Poyferré, que je veux faire de cette Fille, que je tiens si longtemps dans cet employ pénible (...) ? J'en veux faire une pierre fondamentale et vivante pour la placer dans le sanctuaire de l'Eglise de Dieu". (30)

On voit Jeanne de Lestonnac exprimer ces mêmes intentions en 1605, au cours d'une rencontre avec celles qui se déclaraient prêtes à lui prêter leur concours :

"il faut que nous bâtions nous-mêmes, de nos mains, un nouveau Temple au Seigneur pour y être adoré et servi d'une nouvelle manière". (31)

C'est donc dans le cadre de cette vaste entreprise qu'apparaît sous son vrai jour le rôle des disciples les plus convaincues et les plus efficaces. Serène COQUEAU, Madeleine LANDREVIE, Isabelle de MAISONNEUVE et Marguerite de POYFERRE y occupent le premier rang puisqu'elles furent les seules à être présentes au Prieuré du St Esprit à la fin d'avril 1608. Elles y prirent l'habit des mains du Cardinal de Sourdis en même temps que la Fondatrice le 1er Mai 1608. Ce groupe de 5 n'avait pas été constitué ainsi dès le début des démarches. On constate en effet que la liste des volontaires a varié entre 1606 et 1608. L'Abrégé en mentionne quatre :

"Dame Jeanne de Lestonnac (...) Blanche HERVE, Serène COQUEAU et Marie de ROUX et plusieurs autres filles". (32)

(30) BOUZONNIE - op. cité - H.O., p. 371 - En 1634 J. de Lestonnac disait à Marguerite de Poyferré ; " Il n'y a plus que vous et moi qui restions des cinq pierres vivantes et fondamentales de notre Ordre". H.O. I, p. 265 -

(31) Id. p.51 - cf. I P, 2, 5 : "Vous-mêmes comme pierre vivantes, prêtez-vous à l'édification d'un édifice spirituel".

(32) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité - p. 25 - Abrégé II, 6

Le Bref de Paul V inscrit les noms différemment :

"Jeanne de Lestonnac (...) Serène Coqueau, Marie Roux, Raymonde de Capdeville, Blanchine Hervé, Anne Richelet et plusieurs autres". (33)

On remarquera que seules Jeanne de Lestonnac et Serène Coqueau furent là dans la phase des projets comme au moment de leur réalisation. Blanche Hervé, Marie Roux et Anne Richelet ne se joignirent à elles qu'à la fin de l'année 1608, en même temps que deux nouvelles venues, Françoise de Boulaire et Eliette de Cazaubon. Par contre Raymonde de Capdeville ne se présenta jamais, tandis que trois vaillantes filles arrivèrent spontanément sans avoir figuré dans aucun document, ce sont Madeleine Landrevie, Isabelle de Maisonneuve et Marguerite de Poyferré. Voici donc le groupe fondateur tel qu'il apparaît dans l'Histoire de l'Ordre :

"Quatre seulement marquèrent de la constance (...) La première de ces fidèles Disciples fut Serène Coqueau, jeune fille d'une rare modestie et d'une pureté angélique. Elle fut suivie de Madeleine de Landrevie en qui la grâce et la nature avaient mis leurs plus riches dons (...) Isabeau de Maisonneuve vint après celle-ci donner des preuves de sa fermeté et de sa générosité (...) La quatrième fut Marguerite de Puyferré, qui s'étoit engagée de parole à la Fondatrice, mais son nom n'avoit pas été mis dans les écrits qu'on présenta au Cardinal et au Pape, sa fidélité valoit plus qu'une signature que la lâcheté des autres avoit effacée". (34)

Afin de dissiper sans retard les doutes qui pourraient surgir au sujet des noms de famille dont l'orthographe varie et qui sont tantôt précédés d'une particule tantôt cités sans aucune, il semble utile de dresser le tableau des origines des dix premières religieuses qui firent profession dans la Compagnie de Marie Notre-Dame :

(33) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 16

(34) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 85

NOMS DES RELIGIEUSES	PAROISSE D'ORIGINE	PERE	MERE
Jeanne de LESTONNAC 1556-1640	St ELOI BORDEAUX	Richard de L. Seigneur du Parc Conseiller au Parlement	Jeanne Eyquem de Montaigne
Serène COQUEAU 1588 ?..1621	FLOIRAC environs de BORDEAUX	François COQUEAU Concierge au Parlement	Marie MONDAULT (famille de marchands)
Madeleine LANDREVIE 1570 ?..1634	N.D. de PUYPAULIN BORDEAUX	Pierre L. décédé avant 1608 Bourgeois (gendre : cordonnier)	Guilhemotte BARTHELOT décédée avant 1608
Isabelle de MAISONNEUVE 1580 ?..1634	Ste EULALIE BORDEAUX	Etienne de M. décédé avant 1608 Avocat au Parlement	Béatrix DUPLESSY damoiselle
Marguerite de POYFERRE 1588 ?..1656	? BORDEAUX	Jean de POYFERRE Procureur au Parlement	Guionne DUPEYRAT
Blanche HERVE -----	Ste EULALIE BORDEAUX	Nicolas H. Décédé avant 1608 Bourgeois et marchand	Loyse HOSTEN
Marie ROUX 1583 ?..	? BORDEAUX	Mathieu R. décédé avant 1608	Marie COLOMB
Anne RICHELET 1582 ?..1627	? BORDEAUX	Pierre RICHELET Bourgeois et marchand	Marguerite de SAINT-AULADY
Françoise de BOULAIRE ... 1664	? SAINTONGE	Romain de Boulaire Avocat au Parlement	Marguerite DUPUY damoiselle
Eliette de CAZAUBON ... 1611	St MAIXENS BORDEAUX	? mari décédé avant 1608 : Robert GAILHARD, Notaire à Bordeaux.	?

Sur les dix religieuses dont les noms précèdent, cinq appartenaient à la noblesse de robe ou à la noblesse terrienne, les cinq autres venant du milieu des bourgeois et marchands. A part Françoise de Boulaire, originaire de Saintonge, toutes étaient natives de Bordeaux ou des environs. D'après les dates connues ou déduites de certaines mentions d'âge à l'époque de la profession ou à celle du décès, on se rend compte également que la plupart des compagnes de Jeanne de Lestonnac auraient pu être ses filles. Madeleine Landrevie était très mère puisqu'elle avait approximativement 38 ans. Eliette de Cazaubon déjà veuve et vite emportée par la maladie, devait être moins jeune que les autres. Enfin le cas de Blanche Hervé dont on sait très peu de chose est difficilement estimable.

C'est dans la vie partagée entre cinq personnes pendant sept mois, et entre dix durant près de deux ans (35) que se forma peu à peu l'esprit commun qui devait animer l'Institut. Un portrait sommaire de chacune de ces premières religieuses fera ressortir l'influence que la Fondatrice a exercée sur le groupe des pionnières.

Serène Coqueau fut réellement la collaboratrice inconditionnelle. Elle n'avait que 17 ans lorsque Jeanne de Lestonnac s'ouvrit à elle de son projet. La jeune fille le fit entièrement sien et sa participation à toutes les étapes de préparation aiguïsa en elle le sens apostolique et l'ardent désir de travailler au salut et à l'éducation de la jeunesse. Elle fut parmi les premières envoyées au-dehors et fut chargée des Pensionnaires et des classes dans la maison de Béziers la seconde de l'Ordre. Son rayonnement fut immense auprès de ses élèves qu'elle traitait avec le plus grand doigté, faisant tomber toutes les agressivités. (36) Elle vénérât la Fondatrice qu'il lui avait fallu laisser à Bordeaux, et c'est à travers ce qu'elle en dit qu'une religieuse de Béziers, liée d'amitié avec elle, entretenait avec Jeanne de Lestonnac une correspondance révélatrice des plus beaux sentiments. (37) Sa vie spirituelle s'éleva à de très hauts sommets et elle mourut

(35) Pour les vocations suivantes, il fallut attendre le 22 Mars 1611 avec l'arrivée de Jeanne Reynier et de sa fille - Marie Gachet.

(36) cf. BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 447 -

(37) cf. Lettres de J. de L. à Elizabeth de Cruzy - François de TOULOUSE (Julia) pp. 189 et suiv. Lettres publiées dans DOCUMENTS D'ORIGINE op. cité pp. 133 ss.

en odeur de sainteté, ce qui lui valut l'honneur d'être citée au martyrologe français à la date du 14 Septembre. (38)

Madeleine Landrevie apportait son expérience et son jugement très sûr. Sa richesse intérieure lui permettait de goûter profondément la solitude et d'en sortir avec énergie pour réaliser ce que lui facilitait son esprit d'organisation. Elle savait mettre la main à la pâte et le manifesta tout particulièrement au cours des travaux qu'elle dut diriger à Béziers dont elle fut la première supérieure.

"Elle tenoit la même forme de gouvernement qu'elle avoit remarquée dans la Fondatrice (...) Elle prenoit volontiers conseil". (39)

Cette femme avisée se caractérisa aussi par la force de sa foi. Elle sut garder le silence au milieu de calomnies dont elle fut la victime, car depuis longtemps elle avait appris à chercher la gloire de Dieu et non la sienne. L'ayant appréciée, l'Evêque de Béziers, Fleurant des Barres qui fut ensuite nommé à Agde, l'appela dans cette dernière ville pour une fondation. Jeanne de Lestonnac s'en réjouit de Pau où elle était alors.

"Tout le monde loue la prudence et la sainte conduite de notre Soeur de Landrevie". (40)

"Nous avons toutes grande occasion de louer Dieu (...) pour la bénédiction que sa Divine Majesté répand sur notre Maison d'Agde (... de quoi je suis grandement consolée". (41)

(38) SAINTE MARIE - op. cité p. 108 : "A Béziers en ce jour a esté la mort de Serene de Coquerel (il veut dire Coqueau, d'autant que c'est ainsi qu'on la nommoit et que le Bref la qualifia) - d'heureuse mémoire, fille très pure. Celle-cy estant une des quatre premières Fondatrice de l'ordre dit de Sainte Marie ou de Notre-Dame (...) ayant esté environ quatre ans occupée de bonnes oeuvres et à l'instruction des filles de cette ville-la : le propre jour de l'exaltation de la Sainte Croix (...) navrée d'une blessure intérieure (...) ne trouvant du soulagement qu'à demeurer à genoux (...) ayant prédit le jour de sa mort bienheureuse (...) rendit heureusement son âme désireuse de Dieu".

(39) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 469 -

(40) id. " " " p. 244 -

(41) SAINTE MARIE - op. cité - H.O. p. 133

Un tel éloge suffit à dire la qualité de cette religieuse.

Isabelle de Maisonneuve s'est fait remarquer par la simplicité de sa présence plus que par ses actions. Elle était de relations agréables, et d'un naturel doux qui la faisait aimer et respecter de tout le monde. Pour cette raison, lorsque pour implanter la Compagnie à Poitiers, la Fondatrice dut en 1618 s'éloigner de Bordeaux, c'est à Isabelle qu'elle confia la responsabilité de la maison en son absence. Mais au bout de trois mois, la supérieure intérimaire écrivit lettres sur lettres pour faire revenir celle qu'elle ne voulait remplacer qu'un temps. Elle eut cependant à faire l'envoi du groupe en partance pour Le Puy et s'en acquitta fort bien. Ayant participé à la fondation d'Agen en 1621, elle y fut Mère Seconde. Mais elle fut rappelée à Bordeaux par le Cardinal de Sourdis et c'est certainement parmi les religieuses de la base qu'elle se sentait le plus à l'aise. Son inclination pour la vie contemplative semble lui avoir fait craindre les entreprises qui la mettaient trop en avant. Elle eut avant tout le charisme de l'effacement et de la conciliation. (42)

Marguerite de Poyferré est souvent nommée par les textes comme la confidente de la Fondatrice :

"Il y avait une si grande conformité d'esprit et de zèle entre la B. Mère et elle, que de toutes ses filles, Marguerite entra le plus dans sa confiance, c'était la chère dépositaire de ses plus importants secrets, l'image de sa conduite, comme l'écho l'est de la voix, elle la fit la première maîtresse des Novices de l'Ordre (...) et ne l'envoya pas aux premiers établissements de son Institut, la réservant auprès de sa personne pour l'aider à maintenir la régularité de cette première Maison". (43)

Cette intimité se manifesta particulièrement par des échanges spirituels qui contribuèrent à l'approfondissement de deux personnes également passionnées de Dieu et clairvoyantes sur elles-mêmes. Marguerite avait assimilé ses expériences personnelles et assumé ses propres difficultés de telle sorte qu'elle était devenue l'instrument idéal pour accompagner les vocations dans leur cheminement. Elle avait

(42) BOUZONNIE - op. cité - cf. H.O. I, pp 424 et ss..

(43) id. " " p. 570

une grande sensibilité à l'action de l'Esprit en elle et dans les autres, ce qui la rendait maîtresse de discernement. Ayant réfléchi sur ses échecs et ses succès à la lumière de Dieu, on pouvait tout lui dire, elle l'accueillait, le comprenait, et trouvait facilement la piste du stimulant ou de l'exigence. Ces dons lui permettaient de donner à sa communauté les Exercices Spirituels lorsqu'un Père Jésuite n'était pas disponible. Après la conduite du noviciat de Bordeaux, c'est à Agen que Marguerite déploya son zèle avec la finesse de ceux qui aiment la musique et la prière de louange. Etant devenue aveugle dans ses dernières années, elle se concentra tout entière sur la beauté intérieure que le don d'elle-même lui avait fait découvrir.

Telles furent les toutes premières disciples de Jeanne de Lestonnac, parfaits reflets de ses généreux élans et modèles pour tout l'Institut. Les cinq suivantes ne soulèveront pas toutes la même admiration mais il conviendra de les rapprocher de plusieurs autres qui, avec certaines d'entre elles, forment une belle lignée. Une brève présentation en donnera une idée.

De Marie ROUX, fondatrice de la maison du Puy, il faut retenir : la douceur et la charité, jointes à un sens aigü du corps apostolique. Elle se maintint étroitement unie à celle qu'elle considérait comme chef de tout l'Ordre. Plusieurs provinces envièrent au Velay la chance d'avoir une maison de Notre-Dame et de ce centre partirent six autres fondations en 14 ans. La grande personnalité de Marie la fit connaître du Prince de Condé. (44)

Avec Anne RICHELET, envoyée à Riom, ce sont les exemples d'amour des pauvres, d'humilité, et de réceptivité aux dons de Dieu, qui furent mis en évidence. On a dit d'elle qu'elle vivait plus au ciel que sur la terre. (45)

Quant à Françoise de BOULAIRE, affrontée à la guerre civile et à la misère matérielle, elle montra, dans la maison de Saintes, une force de caractère et un talent peu communs pour travailler à la conversion des coeurs. La fin de l'Institut était enracinée dans sa vie . (46)

(44) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 241 et 312 - + II, p. 139

(45) id. " " p. 578

(46) id. " " p. 441

La carrière d'Eliette de CAZAUBON fut trop brève pour donner lieu à des actions semblables aux précédentes. Cependant cette professe de quelques mois avait tracé un sillage avec la Fondatrice, par le fait qu'une fois veuve, elle était entrée dans la vie religieuse. Les débuts de la Compagnie de Marie Notre-Dame connurent plusieurs vocations de cette trempe, surtout dans les fondations réalisées entre 1608 et 1640. (47)

Pour compléter la liste des principales disciples à la suite des dix premières, il faut ajouter encore quelques noms, Jacqueline CHESNEL, originaire de Saintonge, fut animée d'une confiance inébranlable en la Providence. Anne d'ARRERAC, fille d'un avocat au Parlement de Bordeaux, se rendit célèbre par son ouverture de coeur et sa bonté. (48)

Marie GACHET, fille d'un sergent royal, fut admirable de disponibilité et de fécondité apostolique. (49) Marthe de LABAT, appartenant à la noblesse bordelaise et pénétrée de l'esprit de l'Institut se révéla excellente formatrice. (50) Suzanne de BRIANCON issue d'une éminente famille du Périgord et convertie du Calvinisme au catholicisme, allia les connaissances bibliques à l'intrépidité de l'apôtre, ce qui lui fit mériter le nom "d'Amazone de la vie religieuse". (51) Catherine de GUERIN, saintongaise entrée en même temps que sa soeur Anne, avait une grandeur d'âme qui lui permit de triompher des pires difficultés. Enfin Françoise de SEGUR de FRANCS, admise avec dispense à l'âge de 13 ans comme postulante, eut un véritable esprit filial pour la Fondatrice à qui elle eut l'honneur de fermer les yeux, en tant que supérieure de Bordeaux en 1640.

-
- (47) A Bordeaux, Eliette de Cazaubon veuve de Robert Gailhard, Jeanne Reynier, veuve de Jean GACHET - A Béziers, Isabelle de CRUZY, veuve du Sieur de CAILLARD SALLESSON ; A Poitiers, Marie de TUSSEAU, veuve de Jacques des FRANCS de la BRETONNIERE. A Alençon Marie HEULIN, veuve de N. GUILLERAY. Un cas plus rare : à Langeac, Dame Marguerite MARTIN entra du vivant de son mari qui lui donna son consentement. Au registre de Poitiers on trouvera encore Marie Catherine ANGEVIN qui a fait profession le 1.1.1626, séparée de son mari elle était entrée d'abord en Lorraine chez les Carmélites Térésien-nes puis à Notre-Dame à Poitiers.
- (48) Elle était la tante du P. Jean Joseph SURIN S.J. qui fut son directeur pendant plusieurs années. Cf. Michel de CERTEAU - Correspondance du P. J.J. Surin - D.D.B 1966 - p. 155
- (49) Son activité fut portée à la connaissance de Louis XIII et de Marie de Médicis - cf. BOUZONNIE - I p. 123
- (50) BOUZONNIE - op. cité H.O. I p. 147, et II, p. 140
- (51) id. " " p. 147

La maison de Pau ne figure pas dans ce tableau parce que c'est Jeanne de Lestonnac en personne qui en assura la fondation et y demeura comme supérieure pendant six ans, mais bien sûr la pépinière de Bordeaux doit compter ce succès à son actif. Il s'agissait ici de faire ressortir simplement le rôle des disciples les plus notoires dans l'implantation de la Compagnie.

"Le recrutement n'était pas seulement important quantitativement, mais il était aussi de valeur, qualitativement. La première génération des Filles de Notre-Dame comprenait des éléments remarquables que la Fondatrice sut préparer aux grandes tâches qui les attendaient". (52)

Ce jugement autorisé confirme ce que le développement précédent a tenté d'expliquer en suivant le rythme des engagements et des envois sous le sage gouvernement de Jeanne de Lestonnac. Un cas cependant a été passé sous silence.

b) Une triste exception

Blanche HERVE dont le nom fut inséré dans l'Abrégé aussi bien que dans le Bref, fit partie de celles qui, plus ou moins impressionnées par les risques de l'aventure et par les doutes qu'émettaient les habitants de Bordeaux sur sa réussite, tardèrent sept mois à y adhérer réellement. Elle s'y décida pourtant et prit l'habit le 8 Décembre 1608. Rien ne la signala particulièrement durant les premières années de la communauté, le seul indice d'une possible infériorité sur certains plans apparaît dans le fait qu'aucune charge ne lui fut confiée par la Fondatrice et qu'elle ne participa à aucune expédition missionnaire. Était-ce justifié ? Se crut-elle victime d'une sévérité excessive ? Une chose est claire c'est que sa situation était frustrante. Pour peu que son naturel fût revendicatif et son acceptation d'elle-même mal intégrée dans sa forme de vie, elle pouvait être une proie facile de l'esprit d'intrigue.

Le 25 Mars 1622, alors que Jeanne de Lestonnac avait exercé les fonctions de supérieure officiellement nommée depuis le 24 décembre 1610, et avait été périodiquement réélue de trois en trois ans, c'est Blanche Hervé qui fut choisie par les Mères vocales. Son comportement vis-à-vis de celle qui l'avait formée exprima une si violente agressivité que l'on s'interroge fortement sur ses motivations et ses sentiments.

Le procès de canonisation de la Fondatrice a approfondi l'expérience sous l'angle des attitudes de la sainte, face aux humiliations dont elle a été l'objet, mais les faits ont été peu étudiés du point de vue des relations à l'intérieur de la maison de Bordeaux. C'est de là, semble-t-il, que pourrait jaillir la lumière pour délimiter les responsabilités de Blanche Hervé.

Un tournant semble avoir été franchi avec l'année 1617. Jusque-là l'impulsion donnée se déploya sans résistance apparente, mais quelques événements vinrent alors modifier l'accueil que pouvaient recevoir les décisions de Jeanne de Lestonnac. Tout d'abord, une question de dépendance du Cardinal de Sourdis s'était posée au moment de la fondation de Béziers : serait-il nécessaire de recourir à Rome pour chaque nouvel établissement hors de Bordeaux ? Le Cardinal avait adressé le 12 Juin 1615, une demande au Saint Siège pour que la première maison puisse s'étendre mais à condition que le contrôle de l'Archevêque de Bordeaux soit maintenu, et il avait reçu une réponse négative en date du 18 Décembre 1615. (53) D'autre part les Archives du Vatican conservent aussi le texte d'un Bref "Cum pridem" qui ne fut jamais expédié et qui peut se situer entre 1615 et 1621. Le contenu de ce document aurait donné satisfaction à François de Sourdis en le rendant maître de l'expansion de l'Institut.

Enfin, il existe dans le même fonds, une supplique des Religieuses de Bordeaux implorant l'autorisation de faire les fondations nécessaires sur décision de la supérieure de la première maison. Cette supplique faisant état du refus essuyé par le Cardinal en 1615, on peut établir que le document est de la période 1616-1621. (54)

Ces allées et venues entre Rome et le Primat d'Aquitaine dénotent le désir de ce dernier d'être maître des maisons religieuses. Et ce désir se heurtait à la vision ignatienne que Jeanne de Lestonnac se faisait du gouvernement d'un Institut, même si, à son époque, le Droit canon ne prévoyait aucunement une forme centralisée pour les Ordres féminins. Le fait que les démarches effectuées auprès du Saint Siège n'aient pas abouti ne pouvait qu'indisposer François de Sourdis à l'égard du monastère de Notre-Dame.

(53) Archives du Vatican - Cong. des Evêques et Réguliers - Manuscrits du XVII^e s. Liasse Ordre de Notre-Dame.

(54) C'est vers la même époque que la communauté de Béziers fit une déclaration d'union à la maison de Bordeaux avec "telle dépendance que le Saint Siège ordonnera". cf. BOUZONNIE - op. cité H.O.I p.241

Un incident apparemment banal se produisit à propos de l'ouverture d'une porte qui fut ensuite murée par ordre de l'archevêque qui donnait un blâme public à la Fondatrice. (55) Malgré l'attitude exemplaire de celle-ci, la méfiance, voire le scandale des faibles purent se répandre à loisir. De plus, à partir de 1617, l'autorité de l'Ordinaire s'exerça à travers un délégué chargé de suivre personnellement la marche des Couvents de Bordeaux. C'est ainsi que les Ursulines furent mises sous la tutelle de M. de l'Urbe vicaire général, et les religieuses de Notre-Dame eurent un Directeur ecclésiastique nommé avec pleins pouvoirs, Monsieur Lancelot DESTIGNOL. (56) Une nouvelle personnes'immisçant dans la vie de la maison, les rapports et interprétations désobligeants pouvaient trouver une oreille favorable. (57)

Les circonstances favorisèrent les agissements occultes puisque Jeanne de Lestonnac dut s'absenter plusieurs fois et pour d'assez longues périodes, au cours des cinq années qui virent la montée de l'orage.

C'était le moment où l'on demandait des fondations dans plusieurs provinces à la fois : dans le Languedoc pour Toulouse, en Périgord et en Poitou pour leurs capitales respectives. Un premier voyage avait eu lieu à Périgueux en 1616 en compagnie de Marie Roux et de deux autres soeurs, mais les choses n'étant pas mûres, la fondation fut repoussée à plus tard. Ce fut Poitiers qui attira la Fondatrice et son séjour s'y prolongea du mois de juillet 1618 jusqu'à la fin d'octobre de la même année, soit environ 4 mois.

En 1619, elle se remit en route, cette fois pour Toulouse où elle passa à peu près 8 mois. (58) Il fallut un ordre du Cardinal de Sourdis pour l'arracher à cette ville où elle lutta vainement pour une fondation qui n'aboutit qu'en 1630.

(55) BOUZONNIE - op. cité p. 402

(56) cf. Mémoires de Bertheau - Arch. Dép. Gironde - I J. 354 n° 384

(57) cf BOUZONNIE p. 104 : "on vouloit tirer la sainte Mère de la Supériorité qu'elle tenoit depuis si longtemps et introduire quelqu'autre à sa place, et apparemment celle qui lui succéda étoit de cette malheureuse intrigue avec cet Ecclésiastique".

(58) D'après SAINTE MARIE elle y fut présente tout un Carême et s'y trouva au plus fort de l'été. cf. pp 121 et 124. L'envoi par le Cardinal de Sourdis est daté du 2 Septembre 1619. La mort de François de Monferrant ayant occasionné le retour de Toulouse serait donc de 1620, et non de 1619.

Mais Périgueux l'attendait encore. Elle y arriva en septembre ou Octobre 1620. (59) Et l'établissement n'ayant été achevé qu'en 1621, cela fait encore une absence de Bordeaux pendant plusieurs mois.

On peut mesurer les conséquences de cet abandon répété d'une communauté devenue plus complexe par l'arrivée de nouvelles venues et privée petit à petit de la présence des religieuses les plus sûres. Celle qui sut en profiter fut Blanche Hervé ou du moins le clan qui s'était formé autour d'elle. On pouvait alléguer de bonnes raisons : ne convenait-il pas de pourvoir au gouvernement local de façon stable, la Fondatrice étant de plus en plus appelée en d'autres lieux ? Et celle qui avait vécu à Bordeaux depuis les débuts ne paraissait-elle pas la plus indiquée ? Peut-être y eut-il aussi des manoeuvres entre le Cardinal de Sourdis et le directeur ecclésiastique prévenu contre Jeanne de Lestonnac. Ces circonstances ou d'autres analogues ajoutées à quelque ambition de Blanche Hervé expliquent en partie le résultat des élections de 1622, sans qu'il n'y ait rien de monstrueux. Les oscillations des votes peuvent parfois tenir à des riens. (60)

L'intrigue dont les artisans se trouvaient à la fois à l'intérieur de la maison et au dehors n'est que la première phase de l'affaire à analyser. Etre portée au pouvoir est une chose, en user en est une autre. C'est là qu'il convient de s'arrêter sur la personne de la nouvelle supérieure afin de saisir les mécanismes auxquels elle succomba.

Se voyant à la tête d'une maison et d'une oeuvre qui la dépassaient, et n'ayant pas l'intelligence suffisante pour chercher de l'aide auprès de qui pouvait la lui donner, elle eut tous les réflexes de l'insécurité. La présence de Jeanne de Lestonnac lui faisait ombre et la mettait mal à l'aise. Elle commença par des moyens simples : lui interdire de parler aux autres. Mais son silence même devenait une attaque ou un reproche vivant, alors il fallut la reléguer dans sa chambre le plus possible. Le phénomène d'escalade jouant, le seul fait de la savoir dans la maison était une blessure au coeur prisonnier de lui-

(59) cf. BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 563 - Catherine de GAUMONDIE vint demander son admission à Périgueux le 30 Octobre 1620, aussitôt qu'elle apprit l'arrivée de la Fondatrice.

(60) Il faut remarquer aussi l'absence des professes qui avaient été envoyées à Toulouse en 1619. Elles ne furent rappelées à Bordeaux par le Cardinal de Sourdis que plus tard, elles y arrivèrent le 12 Août 1622. Blanche Hervé était supérieure depuis le 25 Mars.

même : on irait demander à Rome un Bref pour que Jeanne de Lestonnac soit exclue de la Compagnie. Elle pourrait aller à Landiras pour y "garder les poules". (61) Les paroles d'injure rappelant précisément le château de Landiras qui avait fait la gloire mondaine de la Fondatrice sont significatives d'un profond ressentiment social. Les personnes insatisfaites à cause de leur naissance, de leur condition ou d'un échec quelconque se plaisent généralement à reprocher aux autres ce qui les différencie sur le point de leur complexe. Une chose mal avalée ressort toujours dans les moments de colère.

Aussi Blanche Hervé, entourée pendant de longues années, de personnes au niveau desquelles elle n'était pas parvenue à se hausser, se trouvait entraînée dans un courant d'injustice et de rancœur qui ne pouvait que faire de lourds dégâts dans une communauté alors nombreuse . (62)

Ces déficiences combinées avec le réveil d'intérêts inavoués, avec des désirs de revanche de la part des moins favorisées du sort créèrent une situation de terribles tensions. Intervinrent à leur tour les conseillers que les unes ou les autres avaient été chercher hors de leur communauté, faute d'y trouver une supérieure capable. C'était assez pour que la confusion et le relâchement s'installent dans la maison de Notre-Dame.

On a beaucoup écrit sur la souffrance de la Fondatrice en ces années d'obscurité. En réalité, toute sa grandeur éclate dans sa paix inaltérable. C'est à cause de ce moment qu'on est avec elle invité à tomber à genoux devant Dieu.

Mais quelle fut sa réaction d'éducatrice-née ? Se rendit-elle compte du mal qui avait grandi sournoisement dans le cœur de Blanche ? Se reprocha-t-elle de n'avoir pas agi à temps pour que cette personnalité blessée recouvre son équilibre ? Elle dut se soucier du bien de cette fille, comme elle continuait à rechercher le bien commun. (63) Elle était cependant trop consciente de ses responsabilités pour ne pas considérer ce fait comme un échec de la formation qu'elle avait voulu

(61) cf. SAINCTE MARIE - op. cité p. 208 -

(62) Sur les 51 religieuses parvenues à la profession en mars 1622, 16 avaient été envoyées à des fondations, une était morte à Bordeaux. Il en restait donc 34 et il s'y ajoutait encore 13 novices.

(63) Un témoignage en est donné par la réponse qu'elle adressa au Cardinal et qui fut interceptée. cf. BOUZONNIE - op. cité - H.O. I p. 409

assurer. Les meilleures méthodes et les plus pures intentions ne sont pas à l'abri de ces résultats négatifs que l'usage de la liberté humaine et le jeu des influences font récolter aux éducateurs. L'histoire des familles, des écoles et des communautés n'y échappe pas.

Cependant on peut reconnaître à la Fondatrice un savoir-faire d'éducatrice vis-à-vis de celle qui l'abaissait : par sa patience et son refus de condamner, elle rendit possible le retour à de meilleurs sentiments, ce qui n'est pas négligeable. (64)

Si Blanche Hervé est une triste exception bien humaine ! dans l'ensemble des réalisations des premières années, elle n'altère pas la qualité des fruits amplement suffisants pour illustrer en Jeanne de Lestonnac un talent de maîtrise de l'éducation.

x

x x

En évoquant les enfants élevés en son foyer et les disciples bénéficiaires de ses exemples et de ses leçons, il n'a pas été question d'une action enseignante à proprement parler. La Fondatrice en effet, n'a guère appliqué elle-même ses principes pédagogiques auprès de la jeunesse de ses maisons. Occupée à conduire son Institut naissant dans une course accélérée, elle a surtout formé des éducatrices qui devaient à leur tour entrer en contact avec les jeunes élèves confiées à leurs soins. Ce n'est guère qu'à Pau, sur la fin de sa vie, que les textes parlent de sa présence dans les classes auprès des enfants. Mais ses qualités d'esprit et de coeur lui permirent de trouver ce qu'il fallait dire et faire pour aider des êtres à devenir eux-mêmes et à se donner tout entiers à leur mission. Dans cette tâche qui est l'essentiel de l'éducation, on ne peut hésiter à conclure que Jeanne de Lestonnac a su faire ses preuves.

(64) Blanche Hervé demanda pardon de sa conduite indigne. Cf. BOUZONNIE op. cité - H.O. p. 411 -
Cela ne manqua pas de laisser des traces dans la communauté de Bordeaux, si bien que Jeanne de Lestonnac une fois à Pau n'avait aucun désir d'y retourner. "Si vous m'aimez, disait-elle; je vous prie de ne point désirer que j'aïlle là pour quelque chose que ce soit, et beaucoup moins pour avoir charge." Lettre de 1630 ou 1631 à Marguerite de Poyferré - BOUZONNIE - op. cité - H.O. I p. 248

C H A P I T R E 15

LES DEVELOPPEMENTS

Résumer en un chapitre ce qui a rempli quatre siècles d'histoire est une gageure. Il faut nécessairement faire des choix qui laisseront dans l'ombre des faits peut-être intéressants pour l'oeuvre éducative en certaines de ses implantations. Toutefois, à partir de ce qui nous est parvenu, on peut tenter de tracer une ligne d'expansion aboutissant à l'état actuel de la Compagnie. L'objectif limité est de relier la fondation à la situation présente plus que de rendre compte de tous les événements vécus. Les deux principaux bouleversements survinrent en 1792 et en 1904 ; ils délimitent les étapes à décrire :

- L'Ancien Régime
- De la Restauration à l'expulsion
- Le vingtième siècle -

Le chapitre s'attachera surtout à découvrir les explosions de vitalité avec leurs causes et leurs effets et à expliquer les moments de faiblesse qui éprouvèrent l'édifice.

I - L'ANCIEN REGIME

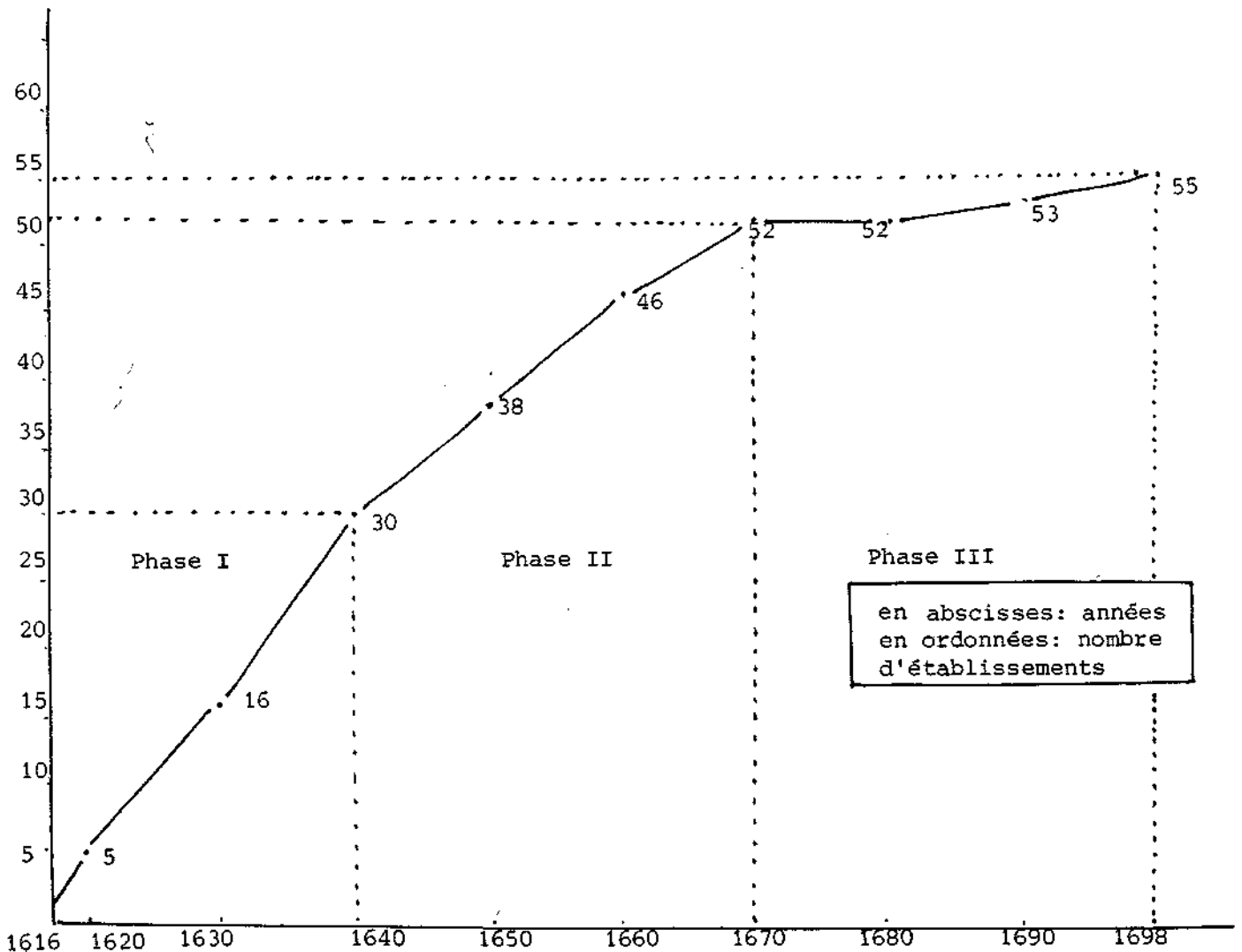
La longue période de près de 180 ans qui s'est écoulée depuis la naissance de l'Institut jusqu'à la suppression des Ordres religieux par les lois de l'Assemblée Nationale comprend tout un processus de dé-

veloppement qu'il est bon de saisir dans son ensemble. La clarification portera sur le type de répartition qui s'est effectué et sur les facteurs de modification qui sont intervenus.

a) Type de répartition

La vigoureuse impulsion imprimée par Jeanne de Lestonnac et prolongée par ses fidèles disciples a produit dans le Royaume de France une extension particulièrement rapide. Il y eut 30 fondations en 32 ans, c'est-à-dire de 1608 à 1640, les autres s'échelonnant jusqu'en 1698 pour atteindre alors le chiffre de 52, auxquelles s'ajoutèrent 3 fondations en Espagne.

DEVELOPPEMENT DES FONDATIONS
de 1616 à 1698



Cette courbe du XVII^e siècle permet de distinguer trois phases d'égale durée :

- I 1616 - 1640 : fondations réalisées du vivant de la Fondatrice, avec un grand dynamisme, et en pleine période d'application du Concile de Trente.
- II 1640 - 1670 : croissance ralentie mais régulière
- III 1670 - 1698 : situation stationnaire en France, et conséquences des guerres de Louis XIV -

La présence de la Fondatrice, le rayonnement de sa personnalité et la qualité de la formation qu'elle avait assurée semblent ainsi avoir été des facteurs déterminants de ce mouvement. On a l'impression que la mission embrassée avec flamme dut ensuite prendre le temps de se consolider, de durer, et de faire face aux exigences de l'extension.

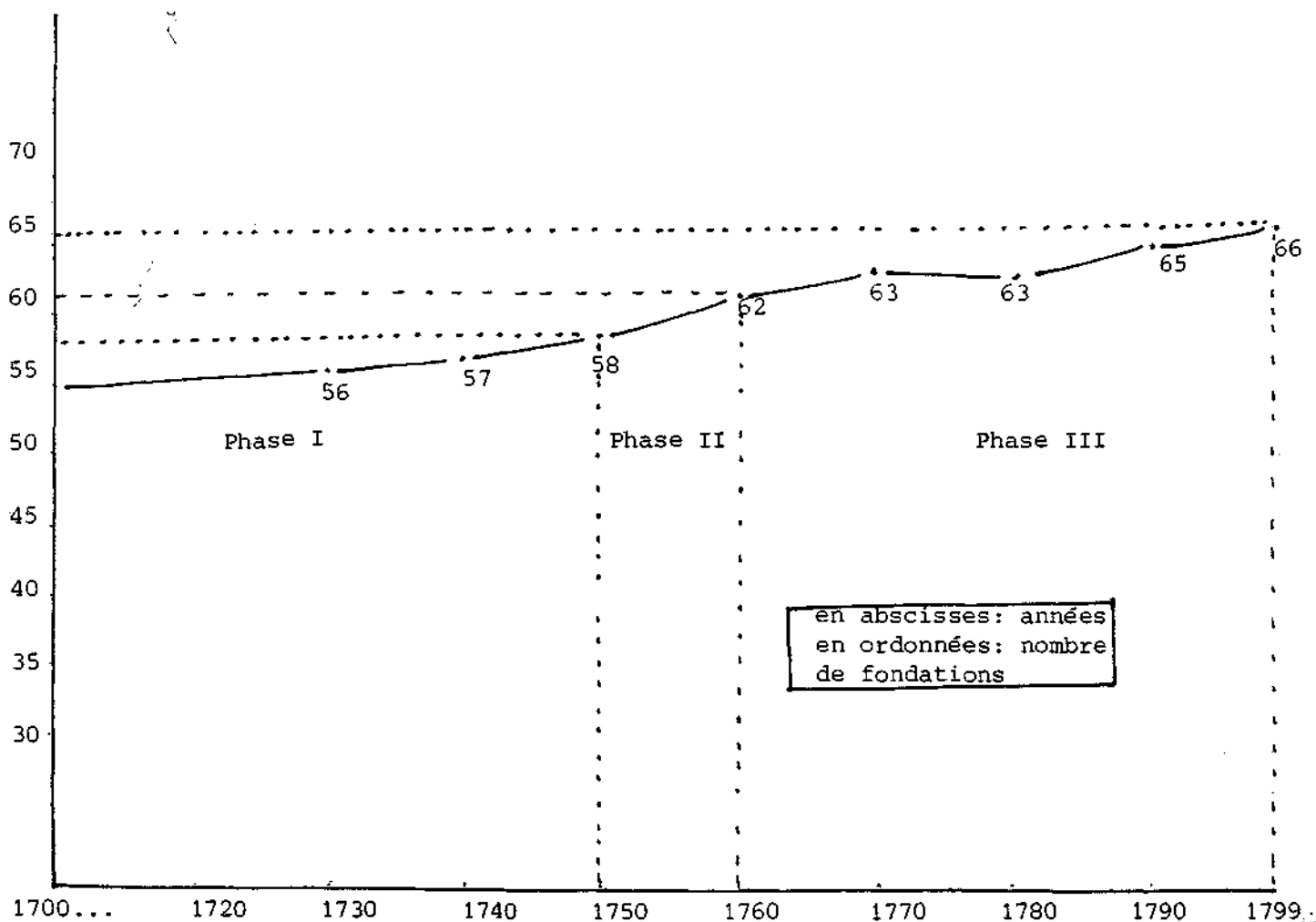
Le mode de fondation lui-même est révélateur de certains foyers d'activité. Un Institut dans lequel chaque maison restait autonome n'a pas pu se développer par décision d'un gouvernement central. Bordeaux ayant pris les premières initiatives, chaque nouvelle fondation devenait à son tour source de vie et il en sortait parfois de nombreuses autres maisons. Ce fut l'expansion dite par provignement, à l'image des sarments de vigne qui grandissent et donnent de nouveaux pieds. Pour comprendre les filiations ainsi créées, il faut alors répartir les fondations en différentes branches.

DE BEZIERS 1616	DE POITIERS 1618	DU PUY 1618	DE PERIGUEUX 1621	DE RIOM 1622
<u>Agde</u> Fondation: 1	<u>La Flèche</u> Fondations:	<u>Tournon</u> Fondations:	<u>Limoges</u> Fondations:	<u>Brioude</u> Fondations:
<u>Frontignan</u>	1	1 / 2	1	1
<u>Narbonne</u>	2	2 /	2	2
<u>Barcelonne</u>	3	3 / 1	<u>Sarlat</u>	<u>Issoire</u>
<u>Fondations:</u>	<u>Fontenay-le-</u>	4 /		<u>Gannat</u>
1 / 5	<u>Comte</u>	<u>Aurillac</u>		
2 /		<u>Fondations:</u>		
3 / 1		1 / 2		
4 /		<u>Rodez</u>		
<u>Perpignan</u>		<u>Avignon</u>		
<u>Gignac</u>		<u>Pradelles</u>		
		<u>Yssingeaux</u>		
		<u>Langogne</u>		
TOTAL:17	TOTAL:5	TOTAL:17	TOTAL:4	TOTAL:5

A part les fondations de Poitiers qui se sont étendues en pays Francien, toutes se situent en Occitanie.

Les cinq branches sorties de la Première Maison seraient à compléter par 8 autres fondations effectuées directement par Bordeaux, soit : Agen (1621), Pau (1626), Saintes (1626), Toulouse (1630) Pons (1631), Villeneuve d'Agen (1642), Saint Gaudens (1642) et Mezin (1657). Seule Saintes a réalisé à son tour une fondation, tandis que toutes les autres sont restées sans descendance. On voit donc que la vitalité la plus intense s'est bien trouvée dans les cinq branches figurant dans le tableau précédent. Et parmi elles, ce furent celles de Béziers et du Puy qui furent les plus fécondes. D'un coup d'oeil on remarque aussi à l'intérieur de chaque branche les maisons qui se sont multipliées : Agde, Barcelone, La Flèche, Tournon, Aurillac, Limoges et Brioude.

Pour clore cette répartition dans le temps on peut alors tracer la courbe du XVIII^e siècle qui n'a rien de comparable avec celle du siècle antérieur :



Ont donc surgi 11 fondations en 77 ans, de 1722 à 1799 ; la période de 1700 à 1722 est celle de l'immobilisme, comme cela fut le cas, en France à la fin du siècle précédent. Pour avoir une idée des terrains privilégiés qui ont attiré la Compagnie de Marie Notre-Dame, il faut aussi considérer son développement sur le plan géographique.

Partie du sud-ouest de la France, l'expansion est passée dans l'immense province du Languedoc dont les limites allaient alors de la Garonne jusqu'à la vallée du Rhône en longeant la Méditerranée et en rejoignant au nord les monts d'Auvergne. Avec la Guyenne et la Gascogne, ce sont les régions où devait se concentrer le plus de forces. C'est aussi par le voisinage du Languedoc qu'une fondation s'effectua à Barcelone, comme un simple déplacement d'une province à l'autre, à une époque où la Catalogne se trouvait aux mains des Français. En 1650, en effet, la Régente Anne d'Autriche avait à mener le double combat de la Fronde et de la guerre contre l'Espagne, puisqu'il fallut attendre la signature du Traité des Pyrénées en 1659 pour mettre fin au conflit entre les deux pays. (1) C'est cette période de rapprochement entre la Catalogne et la France qui donna l'occasion de faire venir de Béziers 5 religieuses de la Compagnie de Marie Notre-Dame.

Le nord du Massif Central accueillit également un bon nombre de communautés, tandis que par le Poitou, le mouvement montait jusqu'à Alençon. En résumé, voici les provinces atteintes : (2)

LANGUEDOC	21 maisons	CATALOGNE	5 maisons
AUVERGNE	9	NAVARRÉ	1
GUYENNE-GASCOGNE	6	ARAGON	1
LIMOUSIN	4	GALICE	1
ANJOU	4	CADIZ	1
POITOU	2		
COMTAT-VENAISSIN	1	SAINT DOMINGUE	1
BEARN	1	MEXIQUE	1
NORMANDIE	1	ARGENTINE	1
ROUSSILLON ou CATALOGNE NORD	1	COLOMBIE	1

(1) Par le traité des Pyrénées, la France recevait le Roussillon et une grande partie de la Picardie. La principale clause du traité prévoyait le mariage de l'infante Marie-Thérèse, fille de Philippe IV et nièce d'Anne d'Autriche avec le roi Louis XIV.

(2) Voir Cartographie n° 3 et 11

Cette répartition des Maisons de Notre-Dame échappe au pouvoir centralisateur qui tendait à tout attirer vers la capitale. Il faut donc chercher ailleurs les raisons de ces implantations concentrées dans le midi de la France et un peu dans l'Ouest. La première est la présence de communautés protestantes dans la majorité des villes choisies pour des fondations, ce qui est un signe d'esprit apostolique en accord avec la fin poursuivie par Jeanne de Lestonnac, l'instruction de la jeunesse.(3)

Le deuxième motif de la préférence des religieuses pour certains lieux a été déterminé par la présence des Jésuites. Ceux-ci se montrèrent toujours de sûrs appuis pour la jeune Compagnie qui venait compléter leur influence auprès du sexe féminin. Ce fait est attesté par leur historien Henri Fouqueray :

"Les Jésuites n'avaient pas moins de zèle à faire connaître les Filles de Notre-Dame fondées à Bordeaux par la Bienheureuse Jeanne de Lestonnac avec le concours du P. Jean de Bordes, et destinée à l'instruction des jeunes personnes. Par les soins de Mme Elizabeth de Cruzy et du P. FOURCAULD, recteur du Collège de Béziers, elles purent s'établir dans cette ville en 1616. Deux ans plus tard, elles venaient au Puy, et les Pères

-
- (2) suite... BOUZONNIE - op. cité - H.O. II, pp. 546 et ss. cf. aussi : La nouvelle entreprise faillie par les Espagnols sur la ville de Barcelone en laquelle ils ont eu plus de 400 des leurs tuez sur place et trois galères entièrement ruinées..." in Recherches politiques sur toutes les affaires qui se passent aujourd'hui dans l'Etat et sur les isques qu'on en doit espérer. A Paris - le 10 Aoust 1651 - on y lit : "Tous les sujets de cette Principauté témoignent à l'envi tant d'affection pour la France qu'ils ont de toutes parts arboré l'étendard blanc (...) reconnaissant qu'il estoit du tout impossible sans cette assistance Divine de divertir de dessus leurs teste le double fléau de l'inimitié Espagnole et de la peste (...) l'on résolut que deux jours après il se feroit une procession générale (...) où se feroit une offrande à Notre-Dame de la conception (...) et Don Juan d'Autriche (...) fut retenu dans son poste(à Tarragone)"
- (3) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 351 - "La plupart de ses établissements se sont faits dans les villes Huguenotes, et en plusieurs endroits, comme à Pau et à Alençon sur les débris mêmes de l'hérésie". cf. aussi p. 309 : "La Fondatrice a érigé ses Maisons Religieuses en Collèges pour les opposer dans les commencements de son Institution aux Ecoles des Hérétiques et pour sanctifier ensuite les familles chrétiennes par l'éducation des jeunes filles".
- Après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, cela entrerait dans la politique de Louis XIV
- Voir Cartographie n°s 2 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 -

du Collège leur étaient d'un puissant secours pour l'érection de leur couvent. La fondation de leur maison de Poitiers eut lieu la même année. Due à l'initiative du P. Jean TEXIER, elle fut encouragée et soutenue par le P. Jean BONNET, religieux d'une grande vertu qui avait connu par révélation le succès de leur établissement. A Périgueux en 1620, le P. MALESCOT, recteur du Collège, célébrait la messe d'installation des religieuses en présence des officiers du présidial, du maire, des consuls et d'une foule considérable". (4)

Chaque récit de fondation rapporte des circonstances analogues, d'où il ressort que la Compagnie de Jésus a joué un grand rôle dans la vitalité de l'oeuvre de Jeanne de Lestonnac. Cette dernière y voyait un élément essentiel de formation permanente. (5) Il y a donc là une raison touchant la vie religieuse elle-même, en vue d'assurer l'approfondissement continu de la spiritualité.

De fait, la liste des grands Collèges de Jésuites au XVII^e siècle coïncide assez souvent avec celle des maisons importantes de la Compagnie de Marie Notre-Dame. (6)

La répartition des établissements est donc, pour la France, en relation étroite avec les caractéristiques de l'institution, et il en est de même des implantations hors de France. Sans détailler les circonstances des fondations qui ont déjà donné lieu à de sérieuses études, (7)

(4) FOUQUERAY Henri - op. cité - Tome III - p. 570 -

(5) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité - p. 129 : "Tant que faire se peut nous employons vos Pères et ceux qui ont été dressés par les vôtres pour ne pas recevoir un esprit étranger". Lettre de J. de Lestonnac à un certain P. Jésuite.

(6) Pour ne citer que les plus connus : Bordeaux 1.000 élèves en 1603 - Effectifs de plusieurs autres en 1627 : Toulouse 1250 ; Béziers 350 ; Rodez 650 ; Aurillac 450 ; Le Puy 800 ; Tournon 350 ; La Flèche 1 201 ; Alençon 570 ; ainsi que Poitiers, Périgueux, Limoges, Agen, St Flour qui étaient bien établis. cf. de DAINVILLE François - L'éducation des Jésuites op. cité - p. 120 et ss. Par contre à Brioude où il n'y avait pas de Pères Jésuites, la Supérieure de N.D., Charlotte Desgranges, chercha à les y faire venir sans y réussir (voir lettre du P. Général MUTIUS VITELESCUS en date du 10 Janvier 1632 - cf. BOUZONNIE op. cité - H.O. II, p. 247) voir cartographie n° 10

(7) cf pour le Mexique en particulier : Pilar FOZ Y FOZ - La revolucion pedagogica en Nueva Espana - 1754-1820 - op. déjà cité.

il suffira de rappeler le rôle du P. Guillaume JOSA S.J. à Barcelone (8) et celui du P. BOUTIN, S.J., dans l'île de Saint Domingue. Cette dernière fondation ne saurait être passée sous silence ici, car elle mit en mouvement onze communautés de France qui, grâce à leurs efforts conjugués, purent maintenir la maison du Cap Français de 1733 à 1793, date du massacre des blancs par la population de l'île. (9)

Tandis qu'allait disparaître l'Ancien Régime en France, l'ouverture d'une maison à Mendoza, Argentine, en 1780 et d'une autre Santa Fe de Bogota, Colombie, en 1783, donnait de plus vastes dimensions à l'oeuvre de Jeanne de Lestonnac. (10)

Sur les 64 maisons existant en 1790, la tourmente révolutionnaire en frappa 52.

b) Facteurs de modification

Au cours du XVII^e et du XVIII^e siècles, les maisons de Notre-Dame passèrent tour à tour par des phases de prospérité et d'épreuves. Avec la montée rapide des vocations et des entreprises apostoliques, la réputation de l'Institut s'étendit chez les grands de ce monde comme chez les spirituels. On signale ainsi la faveur de la Reine Marie de Medicis (11) et de la Princesse de Condé à l'égard de la Fondatrice, les visites du Prince de Condé et de la Vicomtesse de Polignac à Marie Roux, supérieure du Puy (12) et les échos que reçut Louis XIII lors de son passage à Lyon sur l'action prodigieuse de Marie Gachet. (13)

Sur une moindre échelle, on put expérimenter les largesses de certains bienfaiteurs de qualité (14), et de nombreuses communautés

(8) BOUZONNIE - op. cité - H.O. II, p. 50

(9) cf. Lettres annuelles - O.D.N. années 1887-1888 - Notice historique sur la communauté des Religieuses Filles de Notre-Dame du Cap Français (Saint Domingue) fondée en 1733 - Archives ODN Centre Lestonnac.

(10) Des études sont en préparation sur les fondations en Amérique.
- Le nombre des maisons de France en 1790 s'obtient en prenant le total des fondations moins une, celle de St Gervais réalisée en 1663 n'ayant duré que jusqu'en 1689 faute d'avoir obtenu des lettres patentes. Voir Cartographie n° 11 -

(11) BOUZONNIE - op. cité H.O. I p. 377

(12) id. " H.O. I p. 513

(13) id. " H.O.II, p. 125

(14) Tels un chanoine Jean de CAMBOLAS et un Denys SANCHEZ à Toulouse, cf. BOUZONNIE - op. cité - H.O. I p. 258

furent vénérées par les populations auprès desquelles elles se dévouaient. (15)

La ferveur d'une vie religieuse canoniquement établie rayonna sur les membres d'autres associations alors en crise. Face à des monastères en décadence, les maisons de Notre-Dame représentèrent des zones inspirant la confiance. (16) D'autre part deux fois, la communauté de Riom donna une religieuse pour réformer des abbayes relâchées. (17)

D'authentiques courants de spiritualité trouvaient des adeptes parmi les filles de Jeanne de Lestonnac. La correspondance du Jésuite Jean-Joseph Surin, oncle d'Anne d'Arrérac, révèle des liens profonds entre lui et plusieurs religieuses de Poitiers. (18)

En Auvergne, Charlotte Desgranges entra en contact avec M. OLLIER venu donner des missions dans la paroisse de PEBRAC. Il a été conservé des lettres de l'illustre prédicateur qui demandait des conseils de vie spirituelle à celle qu'il appelait "sa bonne Mère". (19) La dévotion aux Coeurs de Jésus et de Marie fut accueillie avec un empressement particulier à Poitiers par l'initiative du P. Jean Bouzonnie, ainsi

-
- (15) L'exemple le plus frappant est donné par Poitiers qui, grâce à l'activité d'une tourière nommée Marie, alla au-devant des misères par une oeuvre auprès des femmes prostituées. cf. BOUZONNIE - op. cité H.O.I p. 194 -
- (16) Pour l'Institut séculier de Ste Ursule, le phénomène se produisit en quatre endroits : à Béziers un groupe d'Ursulines adressa une demande à Bordeaux en 1615, fit son noviciat et prononça ses voeux dans la Compagnie de N.D. le 15 Août 1618. Au Puy, 11 Ursulines passèrent aussi au nouvel Institut. A Saugues, 11 autres firent la même démarche, 2 seulement persévérèrent. A Brioude plusieurs Ursulines composèrent également la 1ère communauté dont Charlotte Desgranges fut la Supérieure.
- (17) Les Mères Elisabeth et Marie d'AUBUSSON furent envoyées l'une à Limoges à l'Abbaye de la Règle et l'autre à l'Abbaye du Pré dans le Maine. cf. BOUZONNIE op. cité, H.O. I p. 223 et aussi Manuscrits de NADAUD - Mémoires des Abbayes - p. 585 et ss. Oraisons funèbres d'Elisabeth et Marie d'Aubusson (Archives du Séminaire de Limoges).
- (18) cf. Louis MICHEL et Ferdinand CAVALLERA - Lettres spirituelles du P.J.J.Surin - Toulouse - 1926 - On y relève les noms de Jeanne MILON, Marie de BRILHAC, Anne BUIGNON, Françoise DAVIAU de RELAY et plusieurs autres.
- (19) BOUZONNIE - op. cité - H.O. II, pp 248-249 - La relation entre Charlotte Desgranges et M. OLLIER peut s'expliquer par le lien entre les Ursulines et Doctrinaires. Charlotte Desgranges avait été Ursuline, et M. Olier Doctrinaire avant d'être oratorien.

qu'à Alençon, en relation probable avec St Jean EUDES (20)

Tous ces exemples semblent avoir atteint leur point culminant au moment où fut rédigée l'Histoire de l'Ordre. Initiée à Toulouse, sur l'initiative de Claire de MADAILLAN, continuée à Alençon avec la participation de Marie de la MOTHE d'OZENNE, cette oeuvre fut complétée par la Supérieure de Poitiers, Charlotte Elisabeth ESCHALARD de la MARK, ayant collaboré avec la maîtresse des Novices Marie de LERPINIÈRE. Celles-ci la présentèrent au Père Jean BOUZONNIE (1645-1726) qui y mit la dernière main et en publia successivement les deux tomes en 1697 et en 1700. Cet événement concrétise la situation dans laquelle se trouvait la Compagnie de Marie Notre-Dame à la fin du XVII^e siècle. On était conscient d'y détenir un riche patrimoine, on se classait, semble-t-il, parmi les grands Ordres de l'époque. (21) Une étude récente sur la maison de Poitiers avant la Révolution permet de décrire cet apogée de la prospérité :

"Très vite les Filles de Notre-Dame ont connu un succès prodigieux outre la fondation de nouveaux établissements à La Flèche en 1625, et Fontenay-le-Comte en 1633, elles pouvaient raisonnablement envisager la création d'un deuxième monastère à Poitiers.(...)En moins de quarante ans (elles) ont investi près de 150.000 lr en bien fonciers (...)créant ainsi un temporel qui pouvait rivaliser avec celui des vieux établissements bénédictins comme Sainte Croix ou la Trinité. Vers la fin du XVII^e siècle, le monastère peut apparaître comme l'un des plus propres de Poitiers. Aucune des Congrégations implantées dans la ville au XVII^e siècle ne pouvait se targuer d'une telle réussite : ni les Ursulines, ni les Hospitalières, ni les Filles de

(20) A Poitiers une confrérie du Sacré-Coeur et autre du Coeur de Marie furent érigées en 1693 et 1694, par une Bulle du Pape Innocent XII à la demande de la Mère Marie de Lerpinière. BOUZONNIE - op. cité H.O. I, p. 198 et Arch. O.D.N. Poitiers - conservées au Centre Lestonnac - Bordeaux.

Pour Alençon on a le témoignage suivant ; "EN 1695 les Filles de N.D. firent ériger leur chapelle (...) Un Bref du Pape Benoit XIV, 28 Fév. 1749 permettait d'ériger dans cette Eglise une confrérie du St Coeur de Marie. Ce fait en lui-même est digne de remarque puisque le P. EUDES d'une part est nôtre par son origine et que d'autre part, M. l'Abbé DESGENETTES (...) devait sous ce même vocable créer plus tard une oeuvre mondiale". cf. Abbé DUMAISNE - opuscule 1906 - sur les communautés de l'Orne.

(21) La typographie de l'Histoire de l'Ordre reproduit celle de "l'Histoire de l'Ordre de FONTEVRAULD" parue quarante ans plus tôt. Elle peut avoir servi de modèle aux Filles de Notre-Dame de Poitiers, bien placées pour avoir connaissance de ce qui s'était fait non loin d'elles, à l'Abbaye Royale de Fontevraud.

Saint François. L'application de la Déclaration du 5 Juillet 1689 sur la liquidation des droits d'amortissement allait stopper net cette prodigieuse réussite : plus de 34000 lt furent versées au Trésor Royal. Dès lors tout au long du XVIII^e siècle, l'histoire du monastère n'est qu'une longue et lente décadence.(...) C'est pour une bonne part, le résultat d'une mauvaise gestion, mais aussi plus que toute autre congrégation à Poitiers, les Filles de Notre-Dame ont été victimes des séquelles de la banqueroute de Law". (22)

Cet aperçu relatif à la maison de Poitiers laisse entendre l'intervention de nouveaux facteurs agissant de l'extérieur sur l'Institut alors si florissant. Les jalons historiques que l'on possède sur la période allant de 1689 à la Révolution permettent de mesurer les conséquences de la crise financière sur les diverses communautés de la Compagnie. Les informations recueillies sur cette situation proviennent des dossiers de la Commission de Secours, créée en 1727 à la suite des Assemblées du Clergé de 1723, 1725 et 1726.

"La Commission s'occupa d'abord de proposer les moyens les plus utiles pour soutenir les Maisons d'ancienne fondation, celles dont la collation avec le titre d'abbesse ou de Prieure appartient à Sa Majesté, et celles enfin que leur institut destinoit plus particulièrement à l'éducation des jeunes personnes du Sexe". (23)

Les déclarations faites à cette Commission, les avis qu'elle donna et les décisions qu'elle fut amenée à prendre, esquissent un tableau des nécessités les plus grandes. On y voit en 1723, la maison de Perpignan réduite à la misère :

Cette maison est prête à tomber, la Supérieure n'a pas pu faire d'autres provisions cette année que quelques charges de farine. Les charités diminuent tous les jours, ainsi que le nombre des pensionnaires. Les particuliers se dégoûtant d'y faire entrer leurs filles veu la pauvreté du Couvent.

(22) MARCADE Jacques. Les Filles de Notre-Dame à Poitiers au XVIII^e siècle - in Religieuses enseignantes. Recherches d'Histoire religieuse. Angers 1981 - pp. 77 à 85.

(23) Mémoire de la Commission - G 9 - 77 - Les documents auxquels il est fait référence ont été consultés aux Archives Nationales - Série G⁹

Les Religieuses font demander leur pain de porte en porte depuis 1720". (24)

On y rappelle les droits de certaines communautés aux attentions de l'Etat ; comme c'est le cas pour la maison de Pau :

"La commission estime que cette communauté est trop utile pour l'instruction de la jeunesse et qu'elle mérite pour la soutenir un secours d'au moins quatre cent livres". (25)

Parfois des ressources modiques sont jugées suffisantes. Un exemple en est fourni à Yssingeaux :

"On observa en 1729 que ces religieuses trouvaient apparemment dans leur travail et dans le profit sur les pensionnaires de quoi suppléer à ce qui paraît leur manquer pour suffire à leurs charges dont elles ne se plaignent pas". (26)

Des décisions plus dramatiques frappèrent certaines autres maisons : le 8 Mars 1748, était notifiée à GIGNAC la défense de recevoir des novices, mais une délibération du Conseil de la ville décida d'insister auprès du Roi pour que l'ordre soit révoqué. Ce fut l'occasion d'un intéressant plaidoyer :

"afin que cette fondation soit durable et permanente ne pouvant se passer du secours que la communauté en reçoit tant pour l'éducation de leurs filles que pour la conversion de celles nées de familles protestantes qui sont encore en nombre". (27)

(24) Rapport de l'Intendant de Perpignan en date du 15 Novembre 1723 -A.N. G 9 155 -

(25- Notre-Dame à Pau - 11 Avril 1729 - G 9 139 - Les communautés qui bénéficièrent de secours de façon prolongée figurent dans un relevé des sommes que la Commission s'est engagée à payer. On y relève : St. Gaudens : 4.000 lt en 1787, 4.000 en 1788 - Perpignan : 3.000 en 1787, id. en 1788 et 1789 - Villeneuve d'Agen : 2.000 en 1787, id. 1788 et 1789 - Issoire : 2.000 en 1787 - Saintes : 2.000 en 1787 - id. en 1788 - Tournon : 2.000 en 1787, id. 1788, 1789 - promesse aussi pour 1790-1791 - cv. A.N. G 9 77

(26) A.N. G 9 158 - De même la déclaration du Puy fut rejetée en partie, la communauté étant, disait-on, plus en état de se passer de secours, que ne l'étaient les autres communautés du diocèse.

(27) 28 Juillet 1748 - A.N. G 9 134

A Périgueux, la même menace poussa le Chapitre de la Cathédrale à faire l'éloge des religieuses et de leur oeuvre :

"Le Chapitre d'une commune voix a déclaré et attesté que cette maison est la seule cloîtrée dans l'enceinte de la ville, que ces Dames tiennent un pensionnat nombreux, que malgré leur petit nombre elles remplissent avec zèle toutes les fonctions de leur état, et en particulier les classes publiques deux fois le jour, que cette maison reçoit et forme des filles protestantes (...) que les Bastiments de Notre-Dame sont rétablis, et que les Voeux et les désirs des personnes de piété sont pour la conservation d'une maison dont on connaît cuidamment l'utilité". (28)

Motivée d'abord par la situation économique de la France, la crise des Ordres religieux au XVIII^e siècle prit bientôt une vilaine allure politique. Les menées des Jansénistes contre la Compagnie de Jésus avaient en effet servi les intérêts des ennemis de la Religion et entraîné tout un plan de destruction dans lequel la Marquise de Pompadour, favorite de Louis XV, joua un rôle occulte. Lors de l'Assemblée du clergé de France, tenue en 1765-66, fut élaboré un projet de réforme des Religieux que l'influence des Philosophes tendait à discréditer de plus en plus. On avait dénoncé les privilèges des réguliers et l'emploi qu'ils faisaient de leurs revenus ; sous prétexte d'y remédier, s'engageait déjà une lutte contre l'état monastique. (29) Un tableau des principales mesures prises souligne une action très marquée.

POLITIQUE RELATIVE AUX ORDRES RELIGIEUX	
23 Mai 1766	Arrêt concernant les abus des Réguliers
31 Juillet 1766	Arrêt instituant une Commission de réforme
3 Avril 1767	Arrêt prévoyant des suppressions et réunions de monastères (minimum de 10 Religieux)
Mai 1768	Arrêt sur l'émission des Voeux (21 ans pour les hommes - 18 ans pour les femmes)
Février 1773	Arrêt sur la discipline des monastères (34 articles)
17 Janvier 1779	Confirmation des mesures, par Louis XVI
5 Septembre 1780	Lettre du Clergé de France au Pape Pie VI
11 Octobre 1780	Réponse du Pape en faveur des Ordres religieux

(28) Extrait des Actes capitulaires - le samedi 7 Août 1745 à Périgueux. A.N. Série L - 740

(29) cf. PRAT J.M. - Essai historique sur la destruction des Ordres religieux en France au XVIII^e siècle - Paris - 1845 - voir les pièces justificatives données en annexe de l'ouvrage.

Dans la ligne de ces réformes, s'expliquent certaines modifications touchant des Maisons de la Compagnie de Marie Notre-Dame. A Avignon la communauté prit la place des Augustins en 1768. A Annonay, ce furent les religieuses du Bourg de Bon-lieu qui furent invitées à se joindre aux filles de Jeanne de Lestomac.

"Réunies à celles de Ste Marie d'Annonay, qui ont aussi des Ecoles, ne le rempliroient-elles pas avec plus de ferveur, avec plus de succès, cet esprit de leur vocation ? Cette union seroit donc conforme à l'esprit de l'Institut du premier monastère et à l'objet devenu commun aux deux". (30)

Lorsque les mesures générales furent appliquées, ce fut le plus souvent en faveur des oeuvres qui présentaient une évidente utilité publique, (31) comme cela s'était déjà produit dans les années précédentes. Une lettre de l'Evêque d'Agde éclaire ce sujet :

"On pense assez généralement dans le Clergé à faire des représentations à cet égard et à celui des hopitaux sur le dernier édit concernant les gens de main morte qui vient d'être donné. On peut tourner ses soins plus utilement contre un nombre de maisons de religieux mandians qui font mille maux par leurs desordres et qui a l'abri des privilèges de leur Ordre nous font enrager (...) il y a des confrairies de penitents gens inutiles qui occupent des chapelles ou dieu n'est rien moins que bien servi. C'est la ou il est bon de faire valloir de pareilles dispositions". (32)

Dans l'ensemble, les temps étaient durs pour les Religieux, et toutes les raisons, économiques et politiques, se liguèrent pour ralentir leur développement au cours du XVIII^e siècle. La seule justification de leur existence résidait alors dans la qualité de leur présence dans chaque diocèse et dans la reconnaissance de leurs services.

(30) MEMOIRE sur les deux Monastères de filles établis en la ville d'Annonay en Vivarais diocèse de Vienne - A.N. - G 9 119

(31) A Saint FLOUR, les Filles de la Croix qui n'étaient plus que 6 furent accueillies à Notre-Dame par ordre de Mgr Paul de RIBEYRE, en date du 22 Février 1752 -

Par contre une délibération du Conseil de Montpellier s'opposa au transfert des biens de l'Abbaye de Ste Claire de Vivarais au Couvent de N.D. de Pradelles. Une des raisons invoquées était la présence de Protestants dans le centre du diocèse plus que dans les hautes montagnes de Pradelles.

(32) signé "Jos. fra.ev. et Cle d'Agde" - A.N. G 9 118

L'éducation des filles était parmi les plus nécessaires.

Sur cette période encore mal connue de l'histoire de la Compagnie de Marie Notre-Dame, on peut déjà reconstituer certains épisodes d'une lutte obstinée qui finalement n'est pas moins une preuve de vitalité que ne le furent les débuts incomparablement plus brillants. C'est dans ce sens que l'on peut recueillir un jugement autorisé, émis en 1824, sur les Instituts fondés au XVIII^e siècle :

"L'institution de la jeunesse excitait alors l'attention des personnes les plus prévoyantes et les plus zélées. On sentait la nécessité de commencer par la génération naissante la réforme générale que l'on méditait (...) les filles dites de Notre-Dame eurent le mérite d'être une des premières associations qui formèrent cet utile projet et qui s'y dévouèrent (...) Henri IV accorda des Lettres patentes pour cet établissement, et l'Institut se propagea rapidement. Le zèle et le succès de ces religieuses pour l'éducation des jeunes personnes les faisaient désirer dans beaucoup de villes (...) Mme de Montferrant vécut assez longtemps pour voir une partie de ces progrès ; c'était une femme pleine d'activité, de courage et de prudence". (33)

Une telle vision des choses reflète bien ce que ces pages ont voulu décrire comme première étape de développement. Ce qui restait encore douteux devait s'incarner dans les actes, sous les coups de la Révolution qui servirait de véritable test à la solidité de l'Institut.

II DE LA RESTAURATION A L'EXPULSION

Mises à la rue, jetées en prison, traquées et parfois réfugiées à l'étranger, les filles de Jeanne de Lestonnac connurent au moins dix années sombres, de 1792 à 1802. (34) Les dégâts furent matérielle-

(33) ESSAI HISTORIQUE sur l'influence de la Religion en France pendant le dix-septième siècle ou tableau des établissements religieux formés à cette époque - (PICOT) - LOUVAIN - chez VANLINTHOUTH et VAN DENZANDE - 1824 - cf. pp. 82 à 84

(34) La date de 1802 est approximative. Poitiers se regroupe cette année-là; mais Rodez avait commencé dès 1796. Bordeaux se redressa en 1802 bien que son rétablissement définitif soit de 1822. Le passage de la clandestinité à la vie ouvertement déclarée se fit parfois insensiblement : Le Puy (1806). La Flèche (1807). Tournon (1810). Rodez (1814). Toulouse 1816). Saint Flour (1817). Limoges (1818) Issoire (1821). Narbonne (1822). Salers 1822). Pradelles (1824). St.Léonard (1829). Langogne (1837).

ment considérables puisque toutes les maisons furent déclarées biens nationaux avec leur mobilier. Les répercussions morales sont plus difficiles à évaluer, mais elles peuvent se déduire des magnifiques interrogatoires que l'on possède sur la visite des commissaires du peuple venus "délivrer" les citoyennes de la soi-disant oppression de leur profession religieuse. (35)

Non seulement les déclarations révèlent une ferme volonté de fidélité (36) mais encore dans certains cas les vaillantes femmes allèrent jusqu'au sacrifice de leur vie : Marie DUBERT fut guillotinée à Bordeaux le 4 Juillet 1794, Jeanne d'AUX ayant appartenu à la communauté de Fontenay-le-Comté, périt également sur l'échafaud le 3 Avril 1794; Catherine FREMONT et Renée PERRAULT, de la Flèche, furent déportées à Cayenne. Au Cap-Français, la communauté fut exterminée au cours des troubles de juin 1793 à l'exception de trois.

En-dehors de ces cas extrêmes, de nombreuses souffrances obscures furent supportées avec l'espoir que la Compagnie reprendrait vie. Un relèvement progressif se préparait en effet. Il sera bon d'évoquer les efforts déployés et le nouveau visage de l'Institut au XIX^e siècle.

a) Efforts de relèvement

Le désir de reconstituer des communautés régulières ne quitta pas la plupart des religieuses ayant survécu à la tourmente. Mais cela exigeait parfois un investissement de forces qui n'était plus possible. Tel fut le cas d'Alençon :

(35) Diverses études relatent quelques réactions. cf. LELIEVRE Henri. Les Religieuses de N.D. à Bordeaux pendant la période révolutionnaire - Bordeaux - Féret - 1900. SORBET M. La Révérende Mère Marie-Thérèse COURET du TERRAIL - Clermont-Ferrand 1914 - CALENDINI Paul. Le couvent des Filles de N.D. de La Flèche - 1622 - 1905 - éd. Eugène BESNIER. La Flèche 1905 - SERRES J.B. Histoire du monastère de N.D. de Saint Flour. Imprimerie St Joseph St Amand - 1893 - Le monastère de N.D. d'Aurillac - Imprimerie H. GENTET - Aurillac 1893.

(36) cf. Lettre de la Supérieure d'Alençon qui refusa de faire sonner les cloches à l'entrée de l'évêque constitutionnel FESSIER : "Mr. nous avons donné dans toutes les circonstances des preuves de patriotisme (...) et de soumissions aux ordres de la municipalité, nous nous ferons toujours un devoir de donner à la cité l'exemple d'un entier dévouement au bien public. Mais la conscience nous défend de reconnaître d'autre Evêque que M. d'Argentré ; c'est l'unique raison qui nous a empêchées de sonner notre cloche". 11 Avril 1791 - Arch. D. de l'Orne - Registre des délibérations du conseil d'Alençon.

"Au retour de l'Ordre, les Filles de Notre-Dame se retrouvaient au nombre de 18 ou 20 ; échappées au naufrage des temps et des événements. Parmi elles, plusieurs étaient âgées ou infirmes. Mais celles qui étaient en état de travailler étaient empressées de reprendre leurs anciennes fonctions. Les moyens de subsistance leur manquaient complètement. C'est ce qu'attesta leur mémoire du temps (Arch. de l'Hospice de Sées)". (37)

Isolée des autres maisons qui étaient toutes plus au sud de la France, Alençon ne put attendre le secours de personne et ne se releva pas. Ce fut le cas de plusieurs autres encore puisque sur les 52 communautés chassées par la Révolution, 36 ne parvinrent pas à se reconstituer. L'hécatombe revêtit donc une grande ampleur.

Maie le mouvement de rétablissement se caractérisa d'une part par la remise en route de 16 maisons et par la création de 20 nouvelles entre 1807 et 1896. (38)

Parmi les 16 maisons rétablies, 8 purent le faire par leurs propres moyens, au prix d'une énergie singulière, 3 y furent aidées par la restauratrice de Toulouse, Marie-Thérèse COURET du TERRAIL qui s'était réfugiée à Seo de Urgel pendant la révolution, et 5 autres y réussirent grâce à 4 communautés qui avait déjà refait surface : La Mothe, héritière de Brioude, Pradelles, Saint Flour et Limoges.

MAISONS RETABLIES APRES LA REVOLUTION		
Par elles-mêmes	Par Toulouse	Par d'autres
POITIERS 1802-1804	LAMOTHE 1807-1812	Par religieuses de
LA FLECHE 1807-1817	BORDEAUX 1802-1822	LAMOTHE
TOURNON 1807-1810	NARBONNE 1824	ex-Brioude LE PUY :
RODEZ 1796-1818		1814
TOULOUSE 1806-1816		Par religieuses de
St FLOUR 1808-1821		PRADELLES LANGOGNE :
LIMOGES 1816-1818		1804
PRADELLES 1810-1824		Par St FLOUR SALERS :
		1822
		Par LIMOGES St LEONARD
		1837
Total : 8	Total : 3	Total : 5

(37) Abbé DUMAISNE - Vic.Gal. de SEEZ - Il y a 100 ans - Etat des communautés de l'Orne - Chapelle Montligion - Orne - 1906 -

(38) Il s'agit de fondations en France, le développement demandant à être traité de façon séparée pour chaque nation à partir du XIX^e siècle - Voir cartographie n^{os} 12 et 13 -

Juridiquement, les choses s'effectuèrent par une déclaration d'association qui fut accompagnée de statuts spécialement établis à cet effet. A titre d'exemple, on peut citer ceux de Bordeaux ou ceux de Pradelles qui furent ensuite adoptés par Le Puy. Voici un aperçu de l'article 1er :

"La fin des religieuses de Notre-Dame est d'instruire gratuitement les Pauvres filles, de les former à l'amour du travail, de la religion et des bonnes moeurs ; et de rendre les mêmes soins à leurs jeunes élèves dans leurs Pensionnats". (39)

L'approbation de l'Evêque du lieu était formulée en ces termes :

"Nous Charles, François d'AVIAU du BOIS de SANZAY... bien persuadé qu'une association religieuse formée sur leur esprit et fidèle à leur exécution, ne peut qu'être avantageuse à l'Eglise, à l'état, aux Pauvres et à la Jeunesse, les avons revêtues et revêtons de notre approbation. Bordeaux le 27 Juillet 1822". (40)

On le voit, l'accent était mis sur le rôle social de l'institution, les questions proprement religieuses se faisant moins explicites. Après présentation du dossier ainsi constitué, une approbation officielle était accordée. Dans le cas de Pradelles ce fut une Ordonnance du 1er Novembre 1826 qui sanctionna l'existence de la communauté comme "association religieuse". Avec quelques variantes selon les lieux, et après un délai plus ou moins long, diverses maisons firent ainsi reconnaître leur droit à vivre. On est alors frappé par la résonance que pouvaient avoir des paroles inscrites au livre de ces maisons. La note suivante provient du registre de Limoges :

"Au mois d'Octobre (1792) par les malheurs d'une révolution désastreuse, nous Religieuses de Notre-Dame au nombre de cinquante-huit avons été chassées de notre communauté. Nous avons été errantes pendant vingt-cinq ans. Enfin en mil huit cent seize nous nous sommes réunies au nombre de douze dans la partie de l'ancien local des Carmélites". (41)

(39) Bordeaux - le 15 Juillet 1822 - Arch. O.D.N. Centre Lestonnac - Bordeaux.

(40) id. Mgr d'Aviau avait été archevêque de Vienne avant la Révolution.

(41) Registre des actes capitulaires - Arch. O.D.N. Limoges.

Voilà traduits en peu de mots les aléas d'une longue épopée. Ainsi les circonstances avaient imprimé à chacun de ces rétablissements laborieux un certain cachet individuel qui mériterait des études diversifiées.

Par contre, les nouvelles fondations, dûes la plupart à l'initiative de Marie-Thérèse Couret du Terrail (1759-1834) se réalisèrent avec plus d'uniformité. Cette grande religieuse qui avait à peine 33 ans en septembre 1792 lorsqu'elle fut chassée de son couvent de Toulouse, médita son entreprise pendant les 8 années de son exil en Espagne. Elle maintint le contact avec les Evêques de Toulouse, de Castres de d'Auch réfugiés eux aussi au-delà des Pyrénées. Cela lui permit de profiter du premier moment d'accalmie pour rentrer en France et pour tenter de regrouper ses anciennes compagnes. Et son oeuvre fut féconde puisque, de 1817 à 1834, année de sa mort, elle fonda 9 maisons, en plus des 4 qu'elle avait rétablies. C'est donc elle qui déploya la plus vaste activité restauratrice. Femme au coeur de feu, ne reculant devant aucune difficulté, elle avait aussi le génie du gouvernement et savait comprendre les personnes. Se rendant compte des circonstances de son époque, elle voulut adapter l'horaire aux santés, en reculant le lever d'une demi-heure. Elle fit tout cela avec un grand esprit de fidélité à la Fondatrice dont elle s'employa à retrouver les restes qui avaient disparu pendant la Terreur. Elle travailla aussi à introduire sa cause à Rome, ce qui fut l'occasion d'une fondation dans la ville éternelle. C'est là que Marie-Thérèse Couret du Terrail mourut en 1834.

Pour réaliser ses projets d'extension de la Compagnie, cette grande religieuse avait très vite obtenu de Napoléon un Décret d'autorisation en date du 19 Juin 1806, (42) et c'est par ce décret qu'elle put créer des maisons de l'Ordre dans les lieux de son choix. Elle sillonna principalement les départements voisins de la Haute-Garonne : Ariège, Aude, Aveyron, Tarn et Gers.

A mesure que les communautés rétablies prenaient de la vigueur,

(42) Décret impérial signé à St Cloud le 19 Juin 1806 - cf. Archives O.D.N. Toulouse - A cette date l'Empereur autorisa 22 Congrégations de femmes. Voir Cartographie n° 12 -

elles se portaient elles aussi vers d'autres lieux : Rodez fit 3 fondations, tandis que Bordeaux, Limoges, Pradelles, Tournon, St Julien d'Empare, St Flour et Milhau en firent chacune une. Enfin, surgit de façon originale et sans l'apport d'autres communautés, une nouvelle maison à Masseube, Gers ; ce fut l'oeuvre d'une ancienne religieuse de Cîteaux qui voulut vivre la Règle établie par Jeanne de Lestonnac. Voici une vue d'ensemble de ces diverses créations :

FONDATIONS EN FRANCE ENTRE 1817 et 1896			
<u>Par M.Th. du Terrail</u>		<u>Par d'autres</u>	
St GENIEZ D'OLT	1817	MASSEUBE	1821 par Rse de Cîteaux
PAMIERS	1817	St JULIEN D'EMPARE	1825 " RODEZ
LAUTREC	1819	USSEL	1833 " LIMOGES
CARCASSONNE	1821	BEAUMONT-de-LOMAGNE	1825 " BORDEAUX
TOURNEMIRE	1823	VIENNE	1836 " PRADELLES
ALBI	1827	CAVAILLON	1838 " TOURNON
L'ISLE JOURDAIN	1833	VILLENEUVE	1841 " St JULIEN
CASTELNAUDARY	1834	d'AVEYRON	d'EMPARE
(ajouter ROME	1834)	MAURIAC	1847 " SAINT FLOUR
		MILLAU	1850 " RODEZ
		CHATILLON	1891 " RODEZ
		CASTRES	1896 " MILLAU

Dans le cas de Vienne, la fondation revêtit un caractère spécial puisqu'il s'agissait d'intégrer à la Compagnie de Marie Notre-Dame des religieuses appartenant à une Congrégation fondée à Valence en 1813, la Nativité de Notre-Seigneur. Pour ce petit groupe de volontaires, la forte expérience de l'Institut renaissant parut préférable aux hésitations d'une oeuvre qui cherchait son identité.

Des phénomènes un peu semblables furent à l'origine de deux fondations en Italie. A Naples, cinq religieuses du Couvent de Saint Amour furent attirées par la Règle de l'Ordre et elles furent autorisées à y adhérer par un Bref de Pie VII, le 8 Décembre 1826. De même à Rome, la communauté que Marie-Thérèse du Terrail prenait en charge en 1834 était composée de trois françaises et de douze italiennes qui s'intitulaient des Basiliennes. Elles vivaient dans la maison royale de Saint Denis, appartenant à la France. C'est le Cardinal de Clermont-Tonnerre qui les avait introduites à Rome, mais elles n'y avaient été

autorisées qu'à condition de s'affilier à une Congrégation déjà existante. (43) Le Cardinal Zurla les orienta vers l'Ordre de Notre-Dame que Marie-Thérèse du Terrail désirait établir à Rome.

Ces divers exemples semblent indiquer que le relèvement de l'Institut était manifeste et que la confiance publique lui était acquise.

Pour compléter la situation des implantations au cours de cette période, il reste à évoquer brièvement les développements réalisés hors de France.

FONDATIONS A L'ETRANGER ENTRE 1804 et 1899					
E S P A G N E		I T A L I E		A M E R I Q U E	
MANRESA	1828	NAPLES	1826	<u>MEXIQUE</u> IRAPUATO	1804
SANTANDER	1852	ROME	1834	AGUASCALIENTES	1807
CALELLA	1862	ORVIETO	1834	MEXICO II	1811
SAN SEBASTIAN	1868				
VALLADOLID	1880				
ORDUNA	1883				
ALMERIA	1885	<u>ANGLETERRE</u>		<u>CHILI</u> SANTIAGO	1868
VIGO	1886	PENZANCE	1892	MOLINA DE TALCA	1875
EL FERROL	1889	(jusqu'en 1894)			
JEREZ DE LA FRONTERA	1889	LONDRES	1894	<u>COLOMBIE</u> MEDELLIN	1899
LOGRONO	1889	CANTERBURY	1899		
SANTA FE	1890				
CIUDADELA	1891				
SANLUCAR	1895				
TORREFARRERA	1895				
CORNUDELLA	1896				
TALAVERA de la REINA	1899				
TOTAL :	17	TOTAL :	6	TOTAL :	6

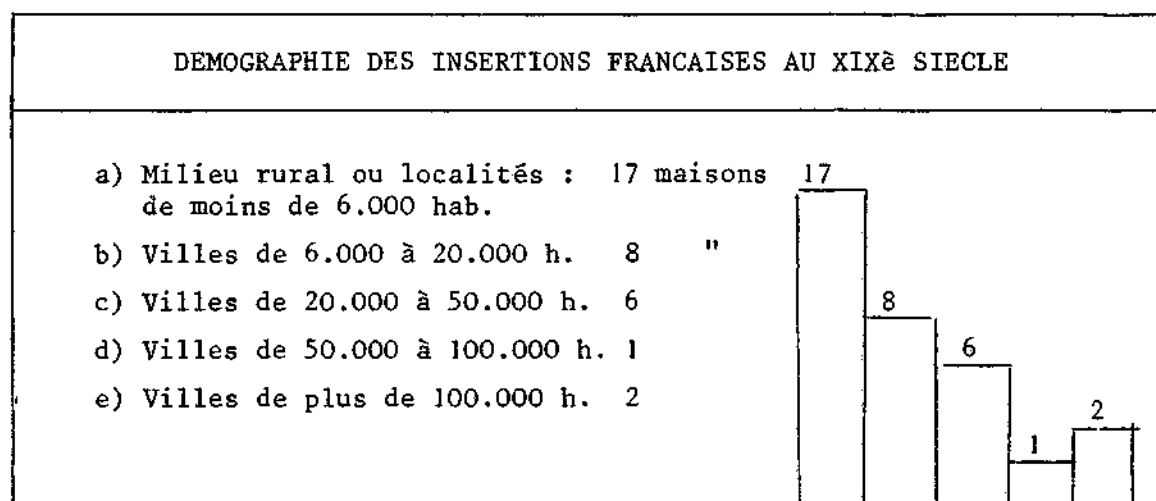
(43) Parmi elles, se trouvait Mme BAUDEMONT, française, qui avait été compagne de Madeleine-Sophie BARAT dans les débuts de la Société du Sacré-Coeur de Jésus.
 "Soeur Anne Baudemont, ancienne religieuse du monastère de Sainte Claire de Reims entra dans l'association en avril 1802". cf. de CHARRY Jeanne - Histoire des Constitutions de la Société du Sacré-Coeur - Rome - 1981 - publication offset - volume I p. 200 -
 En 1804, elle succéda à la Mère Barat à Amiens, puis elle s'en sépara par suite d'intrigues avec le P. de SAMBUCY SAINT ESTEVE - C'est celui-ci qui présida à l'organisation des Basiliennes.
 Voir Cartographie n° 13 -

A partir de 1880, on voit l'Espagne prendre son élan pour une série de fondations dont le rythme avait été moins rapide auparavant. L'extension en Europe a gagné deux nouvelles nations, et le continent américain compte désormais quatre foyers de vitalité puisque le Chili s'est ajouté au Mexique, à l'Argentine et à la Colombie. Si la Compagnie de Marie Notre-Dame a reçu des coups, elle a montré qu'elle pouvait non seulement reprendre haleine mais aussi continuer de se multiplier.

b) Visage de l'Institut au XIX^e siècle

Pour ce qui est des implantations en France, l'activité missionnaire s'est nettement concentrée sur une région dont la capitale était Toulouse. Sur un total de 34 maisons en 1900, 17 se situaient dans ces limites et toutes étaient au sud de la Loire, excepté La Flèche et Châtillon qui fut une brève tentative d'entrée dans la région parisienne. L'autre secteur géographique privilégié restait le Massif Central avec ses 7 maisons. Présent dans 15 départements, au lieu de ce qui correspondait à 22 en 1792, l'Institut avait acquis sur certains plans une plus grande influence locale, mais les contextes qu'il touchait étaient moins variés.

Une autre caractéristique de cette période fut l'apostolat en milieu rural ou dans des localités dont la population ne dépassait pas 6.000 habitants. On pouvait compter 17 maisons de ce type, comme le fait apparaître le recensement suivant :



Ces choix avaient sans doute été déterminés par les besoins éducatifs des milieux populaires et d'une petite bourgeoisie en ascension. On y trouvait l'accueil familial et simple d'agglomérations sympathiques

à la vie religieuse. De plus, n'était-ce pas une réaction aux contradictions essuyées dans les grands centres révolutionnaires ? On peut se le demander.

Les intrépides démarches de Marie-thérèse Couret du Terrail pour introduire en cour de Rome la cause de Jeanne de Lestonnac marquèrent également l'action de la Compagnie au XIX^e siècle. Un des principaux objectifs de toutes les communautés fut d'obtenir que la Fondatrice soit placée sur les autels. Il y eut tout à tour des phases d'euphorie et de déception, selon les nombreuses vicissitudes de procédure. (43)

Un des obstacles rencontrés dans la poursuite de cette cause vint des difficultés survenues dans la maison de Bordeaux. Une première fois en 1843 éclata un désaccord entre la communauté et son aumônier jusqu'alors tout dévoué aux intérêts de l'Ordre. L'Abbé SABATIER avait en effet publié en 1835 un "Recueil de titres et documents certains pour servir à l'histoire de la Fondatrice de l'Ordre de Notre-Dame". (44) C'était le fruit d'inlassables recherches qui ne manquaient pas de mérite. Mais les choses se gâtèrent avec la nomination de Monsieur TRINCHANT comme postulateur de la cause, et frustré M. Sabatier se retourna contre l'Ordre de Notre-Dame. Il s'en prit à la crédibilité des Sources à propos desquelles il engagea une violente polémique qui ne prit fin que par les écrits de MERCURELLI : ce Consulteur repoussa en 1860 les attaques lancées par M. Sabatier en 1843. (45)

Une deuxième circonstance fit trembler tout l'Institut au sujet de l'unité que la maison de Bordeaux était chargée de maintenir. En 1839, lorsque Marie-Antoinette BERNARD, prêtée par Limoges, dut rentrer dans sa communauté, ce fut Anne-Marie de MEILLAC qui fut élue à sa place comme supérieure. Cette dernière était très entreprenante ; elle écrivit le 28 Août 1839 une circulaire à toutes les maisons en proclamant son souci de garder intact le dépôt des Règles. En 1842, elle convoquait à Bordeaux les supérieures pour une réunion à laquelle

(43) Principales étapes de la Cause : 1825 - Interprétation des écrits par la Congrégation des Rites - 1829 : Procès de non-culte - 6 Septembre 1834 Décret déclarant J. de Lestonnac Vénérable - De 1843 à 1857 interruption (incidents Sabatier) 1858 et 1860 Examen critique des doutes et reprise de la cause. De 1875 à 1899 - Décrets successifs du procès - 20 Mai 1900 Bref de Léon XIII en vue de la Béatification qui fut célébrée le 23 Septembre 1900.

(44) BORDEAUX - Imprimerie SIMARD - 1835 -

(45) Il fallut faire l'instruction d'un nouveau procès apostolique qui fut pris en mains par Poitiers, sur le conseil de Mgr Estrade, ancien aumônier de Notre-Dame à Bordeaux.

n'assista qu'un petit nombre. Guidée probablement par son goût des grandeurs, elle modernisa sa maison et réussit même à faire admettre à l'Archevêque de Bordeaux, Monsieur DONNET, que la clôture n'était pas une obligation pour sa communauté, puisqu'elle ne figurait pas dans les statuts du rétablissement de la maison en 1822. Elle obtint ainsi une ordonnance qui l'autorisait en 1853 à abattre les grilles du parloir. Ces faits apparemment extérieurs et qu'il ne faut pas juger avec une mentalité de XX^e siècle, s'accompagnèrent d'un grand relâchement : visites trop fréquentes et relations plus familières avec les amis de la maison.

Pour faire la clarté sur ce drame, il faudrait examiner à fond des mémoires et une correspondance gardée dans diverses archives. Dans l'état actuel des recherches, il suffira de signaler les conséquences négatives que l'on peut lire dans le registre des prises d'habit et professions. Parmi les sujets qui étaient entrés entre 1849 et 1855, 17 sont sorties du couvent par suite des événements de 1855, une est partie pour le Bon Pasteur où elle fit profession, une autre qui s'était évadée le 21 Mars 1853, avait été admise le 11 Avril 1853 au monastère des Bénédictines de la Roquette à Lyon, mais le calme étant revenu à Bordeaux, elle y retourna en 1860. Lorsque le Cardinal DONNET se rendit compte que la supérieure l'avait gravement trompé, il la déposa, la chapelle fut provisoirement interdite et les sacrements refusés : les autorités civiles durent obliger la religieuse à évacuer les lieux.

Il y avait donc de quoi émouvoir l'ensemble de l'Ordre. A la demande de l'Archevêque de Bordeaux, les supérieures se réunirent dans la première maison, affaiblie aussi bien matériellement que moralement puisqu'Anne-Marie de Meillac n'avait laissé que des dettes. (46) Le 26 Septembre 1855, les déléguées élirent Marie-Rosalie DORVEAU qui était alors supérieure à La Flèche. Prenant tout juste le temps de revenir chez elle pour y régler son changement, elle se consacra à remettre de l'ordre dans la maison de Bordeaux. Une religieuse avait été envoyée à Vienne, une à Beaumont-de-Lomagne, une à Salers et une autre à Carcassonne.

(46) Six religieuses de chœur et cinq Soeurs Compagnes restées fidèles à l'obéissance n'avaient eu, jusqu'à l'arrivée des supérieures, que quelque menue monnaie pour subvenir à leurs dépenses : le produit des chaises de la chapelle et la pension de quelques élèves qu'on leur avait confiées.

- Dans le contexte historique, l'affaire d'Anne-Marie de Meillac peut traduire en partie le choc psychologique causé dans les couvents par la Révolution de 1848 -

A partir de 1853, date de l'abolition de la clôture, une première décision avait été prise : Bordeaux perdit son rang de maison centrale au bénéfice de Poitiers. Une lettre adressée à tout l'Ordre le 26 Septembre 1853, et signée par Charlotte de RIVAUD, supérieure de Poitiers, est le premier acte de cette nouvelle responsable qui restera chargée de la cause de Jeanne de Lestonnac, même lorsque le privilège de Bordeaux lui aura été rendu en 1855. (47)

Ce bref résumé d'une situation compliquée aidera à comprendre l'ardeur avec laquelle les communautés se liguerent pour ne pas opérer trop de changements dans la vie de l'Institut, ce qui pouvait mieux garantir la béatification attendue.

L'ambiance de l'époque les poussait aussi à une certaine stabilité comme institution d'Eglise. On cherchait alors à affirmer le pouvoir temporel du Pape, on participait à un mouvement un peu triomphaliste que l'on croyait capable de résister à la montée de l'antécléricalisme.

Au niveau de l'Institut, ce fut une phase où progressa l'organisation interne des communautés devenues nombreuses, surtout sous le second Empire. L'étude comparative des effectifs en fin de ce chapitre révélera une sensible augmentation des vocations, avec une note nouvelle, l'apparition d'un nombre plus grand de Soeurs Compagnes ou Tourières. (48) C'est généralement le groupe des Tourières qui se voyait renforcé par suite d'une plus grande nécessité de relations avec l'extérieur. Avant la Révolution, les tourières étaient presque inexistantes ou c'étaient des séculières plus ou moins agrégées qui en tenaient lieu. (49)

-
- (47) cf. Mémoire relativement aux atteintes portées à l'Ordre de Notre-Dame par la Supérieure de Bordeaux. Archives O.D.N. Centre Lestonnac Bordeaux - Peut-être faudrait-il creuser la relation entre le Cardinal Donnet et Monseigneur Pie pour comprendre cette substitution de Poitiers à Bordeaux.
- (48) Les XVII^e et XVIII^e siècles furent au contraire notoires pour le nombre réduit des Soeurs Compagnes dans les communautés de France. Par exemple 6 sur 41, 2 sur 21, 2 sur 20, 3 sur 29 etc... en 1900, on retrouve parfois des proportions semblables, mais dans certaines maisons, on arrive jusqu'à 22 sur 51, 15 sur 44.
- (49) Plusieurs déclarations de 1790 mentionnent la présence d'une Soeur "donnée" (par exemple Brioude, La Ferté-Bernard) A Agde on dit : "il y a aussi une Soeur Tourière qui n'est que Soeur donnée". cf. A.N. D XIX-2- Sur le sens de l'expression, cf. OBLATS in Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles, par Marcel MARION - Paris - Richard - 1923. "se disait aussi de laïques se retirant dans une communauté religieuse pour y finir leur vie, et à qui ils faisaient abandon de tous leurs biens". Les oblats et donnés n'étaient pas liés par des voeux mais par un contrat.

Socialement la vie d'un couvent de femmes avait pris un style plus solennel, avec les risques de conformisme que cela comportait. Même le désir de voir Jeanne de Lestonnac béatifiée, s'il traduisait à l'égard de la Fondatrice une vénération qui fut profonde et continue, fut parfois accompagné d'une soif de glorification, partagée avec les chrétiens du temps.

Cet intérêt fut l'occasion des premières recherches historiques sérieuses sur l'Institut. La communauté de Poitiers fut à l'origine d'études qui étaient destinées à compléter l'histoire de l'Ordre. Celle de Limoges, grâce à l'esprit finement curieux de son aumônier l'Abbé Paul MAUPETIT, recueillit de précieuses informations dont les plus importantes furent publiées dans les Lettres Annuelles. (50) On prépara une nouvelle biographie de Jeanne de Lestonnac, celle du Père MERCIER S.J., bien documentée pour l'époque. (51) Dans la foulée d'exploration du patrimoine on introduisit la cause de Marie-Rose VIAU, ancienne religieuse d'Avignon, réfugiée aux îles Baléares pendant la révolution et morte en odeur de sainteté à Palma de Majorque, le 11 Février 1822. (52)

En un mot, il faut saisir le degré de fierté légitime que les circonstances avaient fomentée pour mesurer l'effondrement qui suivra par l'application des lois laïques de 1901 à 1905. Jeanne de Lestonnac fut béatifiée le 23 Septembre 1900 : le XIX^e siècle commencé dans les ruines se terminait dans la gloire. (53)

III LE VINGTIEME SIECLE

Avec le manque de recul, il serait prématuré de prétendre à une vue d'ensemble. Tout au plus est-il possible de poser quelques jalons indiquant où et comment s'est manifestée la vie au fil du temps. C'est pourquoi, au lieu de titres qui auraient à évoquer les caractéristiques d'une période encore récente, sera donnée une simple suite de dates, à l'instar d'une chronique.

(50) Cette communication émanant de Bordeaux débuta en 1836 sous le supérieurat de Marie-Antoinette Bernard - fut interrompue - et pour cause - jusqu'en 1859 et parut ensuite régulièrement jusqu'en 1904. Elle fut complétée ensuite périodiquement jusqu'en 1921, pour prendre alors une autre forme.

(51) MERCIER - La Vénérable Jeanne de Lestonnac - éd. LEDAY - Paris 1891.

(52) cf. BOUFFIER Gabriel - Soeur Marie-Rose VIAU - Limoges - BARBOU Imprimeur - 1885 -

(53) Les fêtes de béatification se prolongèrent toute une année dans les divers diocèses où la Compagnie de Marie Notre-Dame était alors présente.

a) 1904

Les 34 maisons existant en France furent frappées par les dispositions du gouvernement à l'égard des Congrégations. Dans un premier acte, ce fut René WALDECK-ROUSSEAU, Président du Conseil, qui porta le premier coup par la loi du 1er Juillet 1901, mettant les Religieux et les Religieuses dans un cas difficile et d'exception. Son successeur en 1903, Emile COMBES, s'appuya sur cette loi des Associations pour engager une lutte ouverte : il fit fermer des milliers d'écoles (3.000 en 1902-1903) et refusa la moindre autorisation nouvelle. Suivit, en 1904, la loi interdisant aux religieux d'enseigner, et en 1905, la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cet ensemble de mesures rendit impossible le maintien de l'oeuvre éducative de Jeanne de Lestonnac.

Dans des conditions souvent tragiques, il fallut "sortir" de la maison. Cet épisode de l'expulsion se grava dans la mémoire des élèves de l'époque : dernière distribution des prix, derniers adieux aux locaux et aux éducatrices qui, dans un premier temps, se dispersèrent ou partirent en groupes à l'étranger. On a également dénommé cette phase "la sécularisation". En effet, pour échapper aux poursuites ou pour avoir l'autorisation d'exercer des tâches d'enseignement à titre privé, il fallait prouver qu'on n'était plus religieuse. Rome accorda cette sécularisation juridique à tous les religieux français. Ils gardaient la liberté de conserver personnellement les obligations de leurs voeux, mais ils en étaient moralement dispensés s'ils choisissaient d'user de cette liberté. L'immense majorité demeura fidèle et chercha des moyens de conserver sa vie religieuse. Voici un exemple de sécularisation, accordée par l'évêque du Puy :

"Nous sécularisons par les présentes Mademoiselle Anastasie BELLEDENT et la déliions de toute attache avec sa communauté".

Fait au Puy le 12 Août 1908. Signé : +Th.franc.
Evêque du Puy". (54)

Parfois, surtout après 1906, les religieuses âgées purent demeurer dans leur ancien Couvent déclaré hospice ou maison de famille.

(54) Archives O.D.N. Pradelles

Tel fut le cas de Saint Flour. Un arrêté de l'administration des Cultes le stipulait en ces termes :

"Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

Vu, en date du 25 Octobre 1909, la requête formée par la dame LESCURE Marie-Louise etc.. (...)

ARRETE :

La dame LESCURE Marie-Louise ancienne religieuse de la Congrégation de Notre-Dame de St Flour est autorisée à conserver, à titre provisoire, un logement dans l'immeuble sis à St Flour, rue MARE qui appartenait antérieurement à ladite Congrégation dissoute.

Paris le 7 Décembre 1910 - Signé : Aristide BRIAND". (55)

Dans plusieurs cas, les bâtiments pris par l'Etat furent mis en vente ; des particuliers se groupèrent et les rachetèrent ; ces locaux furent plus ou moins lentement remis à la disposition des religieuses. (56) Pour vivre, les communautés partiellement reconstituées dans des maisons de fortune s'adonnèrent aux divers travaux qu'elles purent trouver. (57)

Dès que possible, les religieuses sécularisées se consacrèrent à l'enseignement, soit comme institutrices dans des familles, soit dans des écoles libres dirigées alors par des laïques. L'une d'elles, Eugénie RAOUX, fonda dans la région parisienne trois écoles qui subsistent encore.

Une seule maison ne connut aucun exode, celle de Beaumont-de-Lomagne qui put poursuivre son oeuvre, grâce à une déclaration comme maison de Dames pensionnaires sous la sage direction de Mère de LIGEAC. (58)

Pour éviter les mesures contraignantes, certaines préférèrent quitter la France et maintenir le régime communautaire dans toute sa régularité. Cela fut l'occasion de fondations à l'étranger. Vienne

(55) Archives O.D.N. Saint Flour.

(56) A Limoges, grâce à la généreuse activité de la Présidente des Anciennes Elèves, Mme Gabriel MONTAGNE, le rachat se fit rapidement.

(57) A Limoges encore, un groupe fit de la peinture sur porcelaine puis s'employa à la fabrication du chocolat dans une fabrique fondée par la famille MAUPETIT dans le dessein d'y réunir des religieuses. Des membres de plusieurs Congrégations s'y retrouvèrent en communauté.

(58) Ce fut la seule maison dans laquelle l'habit religieux fut maintenu. Les autres religieuses actives portèrent un vêtement séculier de 1904 à 1942 environ.

avait prévu les événements et ouvert dès 1903 la maison d'Oss en Hollande. Salers fut transférée en Belgique et ouvrit la maison de JUMET dans le Hainaut. Un groupe de la maison de Tournon s'orientâ vers ce même pays et organisa une école à WAMONT, puis une seconde à quelques kilomètres de là, dans la petite ville de HOUTAIN. D'autres allèrent encore à CHIMAY. Le Luxembourg belge fut une terre hospitalière pour quelques religieuses qui se fixèrent à DIFFERT. (59)

Une fondation à CULIACAN au Mexique fut aussi le fruit de l'esprit missionnaire de Bordeaux. Deux autres furent réalisées en Italie, l'une par un groupe de religieuses de St Flour qui ouvrirent une deuxième maison à Naples et l'autre par quelques-unes venues de Castres, qui se fixèrent à l'AQUILA. (60)

Partout où se trouvèrent des femmes de tête, le mouvement de regroupement fut efficace. Il faut citer Mme Clémence-Louise MONTJAUX qui rassembla ses anciennes compagnes de MILHAU et prit en charge une institution à MOULINS de 1914 à 1929. Parmi celles qui se signalent par leur ténacité et leur charisme de reconstruction, sont à citer Mme Marie POUZOLS à Carcassonne, Mme Mélanie MAUPETIT à Limoges, Mme Cécile GRANIER à Albi, Mme Elise JOUCLA à Pamiers et bien d'autres qui mériteraient une éloquente notice.

Dans cette situation d'exil et de clandestinité, la survie de l'Institut restait très problématique en France, et l'on ne jugeait pas prudent d'admettre des sujets à un engagement définitif. Il fallut laisser passer la guerre de 1914-18, durant laquelle l'héroïsme des prêtres et des religieux revenus comme soldats en France fit taire les attaques, et fit place à une certaine tolérance officielle. Un acte de profession présente avec une sobre éloquence les difficultés rencontrées par la vie religieuse :

"Le trois février de l'an mil neuf cent dix-neuf : je soussignée Rosalie LAURENT, après avoir fait mon noviciat et fait des vœux annuels pendant seize ans et quatre mois à cause de la persécution religieuse et en ce jour ma profession dans le Monastère des Religieuses de Notre-Dame. J'ai voué et promis à Dieu Pauvreté, Chasteté et Obéissance perpétuels selon les Règles et Constitutions de l'Ordre de Notre-Dame approuvées

(59) Sur CHIMAY et DIFFERT, les recherches n'ont pas encore permis d'établir les faits avec certitude.

(60) Fondation à l'AQUILA effectuée par Marie Jourdain venue de Castres avec Marie de Lauzun et 13 autres religieuses. Le Baron Nardis les y avait appelées pour enseigner le français.

par notre Saint Père le Pape Paul V en présence de (...) et cela pour toute ma vie. En foi de quoi j'ai signé le présent acte ainsi que le délégué et la Révérende Mère". (61)

La cause de l'enseignement catholique était si aléatoire que des jeunes filles étaient souvent dissuadées de s'y dévouer. La lutte soutenue par Cécile GRANIER en témoigne :

"Certains esprits distingués s'efforcèrent de lui démontrer que l'enseignement libre n'était plus viable, qu'il devait disparaître à brève échéance, qu'il était donc inutile de dépenser en vain son argent et ses efforts. Mieuxvalait, disaient-ils, accepter dès l'instant la solution de l'avenir : laisser à l'Université, qui d'ailleurs la donne excellemment, la formation intellectuelle, et se réserver la seule formation morale, après tout la principale. Sa longue expérience de l'enseignement persuada à Mme Granier que la solution proposée n'était pas la meilleure (...) Il ne saurait y avoir formation complète de chacune des facultés humaines prises isolément". (62)

Il y aurait beaucoup à dire sur cette période complexe. Pour tenter de clarifier le panorama esquissé, il sera donné simplement un bilan sommaire des opérations :

COMMUNAUTES RECONSTITUEES		FONDATIONS EPHEMERES	FONDATIONS DURABLES
BORDEAUX	BEAUMONT de L.	<u>BELGIQUE</u>	<u>BELGIQUE</u>
LE PUY	VIENNE	WAMONT	JUMET
TOURNON jusq. 1957	VILLENEUVE	HOUTAIN	<u>HOLLANDE</u>
RODEZ	d'AVEYRON	CHIMAY	NIMEGUE
TOULOUSE	MAURIAC jusq. 1966	DIFFERT	<u>ITALIE</u>
SAINT FLOUR	CASTRES " 1951		NAPLES
ISSOIRE " 1971	PAMIER	<u>HOLLANDE</u>	L'AQUILA
LIMOGES		OSS	(devenue
NARBONNE		ASTEN	PESCARA)
PRADELLES		TILBURG	<u>MEXIQUE</u>
LANGOGNE	<u>Tentatives :</u>		CULIACAN
St GENIEZ	Marciac		
d'OLT " 1962	Perpignan (Le		
CARCASSONNE	Vernet de 1911		
MASSEUBE " 1970	à 1979)		
TOURNEMIRE			
L'ISLE			
JOURDAIN" 1978			

(61) Registre de Tournon - Archives O.D.N. Centre Lestonnac - Bordeaux.

(62) E. DURAND - Chanoine - Madame C.A. Granier - Albi 1933 -
Voir Cartographie n° 14 -

Un déplacement forcé est la conclusion de ce violent bouleversement, du moins en ce qui concerne les points de chute. Quantitativement, les membres de la Compagnie en France furent considérablement atteints, comme le prouvera ultérieurement l'étude des effectifs. (63) On ne manque pas de s'interroger sur les inconvénients qu'une action dispersée présenterait en cas de difficultés.

b) 1 9 2 1

A titre personnel, bien des religieuses expulsées en 1904 avaient demandé l'hospitalité à des communautés de pays voisins, en Angleterre ou en Espagne. (64) Parmi elles, une place spéciale doit être faite à Marie-Madeleine JARY, professe de Limoges, qui séjourna dans la communauté de Lerida en Catalogne, et qui devint l'ouvrière principale du généralat organisé en 1921. La nécessité de s'unir avait été particulièrement ressentie par les victimes de l'expulsion, comme l'exprimait en 1909 la supérieure de Beaumont-de-Lomagne :

"Avez-vous appris, disait-elle, le mouvement qui, ces temps-ci, se produit dans l'Ordre en faveur du généralat ? Les Supérieures qui ont fondé en pays étrangers, Belgique, Hollande etc... sentent fortement le besoin de l'union et la demandent avec insistance. J'ai eu l'occasion dernièrement de voir plusieurs Supérieures de l'Ordre, entre autres celles d'Oss, de la Flèche, de Rodez, venant de Bordeaux (...) Par ces dignes Mères j'ai su que le Berceau désirait aussi le généralat, que ce désir était partagé par chacune d'entre elles et par nos communautés de Narbonne, d'Alby et toutes celles du Rouergue (...) Pour notre part ici nous ne ferons pas d'opposition et nous attendons les événements avec calme.

Signé : M. de LIGEAC - Rse f. de N.D. Sup." (65)

(63) Le registre de Toulouse signale la différence : 1904 : 44 Relises - 1920 : 19 - Arch. O.D.N. TOULOUSE. Voir aussi cartographie n°14

(64) Par exemple, Vergara accueillit Laure LABORDE de Mauriac, Jeanne BACHELLERIE de Salers (décédée à JUMET en 1909) - Marie BERNUS, novice de Bordeaux et qui fit profession à Vergara - Orduña reçut Marie de La TOUR, venue de Bordeaux, ainsi que 5 religieuses de MILHAU : 4 y restèrent 18 ans : Madeleine COURET, Clotilde PELISSIER, Josefa LACAN - Xavière VEZIER - Parmi les religieuses d'Albi, Anne GARDEL mourut à ZARAGOZA - Hermine GRUBER à Calella - Marie-Marg. de LAGIER CAMPLONG à Tudela - Marie Angélique MANROT à Mexico - Me FOURNIER d'Issoire se rendit à Santander puis revint mourir à St Flour.

(65) Lettre adressée à la supérieure de Pradelles le 1.11.1909 - Arch. O.D.N. Pradelles.

L'idée venait de loin, mais pour ne parler ici que du XX^e siècle, il faut rappeler comment Marie-Madeleine JARY se trouva comme investie d'une mission dans ce sens. Le 8 Octobre 1907, alors qu'elle était allée en pèlerinage auprès du tombeau de la Fondatrice, Sophie MANSON, supérieure de Bordeaux, mourut dans ses bras. Cet événement l'impressionna d'autant plus que la conversation entre les deux religieuses avait porté sur l'urgence de constituer une union juridiquement établie. Deux documents en font foi. L'un émane de la supérieure qui était à la tête de la maison de Bordeaux en 1921. Répondant à celle qui avait formé Me Jary à Limoges elle lui disait :

"Quant à la Mission de notre Vénérée Mère Manson confiée à Me Jary je n'en sais absolument rien. Si ce n'est que Notre Mère tomba foudroyée dans les bras de votre fille, avec qui elle s'entretenait seule, le mardi 8 Octobre à 8h.1/2 du matin. La vérité est que notre bonne Mère Manson était alors complètement revenue au désir de l'Union, de même que regrettée Mère Corrège. La souffrance avait été pour elles, comme pour tant d'autres, une rude conseillère!" (66)

Par ailleurs, le témoignage de l'intéressée se trouve dans une lettre rédigée en espagnol et qu'elle adressait à son directeur l'évêque de Lerida :

"Hoy hace 13 años que la Madre Priora de Burdeos murio repentinamente en mis brazos en comendandome la obra de la union, y hace 3 años que V.E. inicio en Roma dicha obra". (67)

Le projet de généralat, longuement mûri par l'ancienne religieuse de Limoges, communiqué à plusieurs communautés de France dès 1909, commença à prendre forme à partir de Bordeaux. Mais les communautés peu favorables à cette organisation intervinrent auprès des autorités romaines pour que la Première Maison se garde bien de tremper dans cette entreprise. Ce fait est attesté dans des notes de Madeleine DUCASSE, première Supérieure Générale :

"La Très Révérende Mère de Bordeaux, avec une largeur de vues et un esprit de désintéressement qui lui font le plus grand honneur, donna son adhésion personnelle au timide projet (...)

(66) Lettre de Me BORDES, - Me Mélanie MAUPETIT le 1er Avril 1921 - Arch. O.D.N. Rome -

(67) Lettre du 8.10.1920 écrite par M.M. Jary à Mgr. José MIRALLES y SBERT évêque de Lerida de 1914 à 1925 et plus tard évêque de Barcelone. Né à Palma, île Majorque, le 14.9.1860, il suivit avec intérêt le mouvement scientifique de l'époque. Il fut dévoué à la Mère de Dieu "su dichosa Señora Madre" cf. Notice biographique par Juan BIBILONI - in Boletín oficial Eclesiástico de la Diócesis de LERIDA 5.12.1914 - n° 28

Le Cardinal VIVES Y TUTO, qui était alors dans toute la force de l'âge et de la santé nous fit conseiller, par l'intermédiaire de S.G. Monseigneur STAGNI alors Archevêque d'AQUILA, de présenter une supplique signée par celles qu'unissait un commun désir. (...) La Très Rde Mère odieusement calomniée, reçut l'ordre de renoncer à toute tentative ayant pour but la modification de notre organisation". (68)

Après quelques années de silence respectueux sur une volonté exlésiastique destinée à calmer les partisans du statu quo, un autre procédé devint possible :

"On sait aussi avec quelle filiale soumission fut reçue par nous toutes la parole de Pie X qui était elle aussi la "parole de Dieu", nous avertissant que l'heure n'était pas venue. Pas une ligne ne fut écrite alors ; pas une de nous ne songea à en appeler à "Rome mieux informée". (...) Lorsqu'en 1919, une Supérieure d'Espagne, aussi intelligente que vertueuse, encouragée par son Evêque, songea à faire une nouvelle tentative, elle crut, instruite par l'expérience, devoir employer la prudence du serpent : cette fois, elle réussit. Qui pourra la condamner si l'on songe que cette prudence consista à envoyer l'une de ses filles présenter directement sa requête au Souverain Pontife". (69)

L'émissaire en question n'était autre que Marie-Madeleine JARY introduite par son directeur dans les services du Vatican où il avait toutes ses entrées. En cette année 1919, le projet de généralat se trouvait aussi renforcé par une initiative des religieuses d'Argentine qui avaient en 1916, fait une proposition d'union des 4 maisons existant dans leur pays. (70)

Après la supplique qui avait échoué, l'acte suivant eut lieu le 8 Octobre 1917 avec la démarche promue par l'évêque de Lerida. En Novembre 1919, avec la venue à Rome de M.Madeleine Jary et avec le soutien

-
- (68) NOTES sur la circulaire de Limoges - 19 Mars 1921 - sans signature. écriture de Madeleine Ducasse. Arch. O.D.N. Rome -
(69) NOTES, id. La Supérieure de Lerida était alors Esperanza QUERALT décédée le 28 Décembre 1923, après 24 ans de supériorat.
(70) Elles avaient élaboré une formule de Provincialat, en accord avec leur évêque Mgr José A. ORZALI et en avaient fait part à la Supérieure de Rome le 30 Mars 1916 - cf. Arch.O.D.N. Rome - Lettre signée par Hermina MAYORCA - Sup. de MENDOZA

apporté par Madeleine Ducasse qui l'accompagnait, ainsi qu'une autre religieuse de Toulouse, une nouvelle étape fut franchie. Madeleine Ducasse rentra en France et M. Madeleine Jary fut désignée pour rester dans la ville éternelle afin d'y suivre les affaires de près. Favorisée de nombreux entretiens familiers avec Benoit XV, elle fit face à toutes les contradictions que présentèrent les adversaires du projet. (71)

Les arguments des deux partis étaient également fondés sur l'amour de l'Institut, c'est pourquoi le Pape décida d'autoriser la formation d'un généralat pour les maisons qui le désiraient, les autres ayant la liberté de rester autonomes. (72)

De 1921 à 1956, l'Institut comporta donc deux branches, l'une de maisons demeurées autonomes et faisant désormais ressortir le titre de l'Ordre de Notre-Dame avec vœux solennels, l'autre de maisons groupées en Provinces sous l'autorité d'une supérieure générale et se désignant comme Compagnie des Filles de Notre-Dame. Pour ces dernières, une clôture adaptée aux besoins de l'apostolat était accordée selon des modalités impliquant des vœux simples.

Lorsqu'en 1950, la Constitution "Sponsa Christi" donnée par Pie XII permit l'émission de vœux solennels à des religieuses n'étant pas tenues par la clôture papale majeure, un rapprochement des deux branches fut envisagé. Mgr Manuel BONET, envoyé par la Sacrée Congrégation des Religieux, fit la visite des maisons et convoqua une assemblée qui eut lieu à Rome du 5 au 13 Novembre 1955 sous le titre de "Congrès des Religieuses Filles de Sainte Jeanne de Lestonnac". L'union définitive y fut décidée. Pie XII la ratifia par le Bref "Providentis Dei" du 27 Décembre 1956, sous le nom officiel d'Ordre de la Compagnie de Marie Notre-Dame.

(71) La campagne anti-généralat fut menée par la Communauté de Limoges, soutenue par son aumônier et le frère de celui-ci qui était Camérier de Sa Sainteté (Paul et Alexandre MAUPETIT) - cf. l'abondante correspondance de Me Mélanie MAUPETIT aux diverses maisons de l'Ordre.

(72) Documents principaux : Décret d'Union, 12 Mars 1921. Circulaire du Cardinal Granito Di BELMONTE convoquant le 1er chapitre général : 14 avril 1921. Circulaire du même envoyant le Bref d'Union : 26 Avril 1921 - Circulaire de la Commission chargée de préparer le Chapitre Général : 15 Juin 1921. Les 4 membres de cette Commission étaient : Eulalie HERMOSO, Sup. de LOGROÑO, Marie GRIVES, Sup. de Naples, Madeleine DUCASSE, Sup. de Toulouse - M. Madeleine JARY, Secrétaire de la Commission. Election de Mad. Ducasse comme 1ère Supérieure Générale : 7 Novembre 1921. Circulaire de la Sacrée Congrégation des Religieux contenant le nom de la Congrégation et le nom des maisons adhérant au généralat : 9 Mai 1922 - cf. Arch. O.D.N. Rome

Pour la période allant de 1921 à 1956, il s'agit donc de suivre deux parcours parallèles. Cette étude ne permettant pas d'entrer dans les détails, la situation sera présentée en signalant simplement les groupes de maisons et leurs interventions dans le développement de l'Institut.

EXISTENCE DE DEUX BRANCHES ENTRE 1921 ET 1956				
	<u>MAISONS AUTONOMES</u>		<u>GENERALAT</u>	
FRANCE	9		17	
ESPAGNE	21	3 fondations	18	6 fondations
ITALIE	1	1 fondation	3	
COLOMBIE	2	4 fondations (dont 1 au Venezuela)		
MEXIQUE	2		9	1 fondation
ANGLETERRE			1	2 fondations
BELGIQUE			1	
HOLLANDE			1	3 fondations
ARGENTINE-CHILI			5	7 fondations
CUBA (1926)				4 fondations
U.S.A. (1926)				6 fondations
BRESIL (1936)				2 fondations
CONGO BELGE (1948)				3 fondations

La guerre civile qui sévit en Espagne de 1936 à 1939 permit des développements en Amérique, en particulier au Brésil, et une fois la paix revenue dans la péninsule ibérique, les oeuvres des maisons autonomes comme celles du généralat connurent une ère de grande prospérité. D'autres événements contraires, comme la persécution survenue au Mexique en 1926, entraînèrent l'extension à Cuba et aux Etats-Unis.

C'est au cours de cette période que fut célébrée la canonisation de Jeanne de Lestonnac le 15 Mai 1949. Les deux miracles couronnant le

procès de la Cause avaient été obtenus, l'un dans une communauté autonome, le deuxième dans une autre appartenant au généralat. (73)

Lorsque l'Union définitive eut lieu en 1956, l'Institut comptait 122 maisons et 3.180 membres.

c) 1967

Une dernière date importante par ses conséquences fut celle de l'ouverture du Chapitre Spécial convoqué en vue de l'application des décisions du Concile Vatican II (1963-1965). Il s'agissait de procéder à la rénovation de la vie religieuse demandée par le Décret "Perfectae Caritatis" du 28 Octobre 1965 et par le Motu Proprio "Ecclesiae Sanctae" de Paul VI (6 Août 1966).

Pour la Compagnie de Marie Notre-Dame, cela déclencha tout un mouvement d'approfondissement des sources et de mesures expérimentales qui furent étudiées en deux sessions de chapitre, en 1967 et en 1969.

Sur le plan des structures, il faut noter l'abolition des deux classes de religieuses : Choristes et Coadjutrices ; et l'abaissement des barrières entre les communautés et le milieu apostolique. L'exercice de l'autorité fit plus de place à la participation, et les relations interpersonnelles furent favorisées par la modification de certains usages trop étroits. Il fallut du courage pour entreprendre certaines adaptations difficiles, et il fallut ensuite de la réflexion pour distinguer ce qui était porteur de valeurs évangéliques et ce qui n'était que réaction excessive à l'entraînement de la nouveauté.

De 1969 à 1979, se déroula la période d'expérimentation des orientations prises, et en 1979 furent élaborées des Constitutions rénovées qui firent la synthèse des données primitives et du cheminement post-conciliaire. Approuvés en date du 15 Mai 1981, ces nouveaux textes ont le grand mérite d'avoir mis en évidence l'essentiel des Règles de 1638, souvent citées ici, et de les avoir accompagnées de formules actualisant leur contenu qui s'en trouve fidèlement conservé. (74)

(73) guérison de Sr Carmen GAY à Calella (Espagne) en 1933, et guérison de Sr Adina PALOMBO à TOURNEMIRE (France) en 1941. Jeanne de Lestonnac fut proclamée Sainte, par Pie XII le 15 Mai 1949 dans la Basilique Saint Pierre de Rome.

(74) CONSTITUTIONS - Ordre de la Compagnie de Marie Notre-Dame, San Sebastian - 1981 -

Pour dire en quelques mots ce que sont devenues les définitions du Bref telles qu'elles ont été exposées au chapitre 10 de cette étude, il faut remarquer que la vie religieuse décrite dans le livre des Constitutions publié en 1981 s'est essentiellement basée sur la dimension apostolique présente depuis la fondation. C'est en vertu de la mission éducative à poursuivre qu'une certaine harmonie due à la spiritualité ignatienne a été accentuée, en faisant définitivement tomber les traits ne s'intégrant pas dans la vie de l'apôtre d'aujourd'hui. Les normes de la clôture ont disparu pour donner place à des conditions nécessaires pour la vie de prière et la vie communautaire, tandis que l'insertion dans l'Eglise locale et universelle a pris une signification plus large par le fait de l'ouverture aux engagements apostoliques.

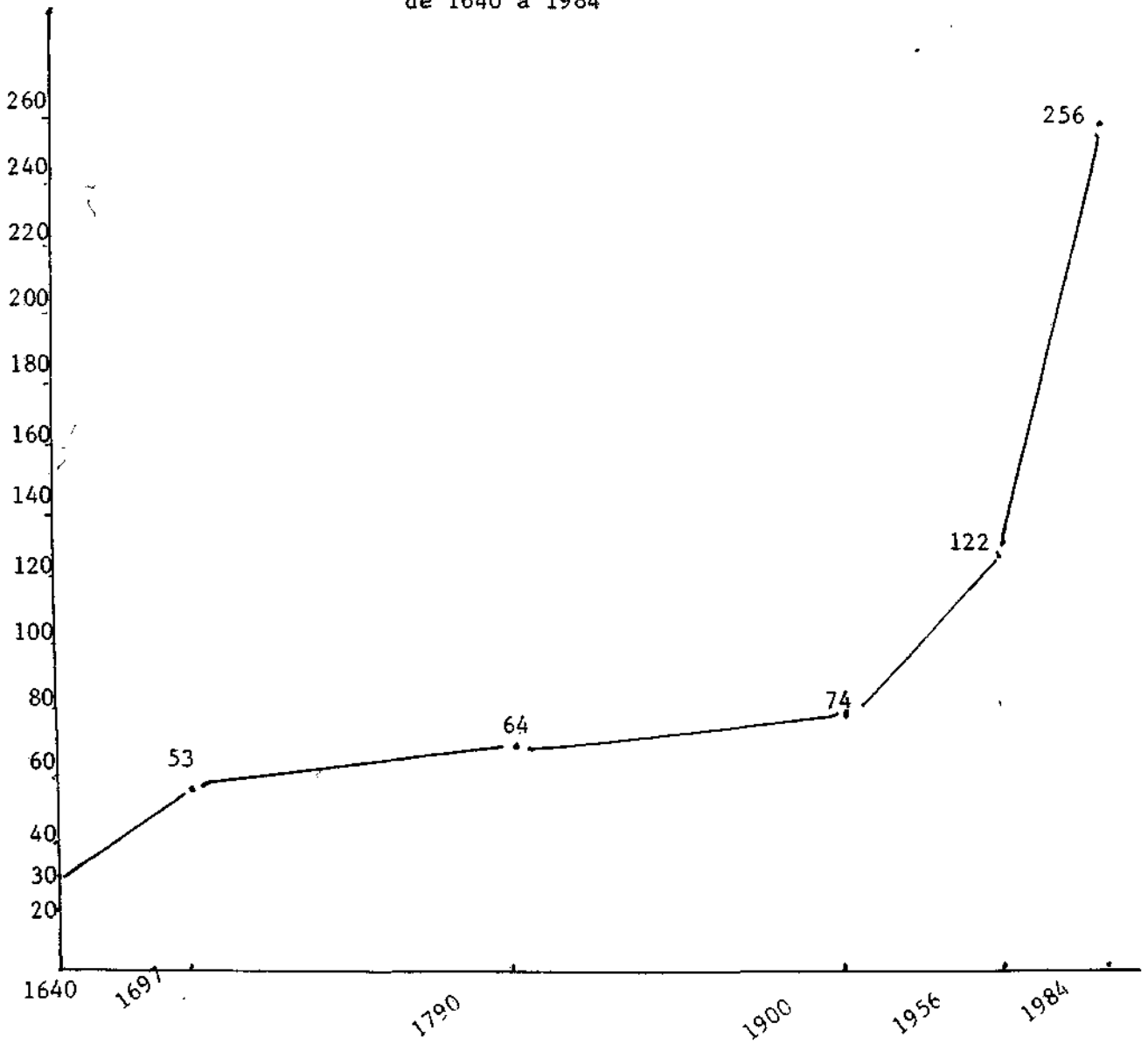
En parvenant à ce point du panorama, il reste à se pencher sur les données numériques rencontrées dans les documents qui ont été consultés pour ce travail. Elles sont incomplètes et presque inexistantes pour certains siècles. Mais en les présentant en bloc et dans leur chronologie, elles peuvent donner un ordre de grandeur sur ce qu'a été l'Institut à une époque déterminée.

Encore une fois, ce sera l'aspect de l'oeuvre de Jeanne de Lestonnac en France qui sera mis en évidence dans l'espoir que des études postérieures complèteront ce tableau, grâce aux recherches qui se poursuivent ailleurs avec intérêt, persévérance et méthode.

	<u>le Fond.</u>	<u>1640</u>	<u>1697</u>	<u>1790</u>	<u>1900</u>	<u>1956</u>	<u>1984</u>
FRANCE	1607	30	51	51	34	22	18
ESPAGNE	1650		2	9	27	44	115
StDOMINGUE	1733			1	0	0	0
MEXIQUE	1754			1	3	12	21
ARGENTINE	1780			1	1	8	13
COLOMBIE	1783			1	2	5	31
ITALIE	1826				3	5	4
CHILI	1868				2	4	9
ANGLETERRE	1894				2	2	3
(IRLANDE)	(1970)						1
HOLLANDE	1903					4	3
BELGIQUE	1904					1	2
CUBA	1926					4	0
U.S.A.	1926					6	8
BRESIL	1936					2	8
VENEZUELA	1945...1955					(1)	0
AFRIQUE: ZAIRE	1948					3	7
BURUNDI	1967						3
JAPON	1959						4
PEROU	1965						3
PARAGUAY	1976						2
PHILIPPINES	1982						1
TOTAL		30	53	64	74	122	256

IMPLANTATIONS O.D.N.
 de
 1640 à 1984

COURBE DES IMPLANTATIONS O.D.N.
de 1640 à 1984



EFFECTIFS DES RELIGIEUSES FRANCAISES de 1638 à 1790

	Fond:	<u>av.1720</u>	<u>1720...</u>	<u>1740...</u>	<u>1760...</u>	<u>1790</u>
BORDEAUX	1607					25/7
BEZIERS	1616					26/4
POITIERS	1618					21/0
LE PUY	1618		33/4		31/6.1	30/6
PERIGUEUX	1621			17	10/1	10/4
AGEN	1621					27/7.2
LA FLECHE	1622	80				30/6
RIOM	1622				49/6.2	35/6
TOURNON	1624					22/3
AURILLAC	1625					31/6
RODEZ	1626					26/3
SAINTE	1626					
PAU	1626		34/12			17/7
BRIOUDE	1627					21/3
ALENCON	1628	59				15/8
LANGÉAC	1628					28/7
TOULOUSE	1630		69/13			41/12
ANNONAY	1630	37				31...
PONS	1631					
AGDE	1631			16/4		7/1
FRONTIGNAN	1631					
SAINTE FLOUR	1632					28/4
FONTENAY-le-COMTE	1633					26...
LA FERTE BERNARD	1633					9/2
LARGENTIÈRE	1633					19/2
LIMOGES	1634	97			51/5	46/6
ISSOIRE	1634				33/3	20/3
AVIGNON	1635					13/2
SARLAT	1637					22/6
SAINTE AFFRIQUE	1638					15/3
NARBONNE	1640					12/6
VILLENEUVE d'AGEN	1642					21/4
SAINTE GAUDENS	1642	24/4				30/6
SALERS	1647				27	30/3
RICHELIEU	1647					20/1
PRADELLES	1648					24/5
GANNAT	1649				37	32/3
SAINTE LEONARD	1652				35/6	28/6
PUY-BERLAND	1652					15/6
SAINTE JUNIEN	1654	25				25/4
VALENCE	1656		20/2			15/3
YSSINGEAUX	1656					15/2
MEZIN	1657					11/3
CHAUDES-AIGUES	1657					15/2
LANGOGNE	1659					19/3
SAINTE SERNIN	1660					
UZES	1663					11/2
SAINTE GERVAIS	1663					0
PERPIGNAN	1664		30/6		18/2	16/3
BORT-les-ORGUES	1665					
NANT	1666					
GIGNAC	1691			14		9/5
CAP FRANCAIS	1733				9	10...

1^o chiffre: R. de chœur
2^o " R. compagnes
3^o " Tourières

EFFECTIFS DES RELIGIEUSES FRANCAISES de 1838 à 1922

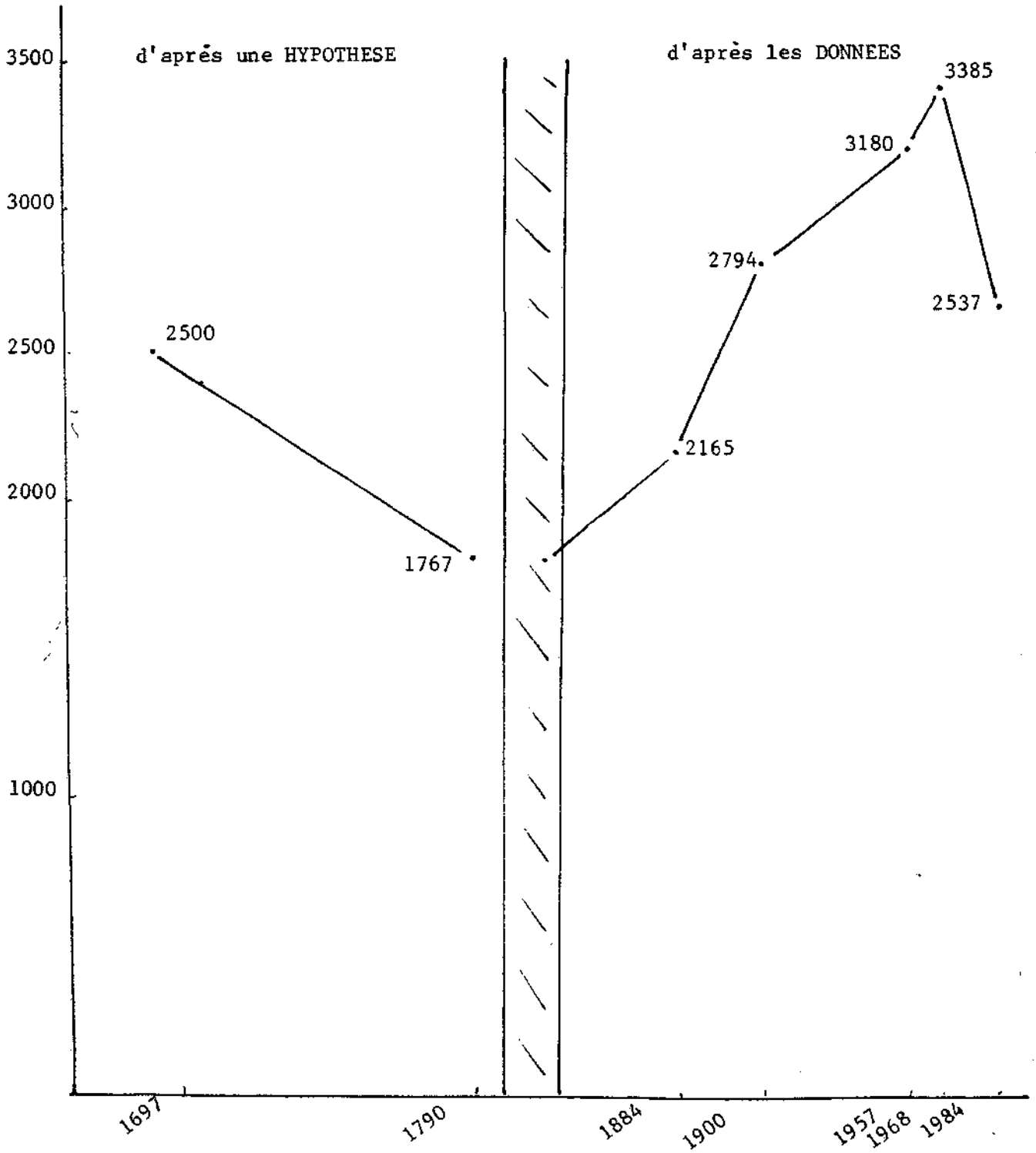
	<u>Fond.</u>	<u>Rest.</u>	<u>1838</u>	<u>1859</u>	<u>1884</u>	<u>1900</u>	<u>1922</u>
BORDEAUX	1607	1822	18/7	15/7	21/11.4	20/10.6	12/14
POITIERS	1618	1802		32/19	35/16.4	35/16.6	
LE PUY	1618	1841			44/5.6	38/8.9	31/13
LA FLECHE	1622	1817		30/17	32/17.5	29/14.5	
TOURNON	1624	1807			25/2.10	22/9.1	
RODEZ	1626	1818		40	77/7.9	62/12.10	31/12
TOULOUSE	1630	1806	31/11	31/12	34/12.6	29.14.8	16/11
SAINT FLOUR	1632	1821	24/2		42/5.5	39/9.4	30
LIMOGES	1634	1816			24/9.4	32/6.5	21/9
ISSOIRE	1634	1829			30/6.8	25/3.11	15/6
NARBONNE	1640	1824			37/11.18	41/15.12	25/21
SALERS	1647	1822			20/8.3	22/7.3	
PRADELLES	1648	1810	20/5	22/7	26/7.6	26/6.3	27
SAINT LEONARD	1642	1837			19/4.3	16/4.5	9/3
LANGOGNE	1659	1804		30/7	43/6.8	42/5.9	23/7
PAMIERS	1817			25/7	25/14.1	28/10.2	14/5
SAINT GENIEZ	1817			30/2	41/5.5	38/7.9	21/12
LAUTREC	1819			15/8	21/7.4	10/7.3	
CARCASSONNE	1821			35/12	45/16.4	40/15.9	22/16
MASSEUBE	1821				19/8.4	22/9.4	10/3
TOURNEMIRE	1823			24/1	33/6.10	48/2.14	9/8
St JULIEN d'EMPARE	1825		15/1	18/4	25/2.4	30/4.3	15/4
ALBI	1827			8/3	43/3.4	52/15.16	27/19
L'ISLE-JOURDAIN	1834				9/4.3	11/2.2	3
USSEL	1833		8/1		18/9.3	23/10.1	
CASTELNAUDARY	1834		4/1		25/9.4	25/9.6	
BEAUMONT-de-LOMAGNE	1835				23/10.3	21/6.3	26/16
VIENNE	1836			19/12	19/2.7	20/1.8	9/2
CAVAILLON	1838				25/9.4	14/5.8	
VILLENEUVE d'AVEYRON	1841			6/1	24/3.4	28/1.4	
MAURIAC	1847				24/6.5	27/3.6	
MILLAU	1850			19/1	32/3.13	40/2.7	
CHATILLON	1891					14/1.7	
CASTRES	1896					16/2.6	7.4
MOULINS	1914						6/2
SAINT CLOUD	1920						3
dispersées							58

1^o chiffre: R.de choeur
 2^o " R.compagnes
 3^o " Tourières

EFFECTIFS GLOBAUX DE 1790 A 1984

	<u>Fond.</u>	<u>1790</u>	<u>1884</u>	<u>1900</u>	<u>1957</u>	<u>1968</u>	<u>1984</u>
FRANCE	1607	1195...1300	1365	1457	344	261	178
ESPAGNE	1650	...?	632	1064	1643	1699	1265
St DOMINGUE	1733	...?	0	0	0	0	0
MEXIQUE	1754	72...	15	40	168	282	240
ARGENTINE	1780	...?	24	36	82	151	103
COLOMBIE	1783	...?	33	78	334	435	297
ITALIE	1826		68	60	142	148	103
CHILI	1868		28	41	120	78	66
ANGLETERRE Irlande	1894			18	27	33	21
HOLLANDE	1903				65	55	22
BELGIQUE	1904				10	6	9
CUBA	1926				79	0	0
U.S.A.	1926				73	82	61
BRESIL	1936				68	73	54
VENEZUELA	1945..1955				0	0	0
AFRIQUE: ZAIRE	1948				25	56	71
JAPON Burundi	1959					21	25
PEROU	1965					5	13
PARAGUAY	1976						6
PHILIPPINES	1982						3
		hypothèse:					
T O T A L	(1542...1992)	2165	2794	3180	3385	2537	

COURBE DES EFFECTIFS DE RELIGIEUSES
de 1697 à 1984



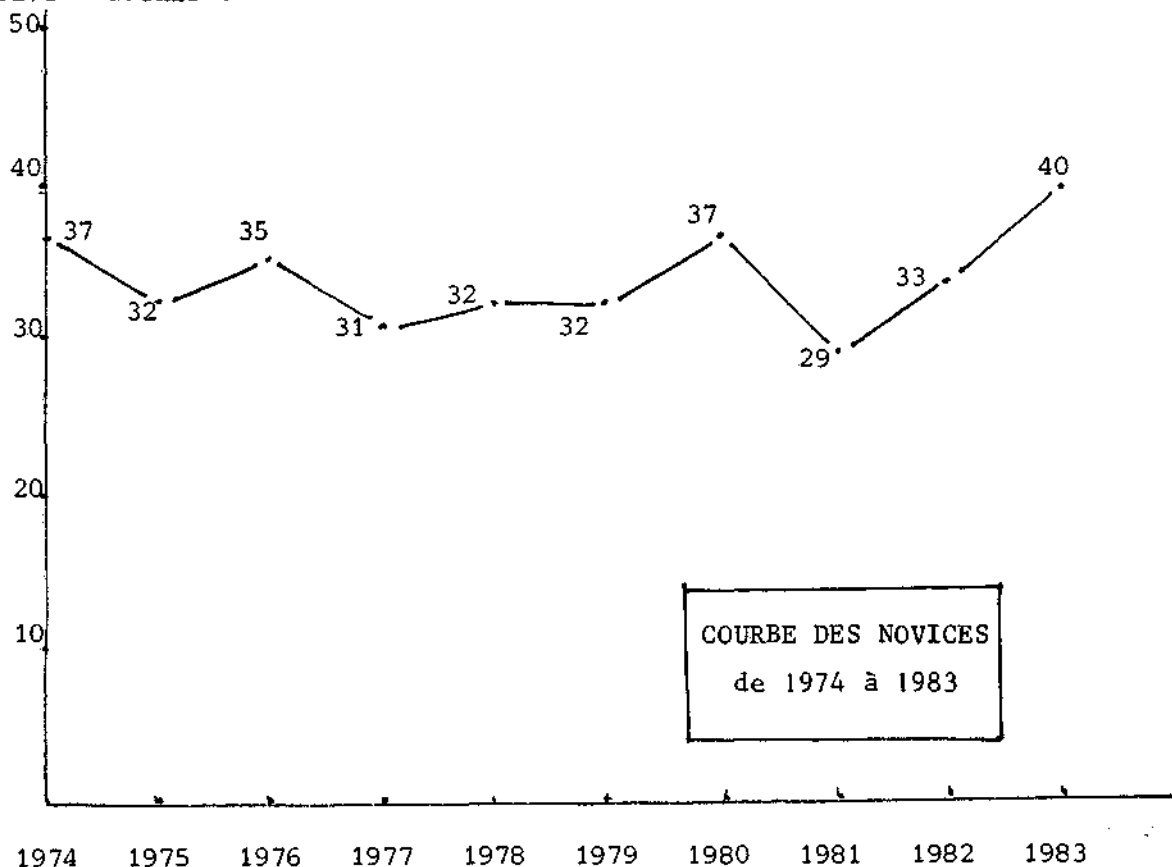
Ces tableaux suscitent quelques commentaires.

L'absence de chiffres pour le XVII^e siècle rend difficile une interprétation continue des effectifs, cependant sachant qu'en 1790, après une période d'épreuves, le nombre des religieuses était d'environ deux milles, on peut faire l'hypothèse de 2.500 au moment de la prospérité de 1700.

L'ensemble n' a fait qu'osciller entre 2000 et 3000 depuis bientôt quatre siècles. Ce chiffre n'a été dépassé qu'au cours des années du XX^e siècle qui ont apporté à certaines nations une affluence particulière de vocations. Telle fut surtout la situation de l'Espagne aux heures de puissance de l'Eglise catholique.

Dans le détail, l'affaiblissement et la déchristianisation de certains pays d'Europe en cette dernière phase du XX^e siècle sont également à remarquer. Les forces se sont déplacées, l'extension dans les régions de missions a donné à la Compagnie un autre contact avec le champ apostolique de l'éducation.

Plus que des chiffres, il faut alors étudier les communications d'un continent à l'autre, les échanges et les éléments d'enrichissement international. Ce serait un autre aspect de l'évolution, qui n'entre pas dans les limites de cette courte présentation des effectifs. Seule la courbe des novices pour ces 10 dernières années permet d'ouvrir une perspective d'avenir :



Les générations qui se sont succédées ont connu leurs heures sombres et leurs allégresses. Elles ont souvent disposé de moyens précaires et se sont frayé la voie au prix de rudes sacrifices. Il n'est pas question de porter un jugement de valeur sur leurs échecs et leurs réussites, mais une constatation s'impose : la sève continue toujours à monter dans les branches. Elle aurait dû mourir mille fois, cette Compagnie surprise par les tempêtes, souvent privée de ce qui avait fait sa force, et précipitée brutalement dans des contextes sociaux inconnus.

Eh bien ! non, elle est encore là.

Telle est la conclusion que l'historien honnête ne peut manquer de tirer. Et si, par bonheur, il est un peu poète, il cherchera peut-être à retrouver à travers la nébuleuse de ce XX^e siècle, les effets de lumière qu'un lointain projecteur n'a pas cessé de faire miroiter sur la transparence des débuts comme sur les opacités d'autres temps : Jeanne de Lestonnac.

C H A P I T R E 16

CRISES ET RENOUVEAU PEDAGOGIQUE

L'étude des développements de l'Institut peut satisfaire le spectateur qui, de l'extérieur, observerait l'existence d'une oeuvre plusieurs fois séculaire. Mais pour quiconque s'intéresse à l'éducation, se pose la question de la fidélité aux origines à travers les vicissitudes du temps.

En effet la pédagogie d'aujourd'hui se réclame de découvertes dont Jeanne de Lestonnac ne pouvait avoir l'idée, et il s'est produit depuis elle de nombreuses innovations et réformes auxquelles la Compagnie de Marie Notre-Dame n'a pu rester indifférente. Il s'agit donc maintenant de confronter la pratique éducative aux faits dont on a connaissance. Les textes étant laconiques sur cet aspect, il importe de relever les moindres signes de transformation et de renouveau, et d'être attentif à la manière dont s'est trouvé affectée la doctrine éducative définie dans la deuxième partie de ce travail.

La réponse à donner s'organisera autour des points-clés suivants :

- Transmission des traditions
- Message des règlements éducatifs
- Evolution des moyens pédagogiques.

Ainsi devrait-on déchiffrer ce qui, par rapport au patrimoine initial, demeure reconnaissable et ce qui peut être considéré comme une altération ou comme un enrichissement.

x

x x

I TRANSMISSION DES TRADITIONS

Les jalons que l'on possède concernent surtout la poursuite de la finalité de l'Institut et la participation à la vie de l'Eglise. Dans ce domaine, les réactions ne manquent pas d'être ouvertement repérables.

a) Vision claire de la FINALITE de l'Institut

Au cours du XVIII^e siècle les autorités demandèrent aux communautés de se présenter et de formuler en quelques mots ce qui les caractérisait. On a ainsi, dans les dossiers de la Commission de Secours de 1727 à 1788, et dans ceux du Comité ecclésiastique de 1790, des renseignements de première main qu'il est intéressant de relever fidèlement.

Voici la réponse à Toulouse, en 1729, du Couvent dit "de Notre-Dame du Sacq". (1)

"les religieuses s'occupent principalement de l'instruction de la jeunesse tenant gratuitement dans leur Monastère trois écoles pour les filles". (2)

Les états provenant de la même époque sont en plein accord avec cette formulation. Mais en 1790, date à laquelle toutes les maisons fournissant leurs informations étaient bien conscientes d'avoir à démontrer leur utilité, l'unanimité est si frappante qu'il vaut la peine de transcrire les termes employés par chacune.

(1) La maison de Toulouse était alors installée Rue du Sacq.

(2) A.N. G 9 167 - Une école comprenait alors un certain nombre d'élèves de niveaux et d'âges différents, instruits dans un même local sous la direction d'un seul maître principal aidé par des officiers.

		DECLARATIONS SUR LA FIN DE L'INSTITUT (1790)
DIOCESES	MAISONS	FORMULATION
AGDE AGEN	AGDE AGEN	l'éducation des jeunes filles l'instruction et l'éducation publique et gratuite de la jeunesse
ANGERS	LA FLECHE	instruire gratuitement les j. filles externes de la ville et des environs
AVIGNON BEZIERS	AVIGNON BEZIERS	elles tiennent un Pat et instruisent les j. pers. de leur sexe dans les classes ex- ternes sans aucune espèce de rétribution
BORDEAUX CLERMONT F.	GIGNAC BORDEAUX RIOMS	l'instruction des j. filles gratuitement l'éducation de la jeunesse Cette Cté est destinée pr l'instruction gratuite des enfants de tout Etat et condition
	ISSOIRE	l'inst. des j. filles. Ns avons une école publique où ns donnons l'inst. gratis
	SALERS	l'instruction des jeunes filles dans les les classes externes
	GANNAT	l'instr. de la jeunesse ds le Pat. elles tiennent gratuitement des classes publiques
COMMINGES	St. GAUDENS	Ces r ^{ses} ont des écoles de travail et d'éducation pr les enf. de la ville et pr leurs pensionnaires
CONDOM	MEZIN	élever ds des petites écoles ttes les fil- les du peuple-et donner des leçons aux delles dans un pensionnat.
LA ROCHELLE	LA FERTE B.	l'instr. gratuite des pauvres filles et celle des delles pensionnaires
LE MANS	LA FLECHE	l'inst. gratuite des enf. de la ville des faubourgs et des environs
LE PUY	LE PUY	l'éducation de la jeunesse-pensionnat et classes externes gratuites
	YSSINGEAUX	notre istitut est distruire la jeunesse dont nous avons fait voeu
LIMOGES	LIMOGES	l'éducation publique et entièrement gra- tuite pr les j. personnes et de + un Pen- sionnat
	St LEONARD	l'instruction gratuite des j. filles de de toute condition
	St JUNIEN	l'éducation publique et entièrement gratuite
	BORT-en-L.	un hospice de R ^{ses} de N.D. pr l'instruc- tion des jeunes filles
MENDE MONTPELLIER NARBONNE PAU	LANGOGNE FRONTIGNAN NARBONNE PAU	

		DECLARATION SUR LA FIN DE L'INSTITUT (1790)
<u>DIOCESE</u>	<u>MAISONS</u>	<u>FORMULATION</u>
PERIGUEUX	PERIGUEUX	écoles internes pr les pensionnaires et externes gratuites pr les enfants de la ville
PERPIGNAN	PERPIGNAN	elles tiennent un Pat et des écoles gratuites pour les pauvres filles
POITIERS	POITIERS	l'instruction de la jeunesse
	PUY-BERLAND	l'instruction de la jeunesse
	RICHELIEU	l'instruction gratuite des j. filles externes et un pensionnat
RODEZ	RODEZ	écoles gratuites pour les filles externes et pensionnaires
SAINT FLOUR	SAINT FLOUR	l'instruction gratuite des jeunes filles de la ville et un pensionnat nombreux
	AURILLAC	l'instruction des jeunes filles externes
	BRIOUDE	l'éducation gratuite des jeunes filles
	CHAUDESAIGUES	l'éducation publique
	LANGÉAC	l'inst. gratuite des j. filles et un Pat pr les personnes dont l'éduc. est confiée particulièrement
SAINTE	SAINTE	
SARLAT	PONS	
	SARLAT	elles tiennent un Pat pr les jeunes pers. ainsi que des cl. gratuites pr les pauvres filles
SEEZ	ALENCON	l'instruction gratuite des filles externes et un pensionnat
TOULOUSE	TOULOUSE	l'instruction gratuite des j. filles et celle des Pensionnaires ds l'intérieur du Couvent
UZES	UZES	l'instruction de la jeunesse tant externes que pensionnaires
VABRES	St AFFRIQUE	
	St SERVIN	
	NANT	
VALENCE	VALENCE	l'éducation de la jeunesse
VIVIERS	TOURNON	l'instr. gratuite des j. filles de la ville et des environs et un pensionnat
	ANNONAY	
	PRADELLES LARGENTIERE	l'instruction gratuite de la jeunesse l'enseignement public

En plus de 175 ans, personne n'avait dévié de la direction imprimée par Jeanne de Lestonnac. Les explications accompagnant les rapides mentions de la fin de l'Institut sont parfois impressionnantes par

la clarté de la vision et la fermeté de la conviction. En 1803, la Supérieure du Puy en témoigne avec éloquence :

"L'institut particulier et propre aux religieuses de l'Ordre de notre dame est l'éducation de la jeunesse dont elles font un voeu particulier, nous vaquons dans cette maison aux fonctions de notre institut en instruisant les jeunes personnes confiées à nos soins dans un pensionnat composé de 40 personnes et dans les classes externes ou nous recevons gratuitement et sans distinction d'âge et d'état toutes les personnes qui se présentent pour y être instruites dans 3 classes, on leur donne des soins quatre heures par jour. Les pauvres sont celles qui occupent le plus de places, et les classes renferment pour l'ordinaire 140 personnes, je ne diroy rien sur l'utilité de notre institut pour le public, l'empressement des parents à nous confier l'éducation de leurs enfans est un hommage dont nous sommes bien plus flatées que de tout ce que l'on pourroit dire de plus avantageux : mais qu'il nous soit permis de dire à la nation assemblée que nous ne voulons profiter de la liberté qu'elle donne que pour renouveler dans toute la sincérité de nos coeurs les voeux que nous avons fait au Seigneur (...) au Puy le 12ème d'avril mil sept cent quatre vingt dix Signé : SALELLES religieuse de Notre Dame supérieure". (3)

Si le Comité ecclésiastique n'eut que faire de ces motivations, on ne perdait rien pour attendre. Lors de la restauration des maisons, au début du XIX^e siècle, il n'y eut aucune hésitation sur le but à se proposer. Une supplique des anciennes religieuses de Limoges dit nettement le pourquoi du rétablissement qu'elles espéraient :

Limoges 29 Frimaire An XI

Au Citoyen-Maire de la commune de Limoges -

Citoyen Maire,

Nous nous empressons de vous donner les renseignements que le gouvernement demande sur notre Institut (...) Vous les faire parvenir est pour nous la plus grande des jouissances, parce que nous espérons que leur résultat sera pour nous une autorisation légale d'être encore conformément au voeu que nous avons fait, utiles à la religion et à la patrie.

(3) suivent les signatures des 5 conseillères - cf. A.N. D XIX - 6

La Congrégation des religieuses connues sous le nom de Filles de Notre-Dame (...) eut pour Fondatrice Mme de Lestonnac (...) nièce du célèbre Michel de Montaigne.

Le but unique de cet Institut est l'éducation gratuite des jeunes personnes. Le Bref de son approbation porte expressément p. 3 : "Les Mères seront obligées de vaquer gratuitement à l'instruction des filles et de les instruire premièrement en la piété et vertus chrétiennes (...) En 1634, Mgr de la Fayette, Evêque de Limoges et les consuls de cette antique cité en accueillirent et favorisèrent une colonie qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et qui a été constamment fidèle à sa destination. En 1791, elle avait de 70 à 80 pensionnaires, et plus de cent externes instruites gratuitement. C'est sans doute ce qui a déterminé une foule de citoyennes qui devaient leur éducation aux Filles de Notre-Dame, à solliciter leur établissement, pour qu'elles puissent faire pour les enfants ce qu'elles avaient fait pour les mères". (4)

Cet engagement actif dans l'oeuvre éducative était donc intimement lié à la vocation profonde des religieuses dont la joie la plus authentique s'épanouissait dans cette fonction.

Et la tradition se transmet aux générations successives jusqu'à ce que d'autres adversités viennent remettre en cause la mission tant défendue. Mais on le vit encore, après l'expulsion de 1904, les diverses solutions envisagées par les enseignantes expulsées furent toujours de se consacrer, d'une manière ou d'une autre, à l'éducation de la jeunesse. C'est pour cela que l'on se sécularisa, que l'on resta clandestinement sur place ou que l'on partit à l'étranger pour bâtir une nouvelle oeuvre. Certaines notices sur les religieuses victimes de la dispersion comportent des traits non équivoques de cet enracinement dans la mission de l'Institut. C'est le cas d'Antonia BARBE qui prit un appartement à Toulouse près de la Dalbade, et accepta avec enthousiasme les heures que des amis lui proposèrent dans l'école libre de la paroisse. Avec une vision d'avenir, Maria POUZOLS, à Carcassonne, prit un logement en face de son ancienne école et put au bout de quel-

(4) Arch. O.D.N. Limoges - D.F.

ques années s'y introduire et participer à la réorganisation. Françoise PORTAL, de Toulouse encore et partie pour Rome, séjourna d'abord dans la maison de Saint DENYS. Elle rejoignit Marie GRIVES qui, à Naples, se lança dans une oeuvre d'éducation pour laquelle la voix publique la reconnaissait particulièrement douée. Une école fut ouverte en effet :

"pour satisfaire les supplications des mamans qui ne voulaient confier leurs enfants qu'à des maîtresses qui formaient si bien leurs Soeurs". (5)

Cette décision de poursuivre l'oeuvre éducative de Jeanne de Lestonnac s'est exprimée aussi dans des textes plus récents. Si la recherche post-conciliaire a conduit avec juste raison à des expériences apostoliques extra-scolaires, l'orientation fondamentale ne s'en est que mieux dégagée, en toute indépendance des formes. Les Constitutions de 1981 se sont prononcées sur ce point :

"Nous réalisons notre mission d'évangélisation comme éducatrices (...) La jeunesse qui porte en elle une espérance de vie et de transformation de la société, sera de préférence le champ de notre action apostolique". (6)

Et comme approfondissement de ce texte, l'objectif a été précisé en 1982 dans une assemblée générale sur l'Education :

"former une personne en la rendant capable de s'insérer dans la société et d'y entrer en relation de façon constructive dans la vérité de ce qu'elle est". (7)

On peut y reconnaître la démarche initiale. La continuité a donc été assurée.

En relation étroite avec la fin spécifique de l'Institut, on peut également vérifier la permanence de l'aspect marial, tel qu'il était apparu dans la spiritualité animant les éducatrices. C'est tout d'abord le nom même de l'Ordre qui l'a proclamé sans interruption. Que l'on ait dit „Filles de Notre-Dame" ou „Compagnie de Marie Notre-Dame", la couleur mariale s'en est trouvé affichée. Les petites variantes n'ont été que la conséquence des habitudes de certains contextes. On

(5) cf. NOTICE DES RELIGIEUSES de Notre-Dame de Toulouse-de la dispersion 1904 à 1923-19... Arch.O.D.N. Toulouse - et Madame POUZOLS Fille de Notre-Dame - 1850 - 1937 - CARCASSONNE - Imprimerie ROUDIÈRE

(6) CONSTITUTIONS - Ordre de la Compagnie de Marie Notre-Dame 1981 op. cité - p. 15, II, 1

(7) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de MEXICO - 1982 - éd.O.D.N. Rome 1983 p. 193

relève ainsi quelques particularités. Par exemple à Agde, on se plut à faire ressortir le caractère ignatien :

"Il y a dans le diocèse d'Agde trois communautés de filles Religieuses toutes trois soumises à l'Evêque. L'une d'Ursulines, l'autre de Religieuses de Notre-Dame, autrement dit jésuitesses, la troisième d'Hospitalières". (8)

A l'occasion de la fondation de Perpignan, sous Louis XIV, c'est l'agrégation à l'Ordre de St Benoît qui affleura dans les textes :

"Le souverain avait déjà institué une école française à Barcelone, durant les guerres de Catalogne. Il en avait confié la direction aux Bénédictines de Béziers (...) Dans le courant du mois de septembre 1663, le roi de France édicta des lettres patentes qui établissaient à perpétuité dans la ville de Perpignan les Bénédictines de Notre-Dame de Béziers : "Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, tous présents et à venir, salut, ayant été suppliez par nos chères et bien-aimées les religieuses de Notre-Dame de Béziers de l'Ordre de Saint Benoît (...) Nous avons permis et permettons aux dites religieuses de Notre-Dame de Béziers de s'établir à perpétuité en la dite ville de Perpignan". (9)

On peut voir dans ces faits quelques traces de l'ambiguïté soulignée déjà à propos de la double invocation St Benoît-St Ignace. (10)

Enfin, une autre observation s'impose quant aux nuances accompagnant le nom de l'Institut. Ainsi on vit apparaître en Espagne l'appellation ENSEANZA, comme le remarqua l'auteur de l'Histoire de l'Ordre en 1700 :

"celles de Barcelone même de Tudele et de Tarragone"(...) prennent en ce pays des noms particuliers ; car ces trois

-
- (8) Rapport du diocèse d'Agde - sans date - à la suite d'une lettre de l'évêque 25 Juillet 1743 - A.N. G 9 118
- (9) CAPEILLE Jean - Les anciens monastères de Perpignan - in Revue Historique et littéraire du diocèse de Perpignan - N° 128 - 13 Février 1932 - Dans un document primitif, on trouve une fois une mention un peu semblable. cf. Transaction de 6 Février 1609 portant règlement des comptes entre Jeanne de Lestonnac et Pierre Moysset curé de Ste Colombe : "a été présente en sa personne Reverende Mere en Dieu Jehanne de Lestonnac premiere religieuse de Nostre Dame de l'Ordre de Saint Benoist". DAST LE VACHER DE BOISVILLE - op. cité p. 24 -
- (10) cf. ci-dessus chapitre 10 - 2 c) - De même dans les diverses déclarations découvertes aux Archives Nationales, on trouve aussi bien ; Observance St Benoit (Salers - Toulouse 1790 - Valence - Yssingeaux) et observance St Ignace (Toulouse 1729 - Le Puy)

maisons, dont la première est véritablement sortie de Béziers et a donné ensuite naissance aux deux autres, se nomment plus ordinairement Congrégation de Notre-Dame, Ecole chrétienne (...) celle de Barcelonne s'appelle aussi Maison de la Conception". (11)

Cette tendance a été communiquée à une maison de France, celle de Perpignan appartenant au diocèse d'Elne, lequel releva de la métropole de Tarragone de 1601 à 1678 ; ensuite il fut attribué à Narbonne. Cela explique donc le titre adopté sous l'influence du voisinage :

"Les religieuses Enseignantes suivent la règle de Notre-Dame faite pour l'éducation de la jeunesse, sur le modèle de celle des Jésuites". (12)

Dans tous ces cas, s'exprimait une conscience claire des engagements de la Compagnie dans une oeuvre éducative. Et c'était bien toujours sous la protection de Notre-Dame que se plaçait l'entreprise. (13) La tradition orale a transmis en particulier la signification du geste de consécration du 21 Novembre, depuis la fondation jusqu'à nos jours. Il existe pour le XVIII^e siècle un document qui peut être cité à ce propos : c'est une lettre de Marie de CAMBOLAS se trouvant au Cap-Français en 1745 -

"Je commence par vous faire le détail de la manière dont on fait icy la fête de la présentation ce qui fera plaisir à la Mère Prax quand vous luy en ferez le récit. Les Demoiselles Pensionnaires se rendent au chœur à la Messe de communauté avec chacune un cierge à la main quand la communauté a communié la Plus ancienne des Pensionnaires se présente

(11) BOUZONNIE Tome II - op. cité H.O. II, avertissement 7^e page n.n.

(12) Déclaration du 29 Juillet 1729 - A.N. G 9 155 - De même l'Abbé Jean Capeille, dans l'article cité ci-dessus intitulé son étude sur la maison de Perpignan : Les Enseignantes (1663-1792) Pour expliquer la relation Barcelonne-Perpignan, il faut rappeler ici la suite des événements touchant la Catalogne et la France :
En 1641 : La Catalogne s'était livrée à Louis XIII et elle resta française jusqu'en 1659 -

En 1659 : Le Roussillon (ou Catalogne-Nord- resta à Louis XIV)
De 1694 à 1697 : La Catalogne repasse encore à la France.

(13) cf. ABREGE de la Vénérable Mère de Lestonnac avec le plan de son Institut. Poitiers Henri OUDIN - 1858 - p. 66 : "Inspirer à la jeunesse une solide et tendre dévotion à l'auguste Marie sera toujours le moyen sur lequel elles comptent le plus".

à la Communion le cierge allumé et devant le Pretre qui tient la Ste Ostie elle prononce a haute voix lacte de Consecration a la Ste Vierge au nom de toutes ensuite elle Communie et toutes les autres avec chaqu'une le cierge allumé". (14)

Des formulations récentes sont revenues avec force sur la place de Notre-Dame, prouvant qu'il n'y avait pas eu rupture :

"Marie apparaît comme une présence inspiratrice qui incite à l'intériorité et à l'engagement : la richesse de son être synthétise l'identité de la religieuse de la Compagnie. Dans notre perspective éducative, Marie, comme la première des croyants, est une lumière qui éclaire le cheminement de la foi, et une force qui stimule l'adhésion à Jésus-Christ". (15)

C'est bien l'ensemble de la finalité de l'Institut qui continue à trouver son actualisation dans une tâche éducative inlassablement poursuivie et dans un projet se référant encore à l'exemple de Marie.

b) Participation aux mouvements ecclésiiaux

Reconnue dès 1607 par le Pape Paul V, la Compagnie de Marie Notre-Dame a souvent rappelé cette approbation comme un titre lui donnant une place dans l'Eglise, en dépendance de l'Ordinaire des lieux. Quelques circonstances particulièrement sérieuses lui ont fourni l'occasion de l'exprimer. On en trouve des traces au moment de la crise du jansénisme. Comme on l'a vu au chapitre précédent, plusieurs religieuses de Notre-Dame furent appelées à réformer des abbayes, preuve de leur sûreté doctrinale. L'histoire a enregistré sur ce point une fidélité assez exceptionnelle :

"Il y aurait une belle page à écrire sur l'orthodoxie des Monastères de Notre-Dame pendant la période où le Jansénisme engloutit en France tant de couvents d'hommes et de femmes". (16)

Une exception a été relevée jusqu'ici. Elle est apparue à travers les examens que la supérieure du Cap-Français demandait aux

(14) Lettre de Marie de CMBOLAS - 15 Janvier 1745 - à la Sup^{re} de Toulouse - Arch. O.D.N. TOULOUSE -

(15) ASSEMBLEE GENERALE de MEXICO 1982 - op. cité p. 194 -

(16) MAUPETIT Paul - Dans Lettres annuelles 1888-1889 p. 210

évêchés de faire subir aux candidates à la mission de Saint-Domingue :

"La Mère de MESONNEYX (17) entra en relation avec les officiaux de quelques diocèses, hommes d'une doctrine sûre et d'une vertu éprouvée, qui voulurent bien examiner les Religieuses admises à passer au Cap. Nous avons trouvé sur ce point une curieuse correspondance de la Communauté de^{xxx} avec l'official de ^{xxx} où la Supérieure se plaint de ce que pendant dix années consécutives, une de ses Religieuses munie des lettres de la Cour et de la permission de ses Evêques, se voit refuser l'autorisation d'aller là où le Saint Esprit l'appelle, et le rend responsable du salut de cette Fille, alors qu'on accorde sans retard cette faveur aux religieuses de Riom". (18)

Une autre allusion peut être soulevée par le nécrologe de Thérèse de la ROQUE de SENEZERGUES décédée à Aurillac en 1731. Cette religieuse qui était déjà intervenue dans un couvent d'Ursulines eut à remplir une mission semblable dans une communauté qui pourrait être Langeac :

"Dès son retour, elle fut contrainte d'aller à l'extrémité de la Basse Auvergne, gouverner une Maison de son Ordre qui ayant besoin d'une Supérieure de son caractère venait de l'élire (...) Malgré ce qu'il lui fallut souffrir elle eut le bonheur de rendre à la Communauté et à la Religion les plus essentiels services, par le succès de ses efforts contre les erreurs nouvelles". (19)

A part ces quelques cas, les témoignages vont dans le sens de l'orthodoxie. L'évêque d'Agde n'hésita pas à faire la différence avec d'autres, dans son rapport à la Commission de Secours en 1741 :

"les religieuses de Notre-Dame établies à Agde sont véritablement pauvres et n'abusent pas des secours qu'on leur accorde (...) je ne puis vous rendre un compte exact de la maison

(17) Supérieure au Cap de 1768 à 1782 -

(18) MAUPETIT Paul - id. p. 198 - Quelle est la communauté en question ? L'auteur signale dans ses sources les documents suivants : "Correspondance des Révérendes Mères de Saint Léonard avec l'official de Limoges et la Supérieure de Notre-Dame du Cap, devenue notre propriété" - cf. Lettres annuelles 1888 - 1889 p. 179 - La trace de ces pièces d'archives privées n'a pas été retrouvée.

(19) Arch. O.D.N. La Flèche - Centre Lestonnac - Bordeaux

des Ursulines, parce que c'est un couvent qui ne veut ny de moi ny de ma doctrine, j'ay été obligé de recourir à l'autorité du roy pour faire sortir de cette maison des jeunes filles qui y étaient élevées dans les principes les plus forts du jansénisme". (20)

Comme autre signe d'opposition aux doctrines suspectes, on peut citer la déclaration émanant de la communauté de Pradelles :

"Nous Supérieure et Religieuses du Couvent de Notre-Dame de la ville de Pradelles nous soumettons sincèrement à la constitution du Pape Innocent dixième du 31 Mai 1653 selon son véritable sens qui a été déterminé par la constitution de notre Saint Père le Pape Alexandre septième du 16 octobre 1654, et reconnaissons que nous sommes obligées en conscience d'obéir à ces Constitutions et nous condamnons de coeur, de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornelius Jansenius, contenues dans son livre Institulé Augustinus, que les deux papes et les Evêques ont condamné, laquelle doctrine n'est point celle de St Augustin, que Jansemius a mal expliqué contre le vrai sens de ce St docteur, en foi de quoi nous avons signé la présente déclaration dans notre Couvent le premier jour d'octobre 1661. Signé : Catherine de LAFAYE". (21)

Dans l'état actuel des choses, une telle déclaration semble avoir été conforme à la volonté la plus générale des filles de Jeanne de Lestonnac. La mission dont fut investie SUZANNE LEVEQUE, religieuse d'Avignon, morte en odeur de sainteté le 12 Mai 1760, va tout à fait dans ce sens. Favorisée de communications sur la Sainte Trinité, elle répandit autour d'elle, comme dans les autres maisons de Notre-Dame et même à l'étranger, une dévotion qui fut considérée comme une lutte efficace contre le jansénisme. Elle écrivit sur ce thème un livre qui reçut l'approbation de plusieurs évêque :

"l'archevêque d'Aix et d'Arles, les évêques d'Apt, de Viviers, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, d'Agde, d'Amiens et d'autres encore avaient approuvé et faisaient pratiquer dans leurs dio-

(20) A.N. G 9 118 -

(21) Arch. O.D.N. Pradelles

cèses la dévotion à la Sainte Trinité, inspirée à la Mère Suzanne Lévêque et propagée par elle et ses auxiliaires avec un zèle infatigable". (22)

On ne peut oublier non plus l'appui apporté aux évêques légitimes et aux prêtres insermentés durant la période révolutionnaire. Ce chapitre nécessiterait une longue étude. Pour en donner une idée, il ne sera mentionné qu'un fait dont la signification n'est pas étrangère à des vues éducatives. C'était à Perpignan en mars 1792, et la presse officielle en fit un tableau piquant :

"Cette Semaine Sainte, écrivaient les administrateurs (13 Avril) a été un temps de fanatisme, de séduction et de désordre. Parmi les prêtres refractaires ou les ennemis du serment, les uns faisaient des monuments où ils rassemblaient leurs prosélytes ; les autres refusaient la communion à des demoiselles qui ne voulaient point jurer qu'elles n'entendraient plus la Messe d'un prêtre assermenté ; le plus grand nombre refusaient l'absolution à ceux qui avaient acquis des domaines nationaux. "Tous ces faits avaient irrité les esprits à Perpignan et anemèrent des troubles extrêmement graves pendant trois jours ; les prêtres FIGUER et ESCOUDER avaient érigé dans leur maison une chapelle et avaient admis le public aux cérémonies qu'ils avaient faites le Jeudi et le Vendredi Saints. CRUXENDEU, autre prêtre insermenté avait fait promettre et jurer à 4 jeunes pensionnaires du Couvent de Notre-Dame (Enseignantes) de ne jamais assister à la Messe paroissiale ; (...) Le lendemain dimanche 8 avril (...) de grands rassemblements étaient formés sur divers points de la ville, notamment au Couvent des Religieuses de Notre-Dame et à la maison du prêtre insermenté CRUXENDEU (...) les portes de ces maisons avaient été forcées, la foule s'y était introduite et les religieuses de Notre-Dame avaient été obligées de prendre la fuite". (23)

On a là une image de ce que la division nationale entraîna dans les maisons de Notre-Dame et de ce que leur profession religieuse entendait proclamer, malgré les courants contraires.

(22) Dom LOUIS LEVEQUE - Vie de la R." - Suzanne Lévêque - Paris - Lethielleux 1893 - cf.p. 268

(23) VIDAL Pierre - La Révolution française dans les Pyrénées Orientales - 1789 - 1800 - Tome I pp. 271-274 -

C'est aussi par rapport à la situation de l'Eglise au XIX^e siècle, qu'il convient d'aborder la délicate question des noms de religion. Jeanne de Lestonnac avait établi pour ses religieuses une coutume qui consistait à conserver son nom de famille. On y a vu un accord avec la Compagnie de Jésus :

"Notre Institut a été calqué sur celui des Pères Jésuites qui tous conservent leurs noms de famille. (...) Ces noms sont donc le cachet de notre saint Ordre, puisqu'il est le seul du même temps de fondation qui n'ait pas substitué des noms de Saints à ceux qu'on portait dans le siècle". (24)

Si la supérieure de Poitiers s'exprimait ainsi, c'est que les circonstances avaient, dans certaines régions, posé le problème du changement de nom. Il faut remonter pour cela à la visite du Cardinal de Clermont-Tonnerre dans la communauté de Toulouse, le 16 Octobre 1820. En demandant à chaque religieuse de se présenter, le prélat remarqua qu'elles n'avaient point de noms de Saints :

"Mes filles, dit-il, je vous croyais toutes des saintes du paradis, et je vois que vous êtes des saintes de la terre, puisque vous portez encore vos noms de famille (...) Ces noms, pourquoi ne les abandonneriez-vous pas, pour prendre celui d'un bienheureux, comme cela se pratique en d'autres Instituts?" (25)

L'incident engagea la communauté de Toulouse à prendre un nom de religion, sans toutefois l'utiliser pour des signatures. Mère du Terrail qui était ainsi devenue Mère Saint Etienne continua à apposer au bas des lettres et des actes officiels son nom de famille. Cependant la coutume se répandit dans d'autres maisons, surtout dans le midi de la France, si bien qu'en 1854 une partie de l'Institut s'en émut, et il y eut tentative de neutraliser ce mouvement :

"beaucoup de Révérentes Mères verraient avec bonheur revenir à ce précieux usage consacré par l'exemple de notre Vénérable Mère Fondatrice et celui de saintes Religieuses qu'elle forma elle-même". (26)

(24) Circulaire de Claire de RIVAUD, Supérieure de Poitiers, à toutes les maisons de l'Ordre, le 15 Février 1854 - RECUEIL... Henri OUDIN op. cité p. 93 -

(25) SORBET - La R.M. du Terrail - op. cité p. 183 -

(26) Circulaire Claire de RIVAUD - op. cité - p. 95

Des évêques se prononcèrent pour et d'autres contre. Celui du Mans écrivit clairement son sentiment :

"Mon avis bien positif est que l'ancien usage de ne point donner aux Religieuses de votre Institut des noms de Saints, soit maintenu et uniforme partout. C'est un des caractères spéciaux de votre Ordre. Les Religieux ont aussi communément des noms de Saints, les Jésuites n'en ont jamais porté, en sont-ils moins religieux ? - Le Mans 3 janvier 1853 - Signé J.B. Ev. du Mans". (27)

Une petite polémique s'en suivit en certains lieux où les Mères vocales avaient pris une décision contraire au goût du confesseur. C'était à Limoges en 1841. On allait y célébrer la prise d'habit de Marie-Octavie LAMY de la CHAPELLE et toute l'assemblée attendait le commencement de la cérémonie. Mais Monsieur l'Abbé CORNAC ayant refusé de donner l'absolution à la jeune fille parce qu'en accord avec la communauté elle ne voulait pas changer de nom, tout le monde dut se disperser. Le principe de l'ecclésiastique était :

"pas de changement de nom, pas de profession". (28)

Heureusement Monseigneur BOISSAS alors évêque de Limoges se proposa pour entendre la confession et il n'en donna ensuite que plus d'éclat à la cérémonie qui avait été retardée.

Cette question des noms peut paraître accessoire, cependant une réflexion plus approfondie permet de deviner les arguments posés en faveur des noms de Saints. Pour certains, cela va dans le prolongement des exemples bibliques où Dieu prend possession de son envoyé en changeant son nom. Ainsi en fut-il d'Abraham, Sarah, Pierre et de tous les Papes à la suite de ce dernier. Mais de plus, à un moment où l'Eglise était consciente d'avoir à contester radicalement la société civile exaltée par la Révolution, elle cherchait des moyens extérieurs de se dégager de son empreinte. A certains yeux, il paraissait plus contraire à ce monde condamné, de se dépouiller même de son nom de famille.

Un temps, la Compagnie de Marie Notre-Dame entra donc dans le mouvement pour des raisons d'obéissance aux Pasteurs des diocèses, et pour certaines maisons, cela dura jusqu'en 1904. La coutume séculaire reprit ensuite ses droits partout.

(27) RECUEIL... Henri OUDIN - op. cité p. 95

(28) Manuscrit histoire de Limoges - Arch. O.D.N. Limoges - 2 G 4 p.289

L'affection respectueuse pour le Chef de l'Eglise se manifesta particulièrement en 1865, lorsque Pie IX se voyait attaqué. On a une lettre des élèves du Pensionnat de Tournon adressée à Sa Sainteté, en faveur de qui elles avaient renoncé aux récompenses de fin d'année. La réponse du Pape fait ressortir certains aspects de cette éducation ecclésiastique en échos des événements du temps :

"Cette conduite est le présage fondé pour l'avenir d'une vertu ferme et solide, qui préparera soit à la société religieuse, soit à la société civile, des jeunes filles et des femmes dignes en tout du nom de catholique. Elle est encore une preuve remarquable de la bonne éducation que les Maîtresses donnent aux élèves commises à leurs soins et à la tête desquelles elles marchent, faisant briller le flambeau du bon exemple. (...)

C'est pourquoi nous félicitons les unes et les autres, et Nous exhortons les Maîtresses à redoubler de plus en plus de sollicitude (...) comme aussi Nous exhortons les Elèves à graver profondément dans leur coeur les leçons qu'elles reçoivent afin que du concours simultané des Maîtresses et des Elèves, il résulte, selon Nos vœux, un vrai et solide bonheur pour la société". (29)

En replaçant les faits dans le contexte de l'époque, on comprend comment l'institution éducative ne pouvait que participer aux initiatives des chrétiens envers le Chef de l'Eglise.

Passant au pontificat de Pie XI, on est frappé par un autre trait d'intégration à l'Eglise missionnaire. Ce fut alors qu'on introduisit dans les Constitutions un article ouvrant la porte à des fondations d'un style nouveau :

"La Compagnie de Notre-Dame, confiante en la Divine Providence et excitée par les incessantes exhortations du Saint Siège, qui nous appelle tous à coopérer à la grande oeuvre des Missions a accepté avec enthousiasme une invitation si honorable et s'est engagée à travailler dans la mesure de ses moyens à une oeuvre si divine". (30)

(29) Lettres annuelles - année 1865 - p. 14 - Arch. O.D.N. - Bordeaux - Les élèves de Toulouse ont fait plusieurs fois le même geste en faveur du Denier de St Pierre entre 1866 et 1869. cf. BOURGADE Germaine - Contribution à l'étude d'une Histoire de l'éducation féminine à Toulouse de 1830 à 1914. Toulouse 1980 - p. 165 à 174 - A Bordeaux Me DORVEAU écrit en 1860 à Pie IX - Exemple semblable à Masseube - cf. Lettres annuelles 1860 - Arch.O.D.N. Bordeaux

(30) Constitutions O.D.N. 1933 - Chapitre XXII n° 229

Ces faits choisis parmi d'autres furent confirmés par l'accueil fait aux décisions de Vatican II, et tout dernièrement par le dialogue établi entre le Gouvernement Général et la Sacrée Congrégation des Religieux pour l'approbation des Constitutions rénovées (31)

Ils représentent toute une participation générale et active aux mouvements ecclésiastiques les plus officiels.

Grâce à cette disposition collaborante et à une claire vision de la fin éducative, la tradition venant de Jeanne de Lestonnac n'est pas restée lettre morte. Elle a même contribué modestement mais sûrement à la formation d'autres Instituts ayant reçu d'elle, à divers degrés, quelque secours et quelque lumière dans leur étape de préparation. C'est ainsi que l'on peut établir une liste de Congrégations qui ont pris quelque chose des Règles de la Compagnie de Marie Notre-Dame, où dont la Fondatrice a fait une partie de son éducation dans une maison de l'Ordre. (32) C'est ce que récapitulent les tableaux ci-après :

CONGREGATIONS AYANT FAIT DES EMPRUNTS AUX REGLES O.D.N.

NOM DE LA CONGREGATION	DATE ET LIEU DE LA FONDATION	NOM DE LA FONDATRICE	FIN DE L'INSTITUT
Société du Sacré Coeur de Jésus	1800	Ste Madeleine Sophie BARAT	Education
Notre-Dame de Namur	1806 Amiens	Jullie BILLIART	Education
Instruction Chrétienne	1814 Gand	Agathe VERHELLE	Education
Société de Marie (Religieuses Marianistes)	1816 Agen	Adèle de BATZ de TRENQUELLEON	Education
Notre-Dame du Cénacle	1826 La Louvesc	Thérèse COUDERT	Retraites et Education religieuse
Religieuses de "Maria Inmaculada"	1868 Madrid	Vicenta Maria LOPEZ Y VICUÑA	Aide aux Employées de maison. Education d'adultes

(31) L'approbation des dernières Constitutions est datée du 15 Mai 1981.

FONDATRICES ANCIENNES ELEVES OU NOVICES O.D.N.

NOM DE LA CONGREGATION	DATE ET LIEU DE LA FONDATION	NOM DE LA FONDATRICE	FIN DE L'INSTITUT
Demoiselles de l'Instruction Assoc. dite des "Béates"	1676 Le Puy Après 1700: Cong. relig ^{se}	Anne-Marie MARTEL élève à N-D. au Puy jusqu'à l'âge de 15 ans	Instruction des enfants du catéchisme et écoles de campagne
Filles de la Sagesse	1703 Poitiers	Marie-Louise TRICHET élève à Notre-Dame à Poitiers de 1691 à 1700	Oeuvres polyvalentes L'Education en fait partie
Présentation de Marie	1796 Thueyts (Ardèche)	Marie RIVIER élève à Notre-Dame à Pradelles	Education
Soeurs du Sauveur et de la Sainte Vierge	1834 Terrasson (Dordogne)	Joséphine du BOURG en séjour de 1809 à 1812 à N-D. Toulouse pour préparer sa fondation	Oeuvres polyvalentes L'Education en fait partie
Dominicaines du T.S.Ro-saire (dites de Monteil)	1851 Bor (Aveyron)	Alexandrine CONDUCHÉ (Sr Anastasie) novice 6 mois à St Julien d'E. entre 1850 et 1855	Oeuvres polyvalentes L'Education en fait partie
Misioneras Claretianas Rses de Maria Inmaculada	1855 Cuba	Antonia PARIS Postulante (1841-1850) puis Novice (1850-51) à N.D. Tarragone Esp.	Oeuvres d'évangélisation L'Education en fait partie
Rebaño de Maria	1878 Cadiz (Espagne)	Encarnación CARRASCO TENORIO, professe O.D.N. le 20 Juin 1856, à N-D. San Fernando (Espagne) (sortie pour fonder)	Oeuvres de bienfaisance L'Education en fait partie
Concepcionistas, Misioneras de la Enseñanza	1892 Burgos	Carmen SALLES Y BARANGUERAS, élève à N-D. Manresa entre 1855 et 1869	Education

- (32) C'est l'édition des Règles de 1734 par le P. GELLE S.J. qui fut utilisée par les Religieuses du Sacré-Coeur. La Communauté des "Dames Vincent" était en lien avec Bordeaux et Amiens, et c'est par ce moyen que les textes parvinrent aux Soeurs de N.D. de Namur - à l'Instruction chrétienne de Gand, comme à la Société du Sacré-Coeur, différentes branches s'étant détachées du même tronc. Les Religieuses de N.D. du Cénacle eurent connaissance des textes par la Société du Sacré-Coeur - cf. de CHARRY Jeanne-Histoire des Constitutions de la Société du Sacré-Coeur 1975, op. cité - et Julie de la Sainte Famille - Histoire des Règles et Constitutions des Soeurs de Notre-Dame de Namur -

Au-delà de ce que Jeanne de Lestonnac avait pensé en son temps, la transmission avait pris des formes variées dont un bon nombre ne faisaient que démultiplier la mission éducative si nettement incorporée à son oeuvre initiale.

II LE MESSAGE DES REGLEMENTS EDUCATIFS

Le contact avec de nouvelles générations oblige sans cesse les éducateurs à adapter leurs principes pédagogiques et à les formuler d'une façon plus accordée aux mentalités. C'est pourquoi des règlements particuliers ont été élaborés par diverses maisons à des époques variées. Il n'en reste qu'un très petit nombre, mais à travers eux, on peut essayer de capter un certain message dont les dimensions principales seront morales, et culturelles.

a) Formation morale

Dès 1642, dans une fidèle traduction du texte latin des Constitutions de St Ignace, due à l'initiative de D. de Sainte Marie, figurait une 4^e Partie intitulée : "Des choses qui appartiennent à l'aide du prochain". On y trouvait les conseils donnés par Ignace de Loyola à ses fils, avec un court chapitre introduisant l'expression "De la manière et ordre d'enseigner". (33)

Dans le domaine éducatif qui est l'objet de cette étude, se manifestait à cette époque une certaine nécessité de donner aux maîtresses

(33) LES CONSTITUTIONS DE LA COMPAGNIE DE NOSTRE-DAME - 1642 -

Sur cette difficile question il resterait à faire une étude approfondie - Le travail d'Asuncion ARRAZOLA O.D.N. "Genesis y desarrollo de las Constituciones" présente le fait comme une réaction anticonformiste de Toulouse aux Règles de 1638. En effet, l'ouvrage de 1642 prétendait donner aux religieuses de Notre-Dame des textes qui leur convenaient par leur droit à la spiritualité ignatienne intégrale. Que devenaient alors les textes de Jeanne de Lestonnac ? Ils étaient critiqués par des notes dites "Nottes de Toulouse", mais rien n'est encore établi sur la part que la communauté avait pu prendre dans ces notes qui sont de l'écriture de D. de Sainte Marie (Alias : Denys SANCHEZ). Aucune trace n'est restée permettant de dire quelle audience a eue cet ouvrage. Il fut accompagné d'un autre livret intitulé ; "Les Règles de la Compagnie de Nostre Dame", traduction des "Règles de la Compagnie de Jésus". cf. voir exemplaire complet du 2^e livret dans Arch.O.D.N. Le PUY et Arch.O.D.N. Vienne. Lorsque Jeanne de Lestonnac intitula le livre de 1638 "REGLES ET CONSTITUTIONS", son intention semble avoir été de réunir en un seul volume ce qu'elle choisissait des "Constitutions" de la Cie de Jésus (1^{er} livre) et des REGLES de la Cie de Jésus (2^e livre)

des normes concernant la manière dont elles devaient se comporter avec leurs élèves. On avait besoin de leur donner des Règles spécifiquement rédigées pour elles. (34) Pour ces raisons et d'autres semblables, apparut avant 1668 (35) un coutumier à l'usage de la maison de Toulouse. Après 1705 il fut joint à une édition des Règles qui contenait entre autres choses un document distribué ainsi :

"L'Ordre et l'établissement des Ecoles de la Compagnie de Notre-Dame : Règles de la Supérieure (...)
Règles de la Prêfète des Classes (...)
Règles des Régentes (...)
Règles des Ecolières". (36)

La plus grande partie de ces pages reproduisait les conseils moraux du „Ratio Studiorum" et accentuait pour les éducatrices la préoccupation de formation chrétienne :

"La Maîtresse instruira de telle sorte les Filles qui sont envoyées aux Ecoles de la Compagnie, qu'avec les autres choses, elles apprennent des moeurs dignes d'une Fille Chretienne. Que son intention particulière, tant aux leçons quand l'occasion s'en présentera, que hors d'icelles, doit de disposer les tendres âmes des Ecolières au service et amour de Dieu, et aux vertus pour lui plaire". (37)

La distribution du temps, le soin pour les exercices de piété restaient certes dans la ligne des finalités posées par Jeanne de Les-tonnac mais ses judicieuses observations pédagogiques se trouvaient remplacées par une orientation organisatrice suggérée par le titre même "Ordre et établissement des Ecoles". L'édition modernisée des Règles de 1638, édition réalisée en 1734 par le Père GELLE S.J., publia intégralement les Règles des Pensionnaires et la Formule des Classes. Il semble alors que ce soit à titre privé que diverses supérieures aient cherché à les compléter par des règlements fixant les usages à observer dans

(34) Les Règles des Pensionnaires s'étaient surtout adressées aux jeunes personnes à éduquer. La Formule des Classes ne faisait que mentionner Maîtresses et Sous-Maîtresses. Les notes de Toulouse soulignaient l'absence de Règles spéciales pour les Régentes.

(35) Cette date est établie d'après le décès d'une religieuse ayant signé le coutumier : Jeanne de MAC mourut le 21 Septembre 1668 -

(36) REGLES ET CONSTITUTIONS de l'Ordre des Religieuses de Notre-Dame - sans date ni lieu - Exemplaire unique provenant "De la Maison de Notre-Dame de Toulouse rue Pharaon". Conservé dans Arch.O.D.N. Rome n° 000 011 - cf. pp. 95 à 119 -

(37) id.

les écoles et le Pensionnat. On trouve des traces de quelques-unes de ces initiatives :

"La Mère de Morangis (...) a composé un coutumier qui contient des règlements si sages pour le bon ordre de la maison, qu'il a été admiré de toutes les personnes qui l'ont lû, et que plusieurs maisons de l'Ordre l'ont voulu avoir". (38)

A la Flèche une religieuse est restée célèbre pour ses enseignements moraux et religieux, c'est Marguerite FILLOLEAU qui, en 1663, fit sous forme de dialogue avec ses élèves, tout un petit traité des devoirs du christianisme, venant compléter les catéchismes du diocèse du Mans :

"Nous aurons maintenant le même livre écrit par une femme, une religieuse, pour les jeunes filles d'une classe supérieure auxquelles les Soeurs donnaient une instruction en rapport avec leur classe sociale. Marguerite FILLOLEAU, auteur de ce catéchisme, était religieuse de Notre-Dame de l'Ave-Maria. En 1684, elle était conseillère du même monastère. Cette maison dont l'établissement à la Flèche datait de 1622, devint pour les jeunes filles ce que fut le Collège des P.P. Jésuites pour les jeunes étudiants." (39)

En plus d'un long développement de plus de 300 pages sur l'explication du Symbole des Apôtres, la partie consacrée aux sacrements est considérable. A propos du mariage, on trouve de judicieux conseils reflétant toute une vision des devoirs des époux entre eux et des parents envers leurs enfants :

"L'homme doit traiter sa femme libéralement, non comme son esclave ou sa servante, mais honorablement comme sa compagne (...) sachant qu'elle est comme lui coheritière de la grâce (...) et quelquefois plus sainte que lui (...) La femme doit reverer et honorer son mari comme son chef (...) condescendre à ses desirs non vicieux et tous deux se doivent réciproquement aimer et garder une foy et fidélité inviolable (...) Le devoir

(38) BOUZONNIE - op. cité - H.O. II, p. 148 - Françoise de MORANGIS, professe du Puy et supérieure à Avignon, mourut le 22 Novembre 1693 - Un autre exemple est donné à St Flour par Françoise de FABRI, supérieure de 1635 à 1638 - "Elle rédigea elle-même des règlements fort sages qui étaient encore en vigueur au siècle suivant". cf. Arch. O.D.N. St Flour -

(39) LA SEMAINE du FIDELE - Diocèse du Mans - n°28 - Samedi 5 Juin 1886
p. 663

de l'homme envers sa famille est (...) fuir l'oisiveté, les jeux, les tavernes, se contentant de se réjouir, mangeant et buvant en sa maison avec sa femme et ses enfants (...) contenant chacun en son devoir (...) L'obligation de la femme est que suivant la doctrine de S. Pierre, sa vie et sa conversation soit telle qu'elle puisse gagner à Dieu ceux qui vivent mal ; de nourrir et élever ses enfants, leur graver la crainte de Dieu en l'âme (...) Finalement les mères doivent savoir que Dieu leur a commis une charge d'une conséquence non pareille, leur commettant les premières instructions de leurs enfants, auxquelles les hommes ne peuvent vacquer étant occupés aux affaires temporelles de la famille, car de cette première impression dépend tout le bien le bonheur de leurs enfants pour le reste de la vie". (40)

Le jugement porté sur cette petite oeuvre laisse entendre sa valeur pédagogique :

"Qu'on prenne ce manuel en quelque partie que ce soit, on le trouvera plus substantiel que la plupart de ceux de notre temps destinés au même public. Le christianisme est là vrai et sans fard. On comprend que la jeunesse formée à ces leçons devait donner pour le cloître et pour la société, une génération profondément imprégnée de foi et d'un esprit de religion portant l'âme au-delà de la sentimentalité, jusqu'aux plus fortes vertus". (41)

(40) FILLOLEAU M. Dialogue ou Discours familier entre une fille de Notre-Dame et ses disciples. En forme de Catéchisme sur la doctrine Chrétienne - A LA FLECHE - de l'Imprimerie de Gervais LABOE - MDCLXIII - en 2 vol. Tome I, 584 p. Tome II, 621 p. cf. ici T.II p. 510 - Un exemplaire est conservé aux Archives O.D.N. Rome. L'ouvrage comporte en un dernier chapitre intitulé "ASPIRATION", de précieux passages sur la célébration des principales fêtes. Au 21 Novembre on y trouve une prière situant l'offrande de Marie dans une dimension trinitaire. En voici un extrait ; "Je vous rends grâce, très sainte Trinité, d'avoir élu cette Fille bienheureuse pour opérer en elle de si grandes merveilles (...) O mon Dieu ! je m'offre à vous en union de cette sainte Vierge, et vous consacre mon cors et mon âme que je veux conserver toute ma vie en pureté et sainteté". cf. Dialogue... p. 606 - Tome II -

(41) LA SEMAINE DU FIDELE - Diocèse du Mans - n° 29 - p. 686 - Un exemplaire est conservé aux Archives O.D.N. - Rome -

On peut retrouver dans les caractéristiques de cette éducation un certain écho de Fénelon et son insistance sur ce qui regarde la formation du coeur et la rectitude des moeurs. cf. FENELON - L'éducation des filles - 1687 - Chapitre XI - Instruction des femmes sur leurs devoirs.

La profondeur de cet enseignement a été encore mise en lumière par le rayonnement de Suzanne Lévêque, déjà citée à propos de la lutte contre le jansénisme :

"elle voulait que celles qui sont spécialement chargées de l'instruction de la jeunesse, s'appliquassent à leur faire connaître le prix et la grandeur d'une âme qui a le bonheur de conserver son innocence (...) Sa piété suggéra de tracer un scapulaire où elle mit d'un côté une image de la divine Adoption, opérée par les trois admirables Personnes de la Très Sainte Trinité". (42)

En accord avec la formation morale, on vit aussi se manifester de bonne heure une méfiance marquée pour les artifices mondains, qui ne font pas la véritable beauté féminine. Par exemple, Thérèse de la ROQUE de SENEZERGUES, déjà citée à propos d'Aurillac et de Langeac, professait ce genre d'exigence :

"Fidèle à tous ses devoirs de piété, elle savait leur donner le temps prescrit, ainsi qu'à tous ses emplois. Quand elle exerça celui de principale des pensionnaires, elle s'attacha à leur inspirer l'amour de la vertu et le mépris des vanités du monde. Elle leur défendait l'usage des paniers et aucune de ces demoiselles n'en porta". (43)

Cette mise en garde contre les variations de la mode s'est perpétuée longtemps dans les établissements de filles, et la coutume de l'uniforme visait généralement cet objectif. Mais en dehors des questions vestimentaires, les usages du monde pouvaient s'introduire par de menus moyens. Une plaisante anecdote montre qu'à Limoges "les meringues de Notre-Dame étaient très renommées". Une ordonnance épiscopale rendue après la visite canonique de 1732 en fit état :

"Les confitures ou les biscuits que l'on fait dans votre Maison pour les personnes étrangères étant surtout une cause de dissipation, et de perte d'un temps précieux (...) que chacune de vous se fixe à n'en plus faire, tout au plus, que sept ou huit fois par an". (44)

(42) DOM LOUIS LEVEQUE - op. cité) p. 302 - Voir Iconographie n° 35 -

(43) NECROLOGE de la maison d'Aurillac - 22 Décembre 1731 - A.O.N. La Flèche - Centre Lestonnac Bordeaux -

(44) Arc. O.D.N. Limoges - D.F. p. 90 - cf. aussi J. JUGE : Moeurs des habitants de Limoges p. 46 - On y apprend qu'un des amusements ordinaires était de rendre visite à quelque vieux parent, mais surtout à la tante religieuse qui tenait toujours des friandises en réserve pour ses nièces.

Ce fait est assez caractéristique du XVIII^e siècle.

Enseigner tout ce qui convient à une "jeune fille bien nourrie", selon le terme du Bref, réclamait donc des ajustements de temps en temps, afin de revenir au but considéré comme primordial : l'éducation morale dans toute sa simplicité.

Pour y parvenir, les éducatrices de 1847 recevaient des directives fort sages sur le moyen de "se donner de l'autorité" :

"Ce qui gâte tout : c'est une maîtresse qui n'agit que par ressort ou par caprice, qui souffre tout aujourd'hui et qui demain punit tout, qui porte un air chagrin, mécontent, de mauvaise humeur ; c'est une maîtresse qui passe tout aux unes et qui ne pardonne aux autres (...) les élèves commencent par la mépriser et la haïr ; ensuite viennent les petites cabales (...) Prenez garde aussi de ne laisser échapper aucune parole de mépris contre le pays où vous êtes, cela ne se pardonne guère (...) il faut toujours commencer par une conduite ouverte, gaie et familière, sans bassesse, qui vous donne moyen de voir agir les enfants dans leur état naturel et de les connaître à fond. Enfin, quand vous les réduiriez par l'autorité à observer toutes vos règles, vous n'iriez pas à votre but, tout se tournerait en formalités gênantes et peut-être en hypocrisie, vous les dégoûteriez du bien dont vous devez chercher uniquement de leur inspirer l'amour". (45)

Il ne s'agissait donc pas d'obtenir des comportements extérieurs mais de motiver pour une rectitude de vie. L'organisation de petits groupes donnait à des volontaires la possibilité de se stimuler mutuellement et de s'entraîner dans la pratique du bien. Il y eut en général dans les maisons de Notre-Dame ce que l'on appelait les "Congrégations", proposant un idéal adapté aux divers âges : les petites pouvaient demander à être admises dans la Congrégation de l'Enfant Jésus, les moyennes avaient accès à celle des Saints Anges, et les plus grandes terminaient le cycle de leurs études en se mettant sous la protection de Notre-Dame dans la Congrégation des Enfants de Marie. Ce dernier groupe avait été affilié à la Congrégation de même esprit, orientée par les Jésuites, et dite

(45) TRESOR DES RELIGIEUSES de NOTRE-DAME qui sont chargées de l'instruction de la jeunesse où elles trouveront le moyen de se bien acquitter de cet important emploi. Nouvelle édition vue et approuvée - Toulouse - 1847 - manuscrit divisé en deux parties : Devoirs d'une maîtresse envers elle-même - Devoirs d'une maîtresse envers ses élèves - Arch. O.D.N. Centre Lestonnac - Bordeaux -

Prima Primaria. (46)

Le système des notes révèle aussi l'attention que les éducatrices portaient aux attitudes de l'élève dans la vie quotidienne. On pourrait se référer aux nombreux bulletins hebdomadaires ou mensuels dans lesquels on évaluait d'abord la conduite et la politesse. Pour le travail on s'arrêtait surtout à l'application ou la diligence, avec diverses rubriques suivant les lieux. L'ordre tenait une grande place et la plupart des établissements avaient une maîtresse d'ordre chargée de poursuivre les négligentes, de confisquer ce qui traînait et de ne le restituer que sous conditions. Ce n'est guère qu'au vingtième siècle qu'apparurent de véritables contrôles de connaissances avec une évaluation objective. Cela dit l'importance attribuée à la formation disciplinaire et morale, surtout pour les filles.

b) Ouverture culturelle

La dimension intellectuelle dont Jeanne de Lestonnac s'était préoccupée est implicitement présente dans les textes faisant un parallèle entre les Collège des Jésuites et ceux de la Compagnie de Marie Notre-Dame. Sans fournir d'autres détails, ce fait laisse entendre qu'on a constamment cherché à transposer au niveau des filles ce que réalisait la progression des études des garçons. Faute de documents, il est difficile d'en dire davantage pour l'Ancien Régime.

Au XIX^e siècle on trouve un volumineux règlement interne traitant de la façon de mener l'institution éducative. Il contient aussi bien le calendrier des fêtes, que le régime des sanctions et récompenses, les mesures de propreté, et des règles pour maîtresses, surveillantes et élèves. Une deuxième partie est intitulée "Plan d'étude". Cet ensemble occupant 164 pages de cahier ne comporte ni date ni indication de lieu. Quel-

(46) cf. SORBET - La R.M. du Terrail - op. cité p. 517 : "Le 13 Juillet 1828, elle fit établir la Confrérie du Saint Cœur de Marie (...)
En la même année 1828, elle établit dans son Pensionnat avec le concours du Père BARTHES, jésuite, la Congrégation des Enfants de Marie, agrégée par le Révérend Père FORTIS, général des Jésuites, à celle de Rome, dite Prima Primaria (L'authentique fut expédié le 24 Mars 1828) -

Pour les 2 autres Congrégations, voir Manuel des CONGREGATIONS de l'Enfant Jésus et des Saints Anges - Limoges - Marc BARBOU et Cie Imprimeurs - 1885 -

La Congrégation de l'Enfant Jésus remonte à la Me Jeanne de Monferrant, petite-fille de la Fondatrice, et décédée à Villeneuve d'Agen en 1685 - cf. BOUZONNIE - H.O. II, p. 23 - Voir Iconographie n° 38 et 39 -

ques recoupements peuvent cependant conduire à une hypothèse. On lit en effet dans l'introduction :

"Comme l'Empire le plus florissant ne peut se soutenir s'il n'est régi par des lois qui déterminent les devoirs des sujets, de même le Pensionnat le mieux composé ne peut subsister longtemps si les élèves ne sont soumises à certaines lois sages et raisonnables qui règlent et qui maintiennent la Discipline". (47)

La mention du mot Empire avec une lettre majuscule pourrait renvoyer à l'époque de Napoléon III. Par ailleurs, il est recommandé de "prier pour les personnes dont Dieu s'est servi pour l'établissement de cette maison" ; cela laisse supposer qu'il s'agit d'une fondation postérieure à la Révolution, sinon l'on aurait parlé de rétablissement. Au 31 Décembre, il est dit que les élèves descendent "au salon bleu pour souhaiter la bonne année à Madame la Supérieure". Cette appellation de Mme la Supérieure semble avoir été plus usitée dans le sud de la France que dans d'autres régions où l'on disait volontiers "la Révérende Mère" ou la "Mère Supérieure". Orientée vers les années 1860-1870 et vers les maisons du midi, la recherche entreprise s'est arrêtée sur Albi, après la lecture de la notice nécrologique d'une religieuse de cette ville, Irma FRANCES qui se distingua dans les fonctions d'enseignement. Elle avait coutume de faire dire le règlement à ses élèves :

"Elle commençait par la préface que nous savions par coeur mais qu'elle n'avait garde d'oublier ; "Comme l'empire le plus florissant doit être régi par de sages lois, de même le Pensionnat le mieux réglé etc...". (48)

En substance on a affaire au texte cité plus haut. Rien n'a permis de savoir si le salon de réception était bien le "salon bleu" où se déroulait la séance des vœux, mais on sait de plus qu'Irma FRANCES se signala comme parfaite éducatrice :

"elle garda jusqu'à l'année qui précéda sa mort un titre qui lui était cher, celui de Maîtresse Principale du Second Pen-

-
- (47) REGLEMENT GENERAL Pour les élèves du Pensionnat de Notre-Dame p.1 Arch. O.D.N. Rome...Entre 1863 et 1869, le ministre Victor Duruy désirant créer un enseignement secondaire féminin avait demandé à certains "Pensionnats de Demoiselles" leur règlement. C'est dire que le règlement particulier de chaque établissement était à l'ordre du jour.
- (48) NOTICE SUR LES RELIGIEUSES du Monastère d'Albi. p. 188 - Arch.O.D.N. Centre Lest. Bordeaux. Irma Francès était née le 30 Octobre 1815 à Albi, elle y mourut le 30 Mars 1889. La maison d'Albi avait été fondée en 1827. La construction des bâtiments avait été effectuée grâce aux fonds apportés par AnneIDE-MARIE DE SOLAGES (1806-1863) qui fut une active supérieure de la maison d'Albi; "l'établissement" de cette maison lui était dû en grande partie.

sionnat (...) Elle rédigea jusqu'à la semaine qui précéda sa mort, avec l'aide d'une Soeur, les explications données par M.M. les Aumôniers". (49)

Il ne serait pas impossible que cette religieuse ait été l'auteur du règlement en question. On y remarque le rôle important joué par l'aumônier qui devait faire des cours dignes d'intérêt. Ses interventions sont signalées dans chaque classe :

"On apprend le catéchisme du diocèse, mais toute la leçon que donne Monsieur l'Aumônier". (50)

Ce qui, en 1847, avait été évoqué comme une simple obligation de progresser dans les sciences se trouva développé dans le règlement des années 60. On peut comparer :

"Le temps n'est plus, disait-on en 1847, où sans le secours des sciences humaines, on puisse espérer de rendre ni à Dieu beaucoup de gloire ni beaucoup de services au prochain (...) Notre vocation demande des soeurs qui soient savantes et saintes tout à la fois". (51)

En conséquence, le règlement (52) attribué à Albi prévoyait tout un programme réparti en sept classes. Les matières

(49) NOTICES SUR LES RELIGIEUSES du Monastère d'Albi - p. 200
Arch. O.D.N. Centre Lest. Bordeaux.

(50) REGLEMENT GENERAL - op. cité -

(51) TRESOR DES RELIGIEUSES de Notre-Dame - op. cité le Partie : "Se bien instruire de ce qu'elles enseignent". Cette déclaration est particulièrement intéressante par sa date (1847) car ce n'est que le 30.X.1867 que Duruy organisa des cours secondaires pour jeunes filles.

(52) Pour les auteurs cités dans ce règlement, on voit que les oeuvres en question ne pouvaient guère être étudiées avant 1850 (voir dates de MEISSAS)

CHAPSAL, grammairien né à Paris (1788-1858)

MEISSAS Achille de - Géographe né à Gap (1799-1874)

ROUSSEAU Jean-Baptiste, poète lyrique (1671-1741)

ROLLIN Charles, humaniste et historien (1661-1741)

LEBEAU Charles, historien né à Paris (1701-1778)

LHOMOND Charles-François, abbé grammairien et écrivain classique.

enseignées pourraient se présenter ainsi :

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT VERS 1860							
	Lecture	GRAMMAIRE	CATE- CHISME	HISTOIRE	GEOGRA- PHIE	LITTERA- TURE	RECITS
7e Classe	x Ancien Testa- ment		x +leçon M.l'Au- monier	Hre Ste jusqu'à la 4e époque	Descrip- tion de la terre	Fable (1) tous les 3 mois)	Récit une fa- ble de manière conve- nable
6e Classe	id.	Abrégé de CHAPSAL jusqu'aux auxiliai- res	x id.	Toute l'Histoire Sainte	EUROPE Division de la France	Les Fables corrigées	Fables à pou- voir réciter agréa- blement à l'oc- casion
5e Classe	id. +lecture du latin	Tout l' Abrégé de CHAPSAL	x id.	Histoire ecclési- astique	1e Partie de MEISSAS	1 Fable par mois	Fables (suite)
4e Classe	id.lire latin et manus- crits	La gre de CHAPSAL + étendue	x id.	Hre an- cienne et Hre romaine	2e partie de MEISSAS	Composition de 2 lettres par semai- ne.	Encyclo- pédie des enfants
3e Classe	id.+lire des piê- ces de vers	Partie du discours Syntaxe	x id.	Hre de France (résumée)	FRANCE AFRIQUE 2e p. MEISSAS	Genre épis- tolaire Mme de Sévigné	Mytholo- gie abré- gée.po- ème de la reli- gion
2e Classe	Lecture aisée au réfectoire	Perfection lgue fse. synonymes Abbé GERARD	fonde- ments de la foi	Hre Moyen Age ds précis d'Hre de l'Eglise	AMERIQUE OCEANIE 2eP. MEISSAS	Genres de style Lettres narrations historiques	Mytholo- gie.Ency- clopédie Esther- Athalie Odes Rousseau
1e Classe	Lecture réflé- chie en prenant notes	Perfection gre.fse. 1 an de langue étrangère	Fonde- ments de la foi	Hre Mo- derne (ré- sumé)	Géographie sacrée Beaucoup de cartes	Genre his- torique- poétique Règles de la versifi- cation	Art poé- tique de Boileau- Encyclo- pédie- Morceaux choisis

Cet ensemble de sept classes se couronnait d'une Classe supérieure dont les connaissances étaient moins précisées, mais le paragraphe qui les évoquait montre ce qu'était alors la préoccupation culturelle :

"Il n'est pas facile de déterminer l'objet des études de cette classe. Il varie selon le besoin de chacune et l'intention des Parents. Les règles de la grammaire, les principes des langues que les élèves ont apprises, la géographie, l'histoire peuvent les occuper d'une manière utile et agréable. C'est alors qu'elles doivent perfectionner les arts d'agrément qu'elles ont cultivés. Mais l'objet essentiel de cette année c'est de prendre des notions de philosophie chrétienne puisée dans de bons auteurs qui, en affermissant leur foi, les rendront capables de résister au torrent de la séduction, en entrant dans le monde. On leur fait lire des ouvrages sérieux et instructifs, le cours d'Histoire de ROLLIN, d'après LEBEAU, LHOMOND etc... Elles apprennent et analysent le Discours sur l'histoire universelle de Bossuet. On leur fait suivre un petit cours de logique et d'éloquence. Elles s'occupent de Botanique et de sphère. Elles résument un ouvrage religieux à leur portée". (53)

On aura remarqué la voix donnée aux parents ainsi que la mention de la philosophie et de la cosmographie.

Indépendamment du programme de chaque classe, le document d'Albi donne des directives pour les cours de religion, d'arithmétique d'écriture, de Travail manuel, de chant et de dessin. On y découvre des éléments de méthode progressive.

ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE PROGRESSIF	
COURS DE	REPARTITION DU CONTENU
RELIGION	Catéchisme appris par coeur = récits d'histoire sainte = résumé de la doctrine chrétienne de LHOMOND - catéchisme des fondements de la foi - Evangile = résumé des instructions du dimanche et du jeudi.
ARITHMETIQUE	3è Cours : Chiffres romains - réduction des sous en centimes - les 4 règles - 2è Cours : système métrique - Règle de 3 - Règles de Société - Mélange d'intérêts - 1er Cours : Révision - Tenue de livre en partie double.
ECRITURE	Division en 3 cours - Il serait difficile de trouver 7 maîtresses assez habiles pour donner des leçons chacune dans sa classe - Petit cours a) : 7è, 6è, 5è = grosse et moyenne - b) : 4è, 3è, 2è = grosse et moyenne - c) : 1ère Cl. supre = Grand Cours : moyenne et écriture fine ronde gothique
TRAVAIL MANUEL	Sujets des compositions : Novembre <u>ourlets</u> sur toile ou calicot - Décembre : <u>surjets</u> - Janvier : <u>couture</u> rabattue. Février : <u>arrières points</u> - Mars : <u>reprises</u> sur mousseline ou objet fin - Avril : <u>la maille</u> - <u>raccommodage</u> - Mai : <u>garnir des bas</u> - Juin : <u>raccommodage de tulle</u> - Juillet : <u>broderies</u> - Août : <u>crochet</u> - <u>tapisserie</u> -
CHANT - MUSIQUE	But : développer dans l'âme le sentiment du beau, du bien, idéal représenté ds l'ordre, le nombre, la mesure, le rythme musical. Cantiques - Parties d'une messe chantée - Romances (chanter avec goût, sans embarras et sans se faire prier)
DESSIN	Accoutumer l'oeil à la justesse - acquérir facilité de la main - Limites et subdivisions des figures - Principes du tracé de la tête - La tête vue de profil - Copie de modèles - et dessin sans modèles - Effet de lumière et d'ombre - étude la nature.

L'élaboration de ce règlement général représentait un travail de réflexion sur le bagage intellectuel nécessaire aux filles de l'époque et sur les moyens appropriés de le faire acquérir. Les perspectives éducatives de la maison d'Albi devaient plus ou moins correspondre à ce

que les autres maisons s'efforçaient alors de réaliser. Dans l'ensemble des communautés de France, on avait en effet été stimulé par un désir commun d'organiser les écoles et le Pensionnat d'une façon qui réponde à l'esprit de la Compagnie. La réunion tenue à Bordeaux en 1855 avait envisagé la rédaction d'un document qui permettrait aux éducatrices d'agir avec plus d'unité. De nouveau en 1897, on fit dans ce sens un projet qui se divisait ainsi :

"Programme des questions à étudier dans une réunion de Supérieures de l'Ordre - 1ère Partie : Vie religieuse - 2è Partie : vie d'enseignement - 9 - 12 Janvier 1897". (54)

Mais on n'alla pas plus loin, en raison sans doute des difficultés que présentait une unification quelconque avant l'établissement du généralat. Après 1921, les Provinces les plus nombreuses fonctionnèrent avec une Prêfète Provinciale des Etudes qui veilla au développement et à la mise à jour de l'enseignement en chaque lieu. Après une période de centralisation qui eut ses avantages, on chercha plutôt à s'accorder sur les principes généraux, en laissant ensuite une grande liberté d'application aux diverses nations. Le plus souvent en effet les oeuvres ayant à entrer dans un système scolaire déterminé, il ne reste qu'à s'aligner sur des programmes établis par les autorités administratives. On s'est mis alors à travailler des "Projets éducatifs" rédigés dans chaque établissement en dialogue entre la communauté éducative et les représentantes de la Compagnie de Marie Notre-Dame.

En dernière analyse, la dimension culturelle de ces projets est reliée à toutes les autres dimensions de la personne dont la formation intégrale est à poursuivre. En voici un exemple récent (1980) :

"Cultiver l'intelligence en suscitant la réflexion, la curiosité intellectuelle et la recherche de la vérité .

Développer le sens critique en vue d'une authentique liberté, afin d'éviter conditionnements et manipulations.

Eveiller la faculté d'admiration (...) susciter le service de nos frères, pour faire régner la paix, la justice et l'amour".

(55)

(54) Arch. O.D.N. Toulouse - Centre Lestonnac - Bordeaux

(55) PROJET EDUCATIF Des Provinces de France - 24 Février 1980 - Archives O.D.N. Bordeaux.

On assiste en cette fin du XX^e siècle à un mouvement d'animation commune, très favorisé par les moyens de communication sociale, tandis que les valeurs particulières à chaque lieu sont reconnues avec un respect croissant, comme expression du caractère propre de chaque établissement.

Tel est le message, tantôt familial et corporatif, tantôt personnel et autonome, qui se dégage des quelques textes parvenus jusqu'à nous, en écho d'une longue expérience éducative.

III EVOLUTION PEDAGOGIQUE

En reliant les grands moments de difficulté ou de particulière activité de l'oeuvre éducative, on obtient une ligne dont l'aboutissement est bien différent du point de départ. De quelle manière est-on arrivé aux modifications les plus importantes ? C'est la question qui guidera la recherche dans le dernier point de ce chapitre où seront étudiées les diverses formules de l'école pour tous et les mutations de la fonction enseignante.

a) Formules diverses d'école pour tous

Les déclarations faites au cours du XVIII^e siècle, soit à la Commission de Secours, soit au Comité ecclésiastique, ont montré quelle fut la pratique de la gratuité de l'enseignement sous l'Ancien Régime. Cette obligation courante héritée de Jeanne de Lestonnac, avait pour but de rendre l'école accessible à tous. La Mère Marie d'Espagne supérieure de Toulouse sut le rappeler avec force :

"Le couvent de Toulouse a été établi en 1630 (...) en vue de l'instruction gratuite qui selon l'esprit de leur Institut elles donnent aux jeunes filles de la ville, qu'elles reçoivent dans leurs classes externes sans distinction d'état, ni autre cérémonie que de s'y présenter". (56)

Les conditions d'admission ne pouvaient guère être plus simples, personne n'était donc exclu. Pour être fidèle, pendant deux siècles, à

(56) Toulouse. Le 2 Avril 1790 A.N. DXIX - 9

ce principe éminemment évangélique il avait fallu lutter contre la tentation de lucre qui ne manqua pas de se présenter. La maison de Saint-Flour peut se faire gloire d'un total désintéressement, malgré des pressions inévitables. Une lettre provenant d'archives privées témoigne du noble langage que la supérieure, Luce de BRUGIER de ROCHEBRUNE, employa pour repousser toute éventualité de corruption, de la part d'un grand bourgeois qui lui avait confié ses filles :

"Trouvez bon, Monsieur, que je vous rende le présent que vous m'avez fait ; je me suis fait une loi de n'en recevoir aucun. Bien des personnes peuvent être témoin de mon exactitude à l'observer. Je voudrais pour récompense des soins que je prends pour vos filles qu'elles fussent telles que je les souhaite. Vous auriez lieu d'être content. Je remarque en elles de bonnes qualités, beaucoup d'esprit, le naturel doux, sensible à la correction, plus dévotes que ne le sont communément les enfants de leur âge. Nous n'avons guère de démêlés que par rapport à leur ouvrage et à leur peu de soin à se tenir propres. Je continuerai, Monsieur, avec plaisir de donner attention à ce qui les regarde, mais ce sera s'il vous plaît, sans gratification. Le refus que je vous prie d'agréer ne me rend point quitte envers vous de la reconnaissance : elle sera toujours telle que votre attention le mérite. Signé : Luce de BRUGIER de ROCHEBRUNE - Sup. des Filles de N.D." (57)

Aucune rétribution n'était ni demandée ni indirectement recherchée, ce qui empêchait la question économique d'intervenir dans la diffusion de l'instruction. Mais les différences sociales réclamaient aussi une diversification de certains aspects de l'éducation. On ne pouvait pas préparer de la même façon toutes les filles à leur tâche future. Comme on l'a vu dans la présentation de la physionomie de l'Institut, ce sont les moins élevées dans l'échelle sociale qui se seraient senties mal à l'aise avec des filles de la noblesse. Lorsque le recrutement a été très ample, on a donc transformé la formule du Pensionnat en école des "Demoiselles" tandis que, pour des raisons financières, les classes externes, s'adressaient davantage au commun. (58)

(57) DOCUMENT dû à l'obligeance de M. FOUILLERON qui l'a découvert dans des archives privées de St Flour. La lettre est datée du "1er de lan 1758".

(58) Certaines déclarations signalent d'une part des écoles gratuites pour les pauvres filles (Perpignan-Sarlat) ou pour les filles du peuple (Mezin) et d'autre part un Pensionnat "pour les personnes dont l'éducation est confiée particulièrement (Langeac) cf. ci-dessus p. 471 -

De plus, si l'on observe les nombres respectifs de pensionnaires et d'externes sous l'Ancien Régime, on s'aperçoit que l'éducation en internat ne touchait qu'un effectif minime : de 30 à 60 ou 80, tandis que les chiffres de l'externat s'élevaient jusqu'à 200. La supérieure du Puy en 1790 en fit la remarque expresse :

"Les pauvres sont celles qui occupent le plus de places". (59)

Ainsi se révéla l'ouverture d'une formule d'éducation pour tous, soutenue par des structures qu'exigeait la stabilité des couches sociales. Après le rétablissement des maisons au XIX^e siècle, la situation du Clergé et des Congrégations religieuses se trouvait profondément modifiée quant aux possibilités de ressources économiques. Si la pratique de la gratuité fut poursuivie par fidélité aux origines, elle dut chercher des aménagements. A Rome, Domitilla DANESE, Supérieure de la maison de Saint Denis, se chargea d'obtenir une dispense de l'article du Bref prescrivant l'instruction sans rétribution. Dans la supplique adressée au Pape Grégoire XVI on pouvait lire le passage suivant :

"A l'article 3^e du même Bref (...) il est parlé des Religieuses Mères et de leurs occupations, il leur est ordonné d'instruire gratuitement les jeunes personnes qui viennent chez elles dans le but d'y recevoir une éducation pieuse et de s'y former tant aux sciences qu'aux différens travaux propres à leur sexe. Comme toutes les maisons des Religieuses de N.Dame n'ont pas des moyens suffisants de subsistance, Votre Sainteté est priée de vouloir bien accorder la faculté de recevoir quelque légère rétribution, des jeunes personnes qui assistent aux Classes, et cela tout le temps que les besoins des communautés l'exigeront". (60)

La réponse affirmative de Rome permit de répartir les élèves entre des classes payantes et des classes gratuites. Cela donna lieu à deux types bien tranchés qui furent une des caractéristiques du XIX^e siècle bourgeois. Il y eut tout un climat social qui détermina une notable évolution de l'éducation donnée à l'intérieur du Pensionnat. Les recher-

(59) A.N. DXIX - 6 - cf. ci-dessus note 3 -

(60) MEMOIRE intitulé "Revue et mis en ordre plus régulier par son Eminence Monseigneur le Cardinal Charles ODESCALCHI Vicaire de Sa Sainteté, Protecteur de l'Ordre de la maison de St Denis et nouvellement approuvées par Sa Sainteté Grégoire XVI" L'indult de dispense est signé C.Card. Vicarius 14 Juillet 1838 - cf. Arch O.D.N. Rome

ches de Germaine BOURGADE fournissent d'intéressantes données en ce qui concerne le style de la maison de Toulouse :

"Au Pensionnat Notre-Dame, le recrutement du XIX^e siècle est très différent de celui des siècles précédents (...) les transformations de la société ont fait accéder une élite plus large à la fortune et à la considération ; ce que nous avons constaté dans le recrutement du Sacré-Coeur aboutit à donner au Pensionnat Notre-Dame un effectif toujours relativement nombreux, mais plus étendu vers ce que l'on pourrait appeler la partie supérieure de la classe moyenne (...) (en 1870) La crise du recrutement, passagère ou durable, conduit les Supérieures, soit à abaisser le prix de pension, soit à ouvrir les portes du pensionnat à des élèves qui ne sont pas internes et qui ne sont pas cependant les élèves des classes gratuites. Pratiquement les filles de commerçants toulousains et d'autres parents appartenant à la classe moyenne peuvent désormais envoyer leurs enfants au Pensionnat Notre-Dame (61)

Désormais le mot "Pensionnat" débordait le seul modèle éducatif des internes, il était synonyme de tout un niveau d'instruction dans une ambiance soignée. Les quelques chiffres que l'on possède accusent alors une montée des effectifs du Pensionnat, comme l'indique la colonne de 1859 pour les maisons de France.(62) Les classes gratuites connurent une réelle désaffection, et, suivant les lieux, elles disparurent en 1904, ou subsistèrent un temps avec des chiffres qui diminuèrent peu à peu entre les deux guerres mondiales.

La démocratisation de l'enseignement se réalisa rapidement après 1945. Elle fut préparée par la loi Barangé en 1951, et par la loi Marie en 1952, avant de trouver son accomplissement en 1959 par la loi Debré. Par le jeu des contrats simples et des contrats d'association, signés avec l'Etat, l'école ouverte à tous présentait une nouvelle physionomie avec un mélange de races, de confessions et de milieux socio-professionnels.

Cet aspect de l'évolution est récapitulé par le tableau succinct ci-dessous.

(61) BOURGADE Germaine - op. cité - pp. 165 à 167 - Le régime de la demi-pension généralisé à cette époque fut un mode peu coûteux de participation à la vie du Pensionnat. Parfois, en conservant au Pensionnat son style traditionnel, il fut créé un second Pensionnat plus ouvert. C'est ainsi qu'on trouve à Albi, avec Me Anne de SOLAGES les structures suivantes : 1er Pensionnat - 2^e Pensionnat - Ouvroir et orphelinat - classes gratuites : Total de 500 enfants en 1879 -

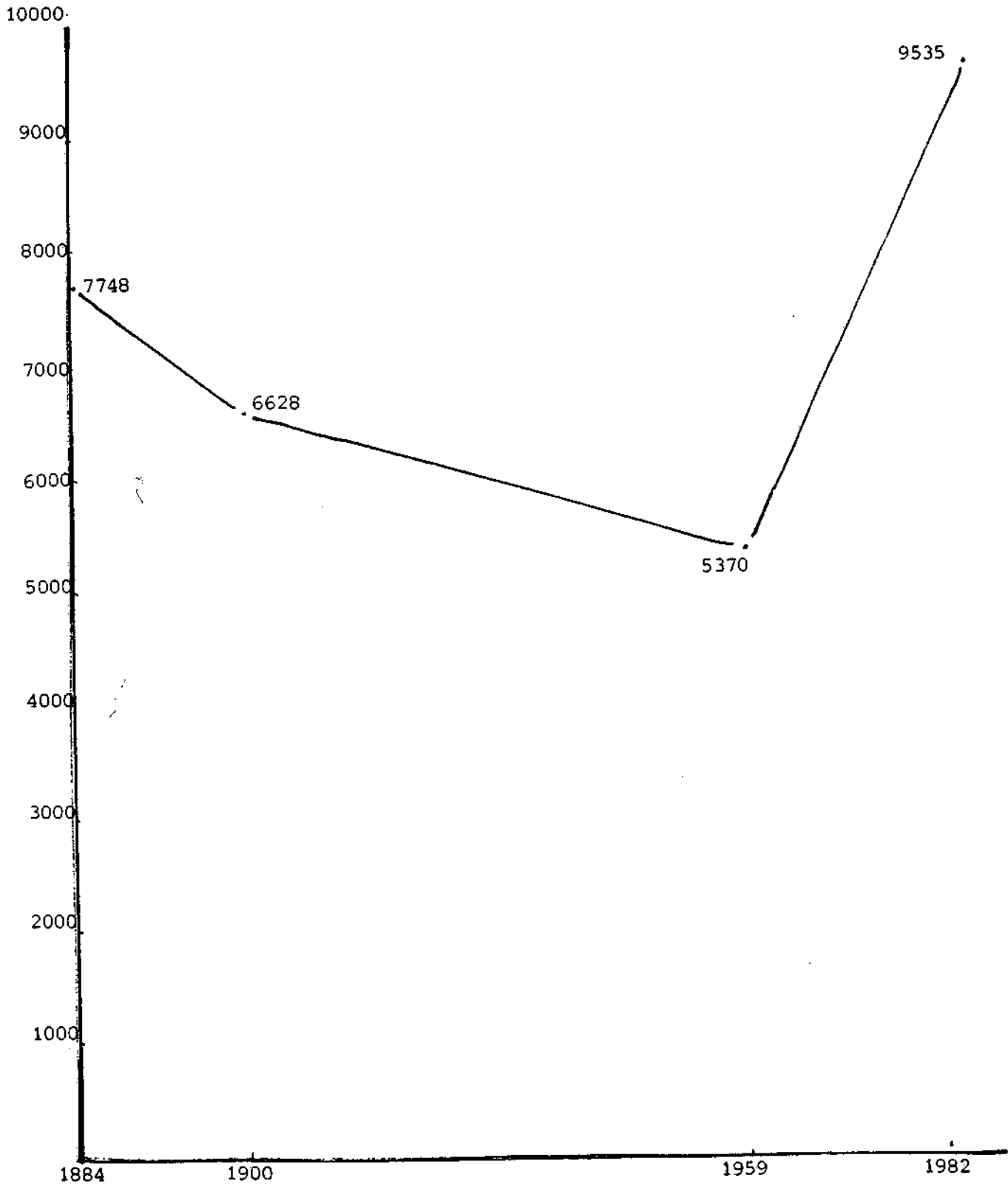
(62) cf. tableau ci-dessous -

EFFECTIFS D'ELEVES DES ORIGINES A 1982

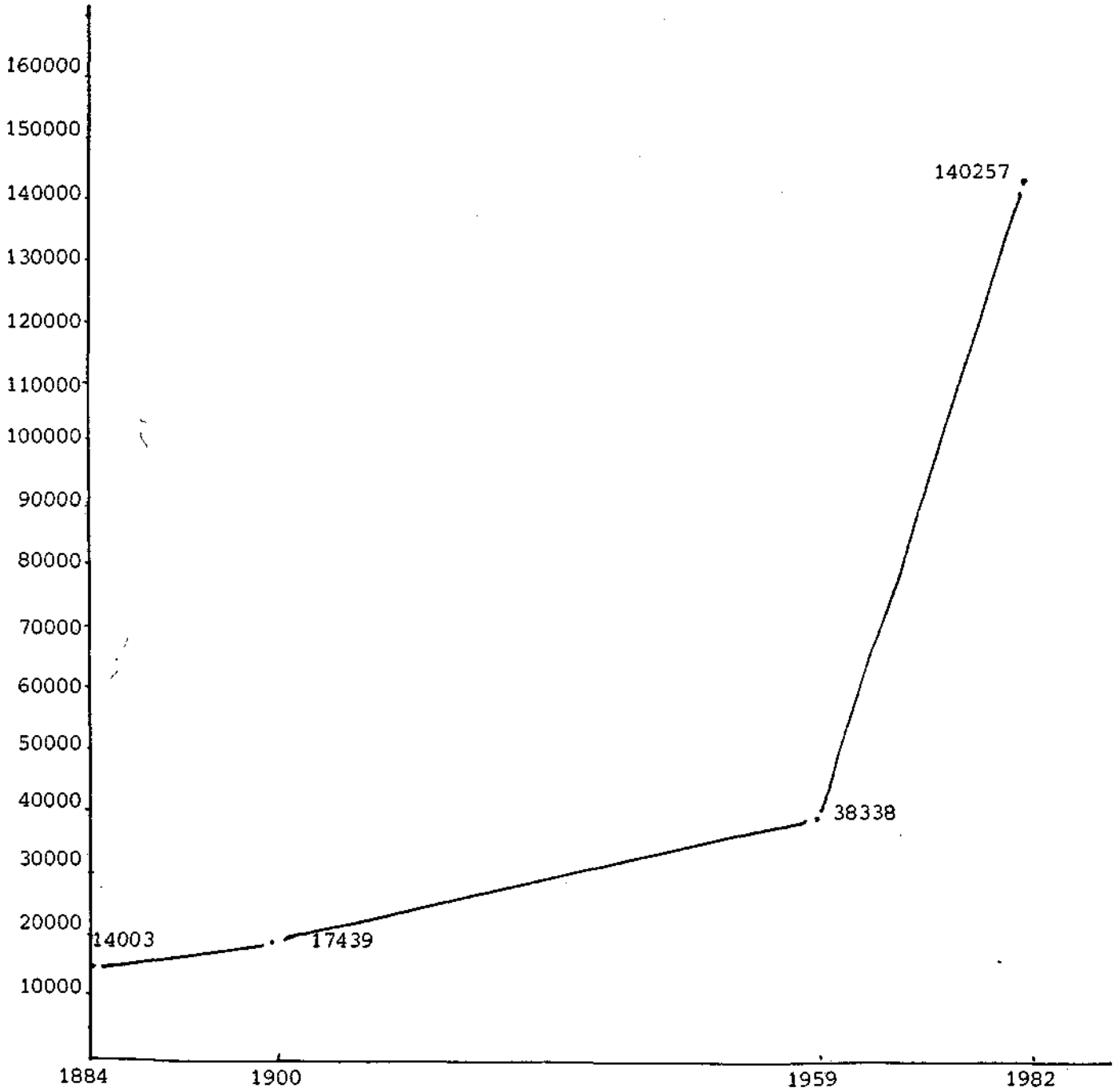
EN FRANCE	Pens.	Ext.	1859	1884	1900	1959	1982
BORDEAUX			66/ 54	206	200	602	1.420
POITIERS	1690:	200	60/100	196	160		
LE PUY	1790:30	140		300	270	375	725
LA FLECHE			80/300	198	208		
TOURNON				180	200		
RODEZ			210	520	374	310	392
PAU	1729:30						
TOULOUSE	1729:25	3 clas.		200	142	200	340
AGDE	1743:20						
St FLOUR	1790:26?	50? 200	54	293	230	210	517
LIMOGES	1790:60	100		210	160	263	1.104
ISSOIRE	1790:	80	100	240	130	219	
NARBONNE				380	312	448	685
St GAUDENS	1680:14	1790:100					
SALERS				135	100		
PRADELLES			300	350	250	124	70
St LEONARD				165	150		
St JUNIEN	1790:30	100					
YSSINGEAUX	1729: 3						
MEZIN	1790:	90					
LANGOGNE			500	500	500	464	452
PERPIGNAN	1729:16	60					
PAMIER			87/100	330	378	270	526
St GENIEZ			127/60	297	180	275	
LAUTREC			55	140	62		
CARCASSONNE			166/240	400	400	420	878
MASSEUBE				130	102	113	
TOURNEMIRE			29/30	125	165	108	39
St JULIEN d'E.			45/34	105	80	41	100
ALBI				546	335	176	1.240
USSEL				190	170		
L'ISLE JOURD.			100/120	96	50	106	
CASTELNAUDARY				175	120		
BEAUMONT-de-L.				180	118	216	35
VIENNE			40/60	54	66	214	436
CAVAILLON				200	200		
VILLENEUVE d'AV.			69/25	234	154		
MAURIAC				225	200	216	
MILLAU			160	248	352		
CHATILLON					55		
CASTRES					55		
MOULINS							
St CLOUD							
LYON							580
TOTAL EN FRANCE				7748	6628	5370	9535
HORS DE FRANCE				6255	10811	32968	130718
TOTAL GENERAL				14.003	17.439	38338	140257

en 1859:1^o chif. Payantes
2^o chif. Gratuites

COURBE DES EFFECTIFS D'ELEVES EN FRANCE
de 1884 à 1982



COURBE DES EFFECTIFS GLOBAUX DE L'OEUVRE EDUCATIVE
de 1884 à 1982



Les chiffres figurant à diverses époques révèlent en 1884 le point maximum du XIX^e siècle, et dans la période actuelle celui du XX^e siècle. Si le développement des oeuvres s'est quelquefois réduit en espace géographique, l'importance numérique de la jeunesse atteinte est de beaucoup supérieure à ce qu'elle a pu être dans le passé. L'ouverture à tous n'a pas été un vain mot.

b) Mutation de la fonction enseignante

Le métier de régent n'avait été soumis pendant des siècles qu'à des exigences d'orthodoxie religieuse. Le Concile de Trente avait visé la diffusion de la doctrine Catholique et quiconque l'enseignait devait avoir été agréé par l'évêque ou son représentant. La confiance faite aux Supérieurs religieux suffit pendant longtemps à laisser leurs sujets faire la classe sous leur autorité". (63)

Sous le second Empire, l'obédience reçue par les religieux tenait lieu de titre autorisant à enseigner, ce qui, à une époque de nombreuses vocations, multiplia les institutrices chrétiennes.(64) Mais avec la création de l'enseignement secondaire laïque, des exigences plus grandes furent promulguées. En 1880, la loi Camille Sée rendit obligatoire la possession du Brevet. Des questions sérieuses se posèrent alors. Monseigneur Félix DUPANLOUP avait dès 1867 alerté l'opinion catholique sur la nécessité de donner aux filles une formation intellectuelle solide. (65) Si beaucoup d'éducateurs et d'éducatrices se mirent alors à réfléchir sur les moyens d'assurer un renouveau pédagogique apparu nécessaire, il y eut une intervention qu'on ne saurait passer sous silence, puisqu'elle vint d'une religieuse de la Compagnie de Marie Notre-Dame.

Adrienne LAROCHE, née en 1856 dans une famille de petite bourgeoisie auvergnate, était entrée dans la maison d'Issoire en 1879 et y avait fait profession le 1er Juin 1882. Munie du Brevet simple qu'elle avait obtenu en 1876, elle prépara le Brevet supérieur et le passa avec succès, grâce à son intelligence et à son goût pour les études. Elle essaya de compléter par elle-même une culture qu'elle jugeait insuffisante.

(63) Pour cette raison, la Supérieure, durant l'année de son entrée en charge, était tenue de visiter les classes et de contrôler l'enseignement religieux qui y était donné.

(64) Il en était ainsi depuis le 23 Juin 1836, par l'Ordonnance de PELET de la Lozère : la lettre d'obédience tenait lieu de brevet ou de stage pour les Congrégations enseignantes reconnues.

(65) Mgr. DUPANLOUP, évêque d'Orléans : Femmes savantes et femmes studieuses - Correspondant LXX avril 1867. - La femme studieuse. Paris 1869. et ouvrage posthume : Lettre sur l'éducation des filles et sur les études qui conviennent aux femmes du monde. (publié par l'Abbé F. Lagrange) - Paris 1879)

et, consciente des exigences croissantes de la fonction enseignante, elle eut l'idée de créer une école normale pour des religieuses de diverses Congrégations vouées à l'éducation. L'intuition était juste mais audacieuse, par sa disproportion avec les moyens dont Adrienne Laroche, dite Mère Marie du Sacré-Coeur, pouvait disposer dans sa maison d'Issoire et dans le petit cercle de personnes qui gravitaient autour. Des rencontres inattendues lui donnèrent l'occasion de faire part de son projet dans la capitale et de trouver des appuis dans le milieu ecclésiastique. Mais elle fut vite attaquée avec véhémence et défendue avec passion par des mouvements dont l'intérêt n'était sans doute pas uniquement l'enseignement. L'affaire eut un grand retentissement, en raison même des noms qui y étaient impliqués. Il suffira ici de renvoyer aux articles déjà publiés et faisant en partie la lumière sur ce cas dont l'issue fut dramatique. (66)

Les pages les plus documentées sont généralement respectueuses et tentent d'expliquer le phénomène dont Mère Marie du Sacré-Coeur se fit le porte-parole. Par son expérience d'éducatrice, elle avait compris qu'il n'était plus possible d'en rester aux méthodes du passé, et, pour remédier aux carences dont elle voyait les ravages, elle fit un tableau assez négatif de la situation :

"En éducation, nous semblons n'avoir qu'un seul rêve, posséder des élèves obéissantes et pieuses, et les conserver, lorsqu'il n'est pas trop tard, dans l'innocence qui n'est fondée que sur l'ignorance". (67)

(66) cf sur cette question :

POULAT Emile - Le rêve contrarié d'une religieuse enseignante. L'affaire de Mère Marie du Sacré-Coeur - in Education et image de la femme chrétienne en France au début du XX^e siècle - Lyon - L'Hermès - 1980 - pp. 95 à 104 -

GUIRAL P. et THUILLIER G. La religieuse enseignante. La contestation : Mère Marie du Sacré-Coeur - in La vie quotidienne des Professeurs de 1870 à 1940 - Hachette 1982 - MAYEUR Françoise : l'éducation des filles en France au XIX^e siècle - Hachette 1979 - (rapide coup d'oeil) LANGLOIS Claude - sur le poids de l'enseignement congréganiste : Aux origines de l'enseignement catholique des jeunes filles - Jalons pour une enquête 1896-1914 - in Education et images de la femme - op. cité pp. 81 à 94 -

(67) Vicomtesse d'ADHEMAR - Une religieuse réformatrice, la Mère Marie du Sacré-Coeur de 1895 à 1901. Paris Blond - 1909 - XI, cf. pp. 5-7 Pour les oeuvres publiées par Adrienne LAROCHE - cf. MADAME MARIE du SACRE-COEUR - Les religieuses enseignantes et les nécessités de l'apostolat - Paris - Rondelet 1898 - Avant-propos de l'Abbé Naudet, Préface de l'Abbé Fremont - 5^e éd. 1899 - La formation catholique de la femme contemporaine - Paris - Rondelet - 1899 -

La religieuse avait certainement basé son affirmation sur des faits dont les descriptions déjà données ici démontrent la vraisemblance. La nécessité de rénover, en suivant autant que possible le rythme des écoles normales laïques dès lors organisées, serait difficile à nier. Il a sans doute manqué à Mère Marie du Sacré-Coeur des Supérieurs clairvoyants et assez puissants pour mettre en oeuvre les énergies. L'évêque de Clermont n'y fut pas favorable. L'on n'a de la maison d'Issoire que peu de renseignements sur les capacités de la communauté à cette époque. Certains jugements laissent entendre que l'Institut était bien loin de se rendre compte de l'importance de l'enjeu :

"La Congrégation de Notre-Dame, déclare Claude Langlois, à laquelle la réformatrice appartient apparaît mal armée pour rivaliser avec les grandes Congrégations à supérieure générale du XIX^e siècle - Ses trente-trois couvents autonomes disséminés dans le sud de la France, se répartissent entre des petites villes provinciales et des bourgs ruraux (...) Les évêques qui la soutiennent sont le plus souvent à la tête de diocèses peu urbanisés du sud de la France : La Rochelle, Bayonne, Agen, Angoulême, Pamiers, Avignon, Tarentaise, Le Puy. Ces diocèses ne possèdent pas de grandes congrégations, mais des communautés indépendantes et quelques congrégations diocésaines à rayonnement limité". (68)

Ces propos sont conformes au type de répartition géographique qui a été celui de la Compagnie au XIX^e siècle (69) Ils semblent être également le reflet d'une certaine mentalité parisienne vis-à-vis des initiatives venues de lointaines localités de province. Que pouvait bien obtenir la petite religieuse dans de pareilles conditions ? Emile Poulat a saisi le problème dans ses facteurs sociaux et politiques :

"On peut être capté par plusieurs réseaux : associés, concurrents, hétérogènes. Ce fut le cas pour Mère Marie du Sacré-Coeur. Madame d'Adhémar, d'origine protestante, était une convertie de l'abbé Frémont, prêtre républicain et romain, orateur hardi et théologien étroit. Toutes deux s'entendent malgré leur différence de visée. La première dont l'établissement recrutait surtout dans la petite bourgeoisie, se posait

(68) LANGLOIS Claude - Education et images de la femme.. op. cité p. 83

(69) cf. ci-dessus - chapitre 15 - 1 - a)

à partir de là le problème général de l'éducation des filles dans la société contemporaine. La seconde, aristocrate de la haute société, était avant tout sensibilisée à une Nouvelle éducation de la femme dans les classes cultivées, selon le titre d'un de ses ouvrages. L'Abbé Naudet, orateur populaire, premier soutien de Madame Laroche, pensait avant tout au rôle de la femme chrétienne dans une société démocratique. Chacun de ceux qui ont ainsi épaulé le projet avait sur lui son idée et son arrière-pensée, et sur ce projet se sont retrouvés des hommes dont les perspectives étaient loin de coïncider et qui ne marchaient pas tous dans la même direction". (70)

Mère Marie du Sacré-Coeur fit les frais de pareille complexité. Son projet reçut un blâme de Rome (71) et elle-même vécut ses dernières années sous un statut d'exclaustration, avant de mourir dans sa famille à Mauriac, le 6 Juillet 1901, des suites d'un accident de voiture survenu à Paris quelques semaines auparavant.

Du côté de la Compagnie de Marie Notre-Dame, ce que l'on peut dire tient dans trois faits. Le premier concerne le régime de vie décrit par Adrienne LAROCHE : elle parlait de sept heures quotidiennes d'exercices de piété. Pour arriver à ce total, il lui avait fallu soustraire des heures de veille tout ce qui ne pouvait être exclusivement réservé à l'étude. Elle comptait donc les temps de repas et de récréations, ces dernières étant facilement l'objet de dispenses dans le cas d'un travail prenant. Avec les seuls exercices de piété prévus par la Règle, elle serait arrivée à 4 h.1/2 - (72)

Un deuxième fait est celui de la distance qui a été gardée entre Mère Marie du Sacré-Coeur et sa famille religieuse. Une note de la Maison de Bordeaux a signalé aux autres maisons que l'Institut n'avait à voir avec le projet qui faisait si grand tapage. (73) Puis, comme c'é-

(70) POULAT Emile - Le rêve contrarié ... op. cité p. 99

(71) Malgré une intervention en sa faveur de la part de Monseigneur SUEUR, évêque d'Avignon, la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers rendit sa cécision en mars 1899.

(72) Exercices quotidiens obligatoires : Oraison du matin : 1 h. Eucharistie 1/2 h. - Lecture spirituelle : 1/2 h. Office de la Ste Vierge en particulier : 1/2 h. ou 3/4 d'h. - Rosaire : 3/4 d'h. - Examen de midi et du soir 15 mn.+15 mn. L'oraison du soir qui était recommandée "autant que possible" était d'1/2 heure.

(73) cf. Arch.O.D.N. La Flèche - Centre Lestonnac - Bordeaux.

Actuellement, la Compagnie de Marie Notre-Dame dirige ou apporte son concours à des oeuvres embrassant des degrés d'enseignement dont le tableau ci-dessous connera une idée :

	ETABLISSEMENTS	NOMBRE DE CLASSES
PRE-SCOLAIRE	13	46
ECOLES	13	104
COLLEGES	11	149
LYCEES CLASSIQUES	4	48
LYCEES PROFESSIONNELS	2	8
LYCEES TECHNIQUES	2	13
ENSEIGNEMENT SPECIALISE	2 I.M.P.	9
ENSEIGNEMENT AGRICOLE	1	5
PREPARATION B.T.S.	2	6 (comptabilité-) gestion (Secrétariat de) direction (Services infor-) matiques.

Le fonctionnement de ces établissements qui sont tous sous contrat, suppose bien des contraintes d'inspection mais aussi de larges possibilités de progrès pédagogique. Leur étendue suffit à montrer que les éducatrices ont suivi une évolution qui les a conduites du sablier des origines à l'usage courant de l'ordinateur, comme c'est le cas dans plusieurs classes de B.T.S.

Avant de conclure ce chapitre sur les facteurs de crises et de renouveau, au cours d'un long parcours éducatif, il resterait à interroger les bénéficiaires de cette éducation. Ce pourrait être l'objet d'une autre étude sur un rayonnement social pour lequel les données sont encore très confuses. Les Associations d'Anciens et d'Anciennes Elèves actuellement en pleine réorganisation sauront peut-être un jour se faire l'écho d'une telle demande.

Pour le moment, un apport modeste sera fait à cette question

grâce aux renseignements recueillis de diverses municipalités (78) où le souvenir des éducatrices de la Compagnie de Marie Notre-Dame a été conservé par des noms de Rues :

COMMUNES AYANT DESIGNÉ DES RUES EN SOUVENIR O.D.N.		
LOCALITE	ENONCE	EPOQUE
ALENCON	Rue des Filles Notre-Dame	Actuellement
LIMOGES	Rue des Filles Notre-Dame	Actuellement
YSSINGEAUX	Rue Notre-Dame	Actuellement
L'ISLE JOURDAIN	Rue Notre-Dame	Actuellement
SAINTE LEONARD	Rue Notre-Dame	Devenue Rue du Clocher en 1894
PERIGUEUX	Rue Notre-Dame	Actuellement
GIGNAC	Rue Notre-Dame	Actuellement
SAINTE AFFRIQUE	Aire Notre-Dame	Actuellement
LANGOGNE	Boulevard Notre-Dame	Actuellement
ISSOIRE	Rue Notre-Dame des Filles	Actuellement
SAINTE	Rue des Notre-Dame	Devenue Rue Champagne en 1921
LE PUY	Rue Sainte Marie	Actuellement
ANNONAY	Rue Sainte Marie	Actuellement
BRIOUDE	Rue Sainte Marie	Actuellement
LANGÉAC	Place Sainte-Marie	Devenue Place Sébastopol
MEZIN	Cours des Religieuses	Actuellement
AGDE	Jardin des Religieuses	Actuellement
LA FLECHE	Rue de l'AVE	Devenue Rue de l'Hôtel de Ville
CHAUDESAIGUES	Rue Notre-Dame d'Août ?	Actuellement
LANDIRAS	Place Lestonnac-Montferrant	Actuellement
LE CAP FRANCAIS	Rue des Soeurs de Périgueux	XIX ^e siècle

(78) Les noms fournis par les communes correspondent à l'emplacement de l'ancien couvent de Notre-Dame. Pour Chaudesaigues la chose est douteuse. Certaines appellations font ressortir les coutumes des diverses maisons. A La Flèche on disait "le monastère de l'AVE MARIA". Au Puy le lieu était désigné sous le nom de "SAINTE MARIE". Brioude et Langeac ont fait de même. Dans la majorité des endroits le terme mis en évidence est "NOTRE-DAME". Voir Iconographie n^{os} 44 et 46 -

Ce n'est qu'un simple signe de la reconnaissance de certaines populations pour la présence des religieuses au milieu d'elles. Ce qui s'est passé dans la vie quotidienne des maisons d'éducation se trouve alors pour ainsi dire gravé dans la pierre, même si les circonstances ont parfois fait disparaître en ces lieux le foyer d'activité qui y avait été implanté. Travailler honnêtement pour la jeunesse n'est jamais sans effet.

x

x

x

Cette tâche est cependant féconde en surprises, et quiconque s'y adonne n'est jamais en repos. L'itinéraire suivi par les filles de Jeanne de Lestonnac en est une preuve. A toutes les époques il s'est avéré nécessaire de faire quelque changement, qu'il s'agisse de l'emplacement de l'oeuvre ou de la manière de la diriger. La résistance des unes ou la précipitation des autres a pu provoquer des crises et des faux-pas. On a été souvent en retard de quelques mesures, rarement en avance, et toujours attaché à l'essentiel, comme le montre la transmission des traditions. Les audaces pédagogiques ont surgi à titre privé, dans le domaine d'une classe ou d'une maison, chaque fois qu'il s'est trouvé une femme intelligente et ouverte à son temps. Et son message a été exprimé dans les textes familiers que lui inspirait son authentique vocation d'éducatrice. De tels exemples ont fait peu de bruit et sont restés connus d'un public limité, en raison même de la forme du gouvernement de l'Institut qui ne facilitait pas les décisions générales.

Cependant le visage actuel de l'oeuvre éducative ne s'est pas formé sans de profondes mutations qu'un manque de dynamisme interne aurait rendues impossibles.

CHAPITRE 17

CONDITIONS DE SAUVEGARDE D'UNE ORIGINALITE

Le travail réalisé au fur et à mesure que progressait cette recherche a été une occasion de sérieuse réflexion. Les situations analysées, les causes et les effets des événements rencontrés ont souvent pris force de mise en garde ou d'encouragement. Mais le développement des 16 chapitres qui précèdent n'autorisait pas à se livrer à des applications d'actualité. Le moment est venu de dégager de cette étude des conclusions susceptibles d'apporter une certaine lumière à la poursuite de l'oeuvre éducative de Jeanne de Lestonnac.

La question qui se pose est pertinente : ce qui a traversé les siècles n'a pas manqué d'originalité, mais bien des circonstances ayant changé depuis la fondation, que faudrait-il faire pour ne pas laisser se diluer les valeurs les plus dignes de survivre ?

En guise de réponse, il sera proposé une interprétation strictement personnelle de l'évolution esquissée précédemment. (1) D'après les leçons de l'histoire et en vertu de la richesse même du patrimoine reçu, quelle est la tâche qui incombe aux éducatrices d'aujourd'hui ?

(1) Il va sans dire que cette interprétation n'engage pas l'Institut au niveau de son gouvernement. Ce n'est pas comme assistante générale, mais uniquement comme auteur de cette thèse que nous livrons sans détour les points principaux de notre réflexion.

1 - D'APRES LES LECONS DE L'HISTOIRE

En suivant le mouvement d'extension de la Compagnie de Marie Notre-Dame, on a vu comment la Fondatrice s'était préoccupée d'aller vers des lieux où les appels apostoliques étaient impérieux. Les diverses implantations françaises du XVII^e siècle se firent en effet pour assurer à la femme une préparation qui se voulait complète, en lui permettant de faire face à la division religieuse. L'activité du Calvinisme était à cette époque le symbole de la nécessité éducative à combler. Le mot d'ordre d'alors semble avoir été de se multiplier en terrain missionnaire.

On a là un critère qui peut déterminer les options à venir. Une oeuvre est à entreprendre ou à maintenir dans la mesure où elle s'inscrit dans des priorités décelées au niveau de l'alliance culture et foi, comme Jeanne de Lestonnac l'a envisagé dans son projet. Le choix des lieux revêt un aspect nouveau : il ne s'agit pas toujours d'une préférence géographique, il faut parfois considérer les possibilités de contacts avec des milieux dans lesquels la mission doit prendre plus de vitalité. Ce sont les modes de présence qui doivent permettre de rejoindre la jeunesse dans ses préoccupations essentielles.

Se multiplier en terrain missionnaire implique aussi élan et confiance malgré les risques, d'où l'impossibilité de lâcher au moment où l'action éducative devient plus difficile. Au fond, c'est là où il ne se passe rien qu'un retrait de forces serait le plus justifié.

Une deuxième remarque découle du procédé qui fut employé pendant plusieurs siècles pour effectuer les fondations. En se propageant par provignement, la Compagnie a laissé la vie surgir de proche en proche, selon une méthode où l'influence des communautés a joué de façon considérable. C'est d'un noyau fécond que provenait chaque nouvel établissement, et cette fécondité dépendait à la fois du rayonnement de personnes déterminées et de la générosité de la communauté qui envoyait. Ce fait a créé des liens entre les maisons issues d'une même branche mère sans que rien d'officiel soit jamais établi. Relations de voisinage ou dépendance d'un même évêque ont fait que certains échanges de sujets devenaient normaux : on se portait secours sur un plan fraternel. Cet amour porté par la région évangélisée n'était pas sans valeur, lorsqu'il se complétait d'un zèle semblable à celui qui fit s'embarquer pour Saint Domingue au milieu du XVIII^e siècle.

Après des expériences de gouvernement centralisé dont l'histoire elle-même a dévoilé la nécessité, on peut se demander si, avec un tel enracinement dans le passé, les formules appliquées ne pourraient pas tenir compte de subtiles composantes des influences. La sensibilité féminine s'oriente volontiers vers ce qui favorise les relations simples et cordiales, d'où la dévaluation d'une organisation administrative trop impersonnelle. Lors du Chapitre de 1973, une aspiration de ce genre a été exprimée : on a demandé à l'Equipe Générale entrant en charge d'accentuer la souplesse et la mobilité en ayant des contacts fréquents avec les Provinces. Les fruits de cet effort ne sont discutés par personne. Mais n'y aurait-il pas également un moyen d'en étendre le bénéfice par des réalisations à petite échelle ? La question est la suivante : quels canaux de communication seraient encore à exploiter pour vitaliser la communauté provinciale ou la communauté universelle au niveau de l'Institut ? Y aurait-il à envisager des jumelages, des réseaux missionnaires et des plate-formes d'échange fraternel ? Cela ne devrait évidemment rien modifier dans l'exercice de l'autorité, la Provinciale restant l'animatrice de son secteur et la Supérieure Générale pour l'ensemble. Etudier cet aspect exigerait un juste attachement aux biens acquis depuis la formation de l'Union des maisons tout en reconnaissant le potentiel de disponibilité et de dévouement qui reste peut-être à libérer dans les coeurs. Ce serait miser sur un dynamisme s'appuyant sur les conditions dans lesquelles s'est développée la Compagnie.

Par ailleurs, pour éviter d'ébranler quoi que ce soit des réalisations obtenues par le Généralat, au prix de tant de combats, il convient de tirer les leçons de certaines actions dispersées au cours de l'histoire. On a vu comment les révolutions et les bouleversements de diverses époques ont entraîné de véritables désastres dans les rangs des filles de Jeanne de Lestonnac. Les solutions prises de façon individuelle ont donné des résultats très inégaux et, dans la majorité des cas, la Compagnie en est sortie affaiblie. Cela souligne l'importance de la concertation et des actions communes devant les crises ou les décisions engageant des personnes et des groupes. Les moyens de coordonner et de mobiliser l'intérêt de toutes ne sauraient donc être négligés. A l'heure où le pluralisme est une réalité, l'unité peut être gravement exposée si le rassemblement des forces ne se fait pas au nom de motifs clairs et avec une énergie raffermie. Une telle

situation invite à renforcer la solidarité de tous les membres de l'Institut et la cohésion du Corps Apostolique.

Lorsqu'on prend conscience du silence modeste qu'ont trop souvent gardé les religieuses françaises sur leurs entreprises et lorsqu'on voit combien elles se sont accrochées à leur mission sans prétendre se faire connaître en-dehors de leur champ apostolique, on reste rêveur. Que devraient-elles faire pour avoir la place que leurs services leur mériteraient ? Sans doute devraient-elles parfois renoncer à des tâches qui les absorbent dans l'immédiat pour apporter davantage leur contribution à la cause éducative sur un plan diocésain, régional ou national. C'est une affaire de discernement. Mais tout ne vient pas de leur attitude qui n'a pas manqué de prudence et de sagesse. Il semble que, en raison de l'organisation jusqu'à présent très centralisée de la France, ce qui a fait défaut a été une présence en des points stratégiques divers. Dans l'état actuel des choses, une exigence paraît s'imposer : maintenir ou élargir même l'éventail des régions d'insertion. C'est une cause de richesse, bien que la tentation puisse se présenter de se regrouper dans un même coin, pour faciliter la vie. Laisser des endroits jugés trop éloignés traduirait une fausse conception du mouvement apostolique et identifierait le coeur de la Compagnie avec un espace déterminé de terre. Or, il n'en est rien.

Enfin, profitant aussi de l'extension internationale qui s'est visiblement accrue en ce XX^e siècle, il paraît souhaitable de rendre présents à chaque Province les problèmes mondiaux qui agitent en ce moment l'humanité. Cette communication ne sera vraie que si elle dépasse le simple domaine de l'information pour entrer dans les profondeurs de la réflexion. Or le spectacle des défis les plus proches risque d'enfermer chacune dans la situation limitée qu'elle a sous les yeux. Il lui faut faire un effort de documentation et de compréhension pour s'intéresser à la fois aux urgences du Tiers-Monde et aux questions fondamentales des pays industrialisés. Lorsque des orientations sont à prendre sur le plan général, elles doivent donc dépasser toute problématique locale afin de garantir l'équilibre de l'ensemble. Toute tentative de diversification au 2^e niveau, fait alors entrer des bouffées d'oxygène et l'oeuvre éducative prend une dimension constructive dont tous les peuples peuvent bénéficier.

Telles sont les cinq leçons auxquelles une relecture de l'histoire a conféré une signification particulière. Elles se situent au carrefour d'une lointaine expérience et d'une jeune palpitation du présent. Faire avancer la mission, selon la largeur de vue et l'ouverture dont Jeanne de Lestonnac avait l'art, est au prix de ces audaces.

2 - EN VERTU D'UN RICHE PATRIMOINE

Le retour aux Sources, favorisé par le Concile Vatican II, a donné l'occasion de puiser longuement aux richesses spirituelles dont la Compagnie de Marie Notre-Dame est porteuse. Durant une période d'au moins douze ans, l'attention de chacune a été attirée sur le renouvellement à réaliser par le contact avec l'esprit primitif. (2) Mais en ce qui concerne les textes pédagogiques explorés dans les chapitres précédents, force est de reconnaître qu'ils sont peu connus et qu'ils n'ont guère été mis en valeur au cours des différentes étapes de l'histoire.

Cela s'explique en partie par une idée fort juste : à savoir que, dans le domaine de l'éducation, il faut sans cesse se mettre à jour. Rapidement donc on a dû considérer que les Règles des Pensionnaires et la Formule des Classes ne pouvaient pas concerner les générations nouvelles. Et l'on a emprunté à d'autres sous prétexte de moderniser, on a inventé selon le goût du jour, en tombant parfois dans la tendance moralisante qui a déjà été signalée. Mais avec les détails d'une organisation manifestement périmée, sont tombées dans l'oubli des trouvailles de la Fondatrice ou des directives qu'elle avait su apprécier chez d'autres. On a certes suivi dans les grandes lignes les désirs les plus chers de Jeanne de Lestonnac : gratuité, formation doctrinale et sociale de la femme etc... Mais cela s'est effectué grâce aux saines intuitions des éducatrices qui connaissaient bien leur Institut et qui aimaient leur vocation, plus que par un recours conscient au patrimoine possédé.

Bref un approfondissement de la spécificité pédagogique de la Compagnie reste encore à faire pour que soit pleinement utilisées les ressources mises à la disposition de l'oeuvre éducative. Un plan de vulga-

(2) voir à ce sujet notre étude : BOIRE A LA SOURCE. Centrum ignatianum Spiritualitatis - Rome - 1978 _ Il y est tracé l'itinéraire suivi pour une meilleure assimilation de l'esprit de l'Institut et en particulier de son caractère ignatien.

risation de l'étude qui fait l'objet de ces pages pourrait y aider.

Pour garantir l'avenir, on peut se demander si les étapes de la formation initiale, Noviciat et Juniorat, ne devraient pas comporter une accentuation des moyens à prendre pour préparer des éducatrices dignes de ce nom. Déjà tout est pensé en fonction de la mission à accomplir, et les candidates ne manquent pas de secours pour acquérir compétence et maîtrise de leur tâche apostolique. Cependant on pourrait peut-être favoriser une initiation encore plus directe et plus efficace.

Une simple suggestion vient ici, en écho de ce que Jeanne de Lestonnac avait voulu réaliser au début : le voeu d'instruction au bout de plusieurs années d'entraînement disait éloquemment qu'une éducatrice ne s'improvise pas. Il y fallait des essais et des recommencements sous la conduite d'une maîtresse déjà expérimentée. Alors, pour faire ressortir cette lente marche vers la prise en charge d'une pareille mission, ne pourrait-on pas réserver pour le moment de la profession solennelle l'engagement spécifique qui complète celui des trois voeux de religion ? Son contenu est ainsi formulé :

"Et selon l'obéissance, je m'engage à réaliser la mission d'évangélisation comme éducatrice, dans l'Ordre de la Compagnie de Marie Notre-Dame". (3)

Prononcées lors de la profession définitive, ces paroles donneraient un sens nouveau à la vocation embrassée. Les intéressées pourraient se dire éducatrices de plein droit après avoir fait ce pas, et, de leur côté, les formatrices seraient plus clairement invitées à préparer cette étape dans toutes ses dimensions. Ce qui paraît un détail pourrait avoir valeur de signe.

A toutes celles qui manifestent un intérêt particulier pour la connaissance de l'Institut, il semble opportun de recommander le contact avec les textes primitifs en langue française. Une étude sérieuse réclame la compréhension des expressions employées par les auteurs eux-mêmes, et il est difficile de saisir certaines finesses à travers des traductions. Cela conduit à faire valoir la totalité des Sources dans leur expression originale. Une conséquence secondaire et qui n'exige pas le même effort de langue étrangère, est une connaissance élémentaire de l'Histoire

(3) CONSTITUTIONS - Ordre de la Compagnie de Marie Notre-Dame - 1981 -
op. cité p. 61

de France, étant donné que pendant environ deux siècles l'histoire de la Compagnie se confond, dans une large proportion, avec celle du pays de la Fondatrice.

De la sorte les générations à venir possèderaient de plus nombreux moyens d'approcher la personne de Jeanne de Lestonnac et de s'insérer à fond dans son projet éducatif.

Mais tout ne sera pas fait pour avoir assuré une bonne formation aux professes de la Compagnie. Les transformations survenues dans les structures scolaires et dans le fonctionnement des établissements ont profondément modifié les relations à l'intérieur de l'Ecole. La collaboration qui s'est heureusement établie avec les maîtres laïcs met en face d'une nouvelle exigence. Il ne s'agit plus tant de faire oeuvre de Congrégation que de faire une oeuvre communautaire dans laquelle les diverses vocations se complètent mutuellement : vie religieuse, vie matrimoniale ou célibat, avec leurs engagements professionnels, ecclésiastiques et sociaux, voire syndicaux.

Dans ces conditions, quelle place peut bien occuper la pédagogie de Jeanne de Lestonnac ? Mais on peut aussi renverser la question : pourquoi des éducateurs authentiques ne s'intéresseraient-ils pas à une mystique éducative capable de donner un support solide à leur action ? De fait, l'expérience a prouvé que les enseignants faisant oeuvre avec des religieuses de l'Institut sont fort ouverts aux valeurs transmises au cours des siècles. Le dialogue établi à l'occasion de certaines sessions données au Chili, en Argentine, au Brésil, en Colombie, comme en plusieurs pays d'Europe, a révélé combien un échange était profitable pour tous. D'une part les laïcs découvrent un patrimoine dont ils n'avaient pas idée, et d'autre part, ils apportent, par leurs observations et leur expérience, des éléments qui donnent une nouvelle vigueur à l'oeuvre poursuivie.

Il s'agit donc de jouer le jeu de la collaboration, sans craindre de faire connaître et d'exprimer ce qu'est l'esprit de Jeanne de Lestonnac, mais sans absolutiser des aspects susceptibles d'être complétés par des mises au point de la pédagogie moderne. Il appartient aux membres de la Compagnie de savoir s'attacher à ce qui est vital et d'accueillir avec discernement les nuances, les correctifs et les germes de vie qui se manifestent au hasard des rencontres.

Notre époque n'est-elle pas comme d'autres une occasion de "limber sa cervelle contre celle d'autrui"? Et quiconque possède un jugement formé à l'école de Montaigne devrait savoir en profiter pour un enrichissement de la communauté éducative, en se gardant de la timidité qui conduirait au nivellement, peut-être même au totalitarisme imposé par une idéologie.

Etre soi-même avec tous les dons reçus, c'est encore être disciple de Jeanne de Lestonnac. A l'exemple de cette dernière, la personne engagée dans les oeuvres actuelles se sent poussée à une action spécifique dont les principales lignes de force sont à transposer dans notre aujourd'hui. Elles prennent alors le nom de : question féminine, culture de la vie, promotion de l'oecuménisme, en fidélité au message éducatif de Notre-Dame.

Il s'agit d'appuyer avec lucidité et avec courage la reconnaissance de la dignité de la femme et la libération de ses capacités constructives. Dans tous les contextes sociaux le problème se pose, bien que les formes de réponse doivent être variées. La contemplation de Marie peut apprendre à mettre à leur place les vertus typiquement passives et à les doubler d'une saine détermination dans les entreprises.

Dans un monde où la violence et les menaces de mort pèsent sur les nations, sur les foyers et sur tout un chacun, la culture de la vie est une exigence chrétienne par excellence. D'où une évidente responsabilité envers ceux qui ne sont pas encore nés, ceux qui sont en danger de mourir de faim, de froid ou d'injustice. Celle qui a donné le jour à l'Auteur de la Vie se présente comme le symbole de toute protection de la vie.

Face aux oppositions et aux séparations qui brisent l'unité de l'Eglise de Jésus-Christ en même temps que de la famille humaine, tout effort de rassemblement fraternel, de réconciliation et de paix entre les hommes prend valeur de service aux dimensions universelles. Marie, "mère de miséricorde et de dilection", selon l'expression de Jeanne de Lestonnac, représente un idéal de dialogue et de respect réciproque auquel les jeunes doivent avoir accès.

Et tout cela découle en droite ligne du riche patrimoine dont la Compagnie de Marie Notre-Dame a hérité. Le faire valoir, y consacrer son temps et ses forces, n'est pas une manière de faire durer un phénomène passé, c'est une qualité d'écoute et de présence au milieu des générations qui se suivent sans se ressembler.

En résumé, les conditions à remplir pour que l'Institut sache sauvegarder l'originalité dont la Fondatrice a fait preuve tiennent en quelques mots : "Souviens-toi", lui est-il dit, car une histoire de plus de trois siècles a des secrets qu'on ne peut traiter avec légèreté. Et puis "cherche dans ton trésor" afin d'y trouver en plus du toujours ancien, ce qui devient nouveau chaque jour, dans la fraîcheur d'une relation vraiment éducative.

"Fais cela... et du vivras"...